

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE XIX.

SUITE DE LA QUATRIÈME GUERRE. NOUVELLES HOSTILITÉS. M. DE
MAISONNEUVE CONSIDÉRÉ COMME JUGE. DE 1661 A 1662.

I.

Nouvelles hostilités à Villemarie. Contagion.

Au commencement du mois d'août de l'année 1662, la Mère Marie de l'Incarnation écrivait : " Nous n'avons pas été trop inquiétés dans ces quartiers de Québec par les Iroquois, toute leur attention étant à Montréal, où ils ont recommencé leurs meurtres, nonobstant leurs beaux pourparlers de paix." Ce fut sans doute pour donner aux colons de Villemarie plus de facilité à repousser les attaques de ces barbares, que Dieu les préserva d'une maladie générale qui, l'année 1661, désola le Canada. C'était une espèce de contagion, qui gagna toutes les familles ; en sorte qu'il n'y en eut pas une seule d'exempte. Presque tous les enfants des sauvages et une grande partie de ceux des Français en moururent. " On n'avait pas encore vu une semblable mortalité, ajoute la même Religieuse. " Nous en avons été attaquées toutes. Enfin, je ne crois pas qu'il y ait eu vingt personnes dans tout le Canada qui en aient été exceptées." Il paraît cependant que Villemarie fut entièrement préservée de ce fléau ; du moins, sur dix-sept personnes qui moururent cette année, une se noya, deux finirent leurs jours d'une mort naturelle, et toutes les autres périrent par le glaive des Iroquois. Ces victimes n'apaisèrent pas néanmoins la fureur de ces barbares, qui, au contraire, dès l'automne de cette année 1661, attaquèrent de nouveau Villemarie, avec autant et plus d'acharnement et de rage qu'auparavant.

II.

M. Vignal conduit des travailleurs à l'Île-à-la-Pierre.

Après la mort de M. Lemaître on avait nommé M. Guillaume Vignal pour lui succéder ; et l'un de ses premiers soins, dans la charge d'économe, fut de continuer le bâtiment commencé par son prédécesseur pour loger ses confrères. Depuis leur arrivée à Villemarie, les prêtres de Saint-

Sulpice, comme on l'a dit, demeuraient provisoirement à l'Hôtel-Dieu, en attendant que la maison du Séminaire, qu'ils faisaient construire proche et en face du fleuve, fût en état de les recevoir. Le nouvel Économé, désireux de la faire achever promptement, résolut d'aller avec un certain nombre d'hommes dans une petite île du Saint-Laurent, située au-dessus de celle de Sainte-Hélène, afin d'en tirer des pierres qu'on y trouvait sans beaucoup de travail : ce qui l'avait fait appeler *l'Île* ou *l'Îlet à-la-Pierre* (1). Mais pour y protéger ses travailleurs en cas d'attaque, il prit avec lui treize hommes en tout, et demanda à M. de Maisonneuve la permission de les conduire à cette île, le 25 octobre 1661. Comme, la veille de ce jour, d'autres y étaient allés déjà pour le même dessein, M. de Maisonneuve craignit qu'ils n'eussent été aperçus par les Iroquois, et qu'en y allant ainsi, le lendemain, M. Vignal et les siens ne tombassent dans quelque embuscade que ces barbares auraient pu dresser tout exprès pour les surprendre. Aussi ne donna-t-il cette permission qu'avec peine, et uniquement pour céder aux instances pressantes de M. Vignal. Celui-ci partit donc pour l'Île-à-la-Pierre, ayant parmi ceux qui l'accompagnaient deux jeunes gens de famille ; l'un, Jean-Baptiste Moyne, né à Paris, âgé d'environ dix-huit ans, qui, selon toutes les apparences, était frère des deux demoiselles de ce nom, amenées à Villemarie après avoir été prises par les Iroquois ; l'autre, Joseph Duchesne, né à Dieppe (2), parent de Charles Le Moyne. Il avait aussi avec lui Jacques Le Prestre, âgé de trente ans, domestique du Séminaire, Jacques Dufresne, âgé d'environ vingt-huit ; René Caillier, déjà nommé dans cette histoire ; et, entre plusieurs autres, un jeune gentilhomme, Claude de Brigeac, âgé de

(1) L'Îlet-à-la-Pierre appartenait, en 1677, à la seigneurie de Laprairie, de la Magdeleine qui, s'étendant depuis l'île Sainte-Hélène jusqu'à deux lieues au-dessus, comprenait l'Îlet-à-la-Pierre et les battures adjacentes. Il paraît qu'il fut cédé à M. Le Moyne de Longueuil, à qui appartenait l'île Sainte-Hélène. Du moins voyons-nous qu'en 1713 M. de Longueuil céda à son tour l'Îlet-à-la-Pierre à Jean Caillon, qui, de son côté, la donna aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Mais comme cette île leur était à charge, elles prièrent, en 1771, M. Joseph Fleury-Deschambault, ancien agent de la Compagnie des Indes, et alors tuteur de la baronne de Longueuil, de la réunir aux terres de la baronnie de ce nom, en les tenant quittes de tous droits : ce qu'il fit le 2 décembre de cette année.

(2) Sur le registre mortuaire de Villemarie on lit que Joseph Duchesne était âgé d'environ vingt ans ; mais on doit conclure du registre de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, où il avait été baptisé, que le 25 octobre 1661, jour de sa mort, il n'avait point encore achevé sa dix-neuvième année, étant né le 14 novembre 1642. Il était fils de noble homme François Duchesne et de Madeleine Dablon, dont la famille avait aussi été anoblie. François Duchesne fut d'abord assesseur et ensuite conseiller à Arques ; il était allié par sa femme à noble homme Simon Dablon, conseiller échevin de la ville de Dieppe.

trente ans (1). Ce dernier, né à Ligny en Barrois, était venu comme soldat à Villemarie, par pur motif de religion, dans l'intention d'y sacrifier sa vie pour l'établissement de l'Église catholique, et M. de Maisonneuve avait en lui une si parfaite confiance, qu'il en avait fait son secrétaire particulier.

III.

M. Vignal blessé par les Iroquois ; ses travailleurs prennent la fuite.

S'étant donc tous embarqués sur un bateau plat et sur quelques canots, ils se dirigèrent vers l'Île-à-la-Pierre, et quelques-uns, y étant arrivés avant les autres à force de rames, allèrent chacun de son côté pour se délasser un instant avant de se mettre au travail. Mais, comme l'avait craint M. de Maisonneuve, des Iroquois d'Agnié et d'autres d'Onneiot, au nombre de trente-cinq, s'étaient cachés en embuscade derrière cette île, et y attendaient les travailleurs. M. Vignal, venu des premiers, s'éloigna de ceux-ci pour quelques moments, et alla, sans le savoir, se jeter de lui-même dans l'embuscade ; ce qu'il ne reconnut que lorsqu'il se sentit percé d'un coup d'épée. Prenant aussitôt la fuite, il court en toute hâte vers les siens, qui à l'instant voient paraître l'ennemi et l'entendent pousser ses huées ordinaires. Malheureusement le sieur de Brigeac était encore sur l'eau avec d'autres. S'il eût pu arriver des premiers à terre, il eût mis tout ce monde en état de défense, et pris les précautions que la prudence exigeait ; mais n'étant pas là, les autres furent tellement effrayés, que ceux qui avaient déjà mis pied à terre, aussi bien que les autres qui n'étaient pas débarqués, ne songèrent qu'à prendre la fuite, à l'exception du sieur de Brigeac, qui se jette à terre et se met à appeler les Français. Ils ne le secondèrent pas dans cette occasion, et comme le remarque M. Dollier, s'oublièrent de leur bravoure ordinaire ; sans cela, ajoute-t-il, les Iroquois auraient été défaits.

IV.

Intrépidité du sieur de Brigeac, qui fait fuir trente-cinq Iroquois.

Quoique seul au commencement, Brigeac ne laisse pas de faire tête à tous ces barbares, et les empêche pendant quelque temps d'avancer ; ce qui favorise la fuite des autres, qui autrement eussent tous été pris. Honteux d'être ainsi arrêtés par un seul homme, les Iroquois se déterminent

(1) D'après la Relation de 1662, page 9, ce gentilhomme signait ainsi son nom *Brigeac* ; dans celle de 1665, page 20, nous lisons cependant *Brigeart*, et c'est peut-être ce qui a porté M. Dollier à suivre lui-même cette orthographe. Dans le registre mortuaire, on a écrit *Brigard*, sans doute par inadvertance, car à la marge du même acte on lit *Brigeard*. Cependant la Sœur Bourgeoys, qui le connaissait apparemment et vivait alors à Villemarie, l'appelle *Brisac*, ce qui peut donner à penser que la véritable orthographe de son nom, dénaturée sans doute par cette prononciation vicieuse, était *Brigeac*, ainsi que le suppose la signature de ce dernier, rapportée dans la Relation de 1662.

enfin à aller sur lui pour l'investir et le tuer. Leur grand nombre ne l'intimide pas, il ajuste son arquebuse et tire sur leur capitaine, qui tombe à l'instant. Cette mort si brusque et si inattendue effraye tellement les autres, que d'abord ils sont incertains s'ils doivent se retirer ou essayer encore la décharge d'un pistolet que Brigeac tenait à la main. Bientôt, l'épouvante les ayant saisis, ils commençaient à fuir, lorsque l'un d'eux se mit à les haranguer en leur disant : " Eh quoi ! où sont donc le cœur et " la gloire de notre nation ? Quelle honte que trente-cinq guerriers Iro- " quois s'enfuient devant quatre Français !" Il n'en restait en effet alors que ce nombre sur l'Île-à-la-Pierre, les autres s'étant embarqués et se laissant aller au courant de l'eau.

V.

Départ des Colons. De Brigeac blessé et pris avec plusieurs autres.

Fortifiés par ce discours, les Iroquois font de furieuses décharges sur le bateau plat, qui gagnait le large, estropient plusieurs des Français, et blessent mortellement Jean-Baptiste Moyen. Sur ce bateau était aussi Joseph Dufresne, qui, voyant son camarade grièvement blessé, se met à l'exhorter à la mort, sans penser au danger qu'il court ; et il est atteint par une balle qui le tue à l'instant même. Les Iroquois, voyant que le sieur de Brigeac n'était pas soutenu, font aussitôt sur lui des décharges, dont une balle lui casse le bras droit et fait tomber de sa main le pistolet qu'il tenait. Il paraît qu'il eut assez de force pour le reprendre, et qu'il opposa d'abord une grande résistance aux Iroquois avant d'être pris par eux. Du moins, d'après la relation de 1665, il ne laissait pas de leur présenter encore le pistolet, quoiqu'il eût le bras rompu. Mais, n'ayant pas la force de le tirer, il se jette dans l'eau ; les Iroquois s'y jettent après lui, et, l'ayant pris, le traînent sur les rochers, la tête et le visage en bas, presque tout autour de l'île. M. Vignal, voyant tous les siens en déroute, voulut, malgré sa blessure, monter dans le canot de René Cuillerier, dont il saisit le fusil pour s'aider à monter, et par un mouvement inconsidéré le trempa dans l'eau. Les Iroquois, qui remarquèrent cette circonstance, sachant que Cuillerier n'avait plus le moyen de leur résister, s'empressèrent de tirer sur le canot avant qu'il eût pu prendre le large, et ce moyen leur réussit si fort à leur gré, que M. Vignal fut percé d'outre en outre, et pris ensuite avec Cuillerier.

VI.

M. Vignal, blessé et pris, exhorte ses compagnons d'infortune.

Ainsi percé et tout couvert de sang, M. Vignal, qu'on avait jeté rudement dans un canot, se levait de temps en temps avec beaucoup de peine et de vives douleurs, et adressait aux autres prisonniers, qui étaient dans des canots proches du sien, des paroles de consolation et d'encouragement. " Tout mon regret, leur disait-il, est d'être moi-même la cause qui vous a

mis dans l'état où vous êtes ; mes amis, prenez courage, endurez pour l'amour de Dieu." Et ces paroles, prononcées par un homme aussi digne lui-même de compassion que l'était alors M. Vignal, perçaient le cœur de tous ses compagnons d'infortune. Ce jour-là, 25 octobre, les Iroquois tuèrent Jacques Le Prestre dans l'Ile-à-la-Pierre, où ils brûlèrent son corps ou peut-être le jetèrent dans le fleuve ; car, après cet événement, on ne put rien en retrouver. Celui de Joseph Duchesne fut inhumé le lendemain à Villemarie. Jean Baptiste Moyen mourut de ses blessures et reçut aussi les honneurs de la sépulture ecclésiastique le 29 du même mois. Quant à MM. Vignal et de Brigeac, ils furent faits prisonniers, ainsi que René Cuillerier et Jacques Dufresne ; ces deux derniers n'avaient reçu aucune blessure, malgré les décharges faites sur eux.

VII.

Les Iroquois tuent M. Vignal et mangent sa chair.

Ayant traversé le fleuve avec leurs prisonniers, les Iroquois allèrent débarquer à la prairie de la Madeleine, en face même de Villemarie. Là, ils construisirent un réduit à la hâte, pour s'y mettre à couvert des attaques des Français, et médicamentèrent leurs blessés, afin de les mettre en état de faire le chemin de leurs bourgades, où, selon leur coutume, ils se proposaient de les donner en spectacle et d'en faire autant de victimes de leur cruauté. Mais ils ne traitèrent pas longtemps M. Vignal : voyant qu'il était trop grièvement blessé pour pouvoir être guéri, ils le tuèrent au bout de deux jours, c'est-à-dire le 27 octobre, firent rotir son corps sur un bûcher et le mangèrent. Il paraît qu'ils brûlèrent ses os ; du moins ni dans ce lieu, ni aux environs, les Français, malgré toutes leurs recherches, ne purent rien retrouver de ses restes après cette affreuse et cruelle grillade.

VIII.

De Brigeac, Dufresne et Cuillerier emmenés captifs.

Quant au sieur de Brigeac, ils lui donnèrent beaucoup de soin pour le guérir de ses blessures, et le mirent en état de faire avec eux le chemin de leur pays. Les deux autres prisonniers, René Cuillerier et Jacques Dufresne, qui n'avaient reçu aucune blessure, furent liés chacun à un arbre dans le réduit que ces barbares s'étaient construit. Là, Cuillerier s'étant mis à prier Dieu tout bas, un sauvage qui l'aperçut lui demanda ce qu'il faisait ; et l'autre ayant répondu qu'il priait Dieu : " Prie donc à ton aise, lui dit le sauvage en le déliant, et mets-toi à genoux." Ils passèrent ainsi la nuit dans ce retranchement, et le lendemain, après avoir mangé le corps de M. Vignal, dont ils avaient enlevé la chevelure, ils partirent en remontant vers le Saut Saint-Louis. Après ce repas cruel et horrible, les Iroquois se divisèrent en deux bandes. Ceux de la nation

d'Agnié emmenèrent avec eux Jacques Dufresne, et ceux d'Onneiout, en plus grand nombre que les autres, prirent pour eux le sieur de Brigeac et René Cuillerier.

IX.

Regrets causés par la perte de M. Vignal.

Ce fut une grande désolation à Villemarie lorsqu'on apprit le triste résultat de cette excursion si désastreuse. " La vie de M. Vignal, lit-on dans la relation, était d'une très-douce odeur à tous les Français, par la pratique de l'humilité, de la charité et de la pénitence, vertus qu'il possédait à un degré rare, et qui le rendaient aimable à tous; et sa mort a été bien précieuse aux yeux de Dieu, puisqu'il l'a reçue de la main de ceux pour lesquels il a souvent voulu donner sa vie." " M. Vignal, qui avait été notre confesseur, écrivait Marie de l'Incarnation, et à qui nous avons des obligations incroyables, et a été mis à mort par les Agniers, avec trois hommes de sa compagnie." Les Hospitalières de Saint-Joseph, dont M. Vignal était le supérieur et le confesseur, devaient surtout être sensibles à sa perte. Elles en écrivaient ainsi à leurs sœurs de France : " Nous nous flattions de posséder longtemps M. Vignal, qui nous avait été donné en remplacement de M. Lemaître; mais Dieu en a disposé autrement, et lui a fait éprouver le même sort qu'à ce dernier. Etant allé, avec plusieurs ouvriers, à l'Isle-à-la-Pierre, il fut aperçu par les Iroquois, qui le prirent et le tuèrent. Ces malheureux, non contents de cela, firent rôtir sa chair et la mangèrent. Ce sont là des circonstances bien douloureuses pour ses amis, mais particulièrement pour nous, qui en sommes vivement affligés; car, quoique nous eussions fait choix de M. Lemaître pour notre confesseur, nous avons reçu néanmoins M. Vignal de la main de notre évêque comme de celle de Dieu (*). Il était très-porté pour nos intérêts, et nous affectionnait beaucoup."

X.

De Brigeac et Cuillerier conduits à Onneiout.

Cependant les Iroquois qui emmenaient à Onneiout les deux captifs dont nous avons parlé, firent huit journées par terre, durant lesquelles René Cuillerier fut toujours chargé de leurs bagages, comme s'il eût été pour eux une bête de somme, et presque sans vêtement, malgré la rigueur de la saison. Le sieur de Brigeac ne suivait qu'avec peine, ne pouvant presque marcher, à cause des blessures qu'il avait reçues non-seulement au

(*) Pour entendre ces paroles, il faut savoir qu'avant leur départ de la Fleche, les Hospitalières avaient choisi, de l'agrément de l'évêque d'Angers, M. Lemaître pour leur supérieur; mais qu'après leur arrivée à Québec, M. de Laval leur donna M. Vignal à la place de M. Lemaître; parce que peut-être il jugeait celui-ci trop porté à les fortifier dans la résolution où elles étaient de persévérer dans leur Institut, au lieu d'embrasser celui des Hospitalières de Québec, comme on le disait alors.

bras droit, mais à la tête, aux pieds et par tout le corps, ce qui ne l'empêchait pas pourtant de prier Dieu sans cesse. Les Iroquois, s'étant aperçus que Cuillerier avait un livre de prières et qu'il le lisait souvent, voulurent lui couper l'un des deux pouces, pour l'empêcher de s'en servir, et lui défendirent même de se trouver auprès du sieur de Brigeac, parce qu'ils avaient remarqué qu'ils priaient Dieu ensemble. Après avoir cheminé huit jours séparément, les deux bandes d'Iroquois vinrent à se rencontrer ; là, ayant dressé leurs cabanes, ils se livrèrent à des réjouissances, comme pour célébrer leur victoire, firent grande chère de leur chasse, et deux d'entre eux se détachèrent des autres et allèrent porter aux bourgades Iroquoises la nouvelle de la venue prochaine des prisonniers. Lorsque les sieurs de Brigeac et Cuillerier furent enfin arrivés à Onnciout, on les dépouilla d'abord, et on leur peignit le visage à la façon ridicule des sauvages; ensuite on se mit en état de leur donner la salve, qui consistait à faire passer les prisonniers comme entre deux haies d'assaillants, dont chacun les frappait rudement de coups de bâton à leur passage ; mais l'un des anciens d'Onnciout voulut qu'on les conduisit au carrefour de ce bourg, où on les fit monter sur un échafaud. Là, un Iroquois, après avoir donné sept ou huit coups de bâton à Cuillerier, lui arracha les ongles ; après quoi on fit descendre les deux captifs, et on les mena dans une cabane où se tenait le conseil des anciens.

XI.

Lettre que de Brigeac écrit avant son supplice.

Ce fut peut-être alors que le sieur de Brigeac, qui avait été guéri de ses blessures, sachant que le P. Le Moyne était à Onnontagué, environ à vingt lieues d'Onnciout, lui écrivit la lettre suivante : “ Nous sommes
 “ deux prisonniers de Montréal à Onnciout, où nous arrivâmes le premier
 “ dimanche de décembre en pauvre équipage. Mon camarade a déjà eu
 “ deux ongles arrachés. Nous vous prions, pour l'amour de Dieu, de
 “ vous transporter jusqu'ici, et de faire votre possible, par des présents,
 “ pour nous retirer auprès de vous ; et puis nous ne nous soucions plus
 “ de mourir. Nous avons fait alliance entre nous pour faire et pour
 “ souffrir tout ce que nous pourrons pour la conversion de ceux qui nous
 “ tuent, et nous prions Dieu tous les jours pour leur salut. Nous
 “ n'avons trouvé ici aucun Français, ce qui nous aurait grandement con-
 “ solés, comme nous l'espérions. M. Vignal a été tué par les barbares,
 “ n'ayant pu marcher que deux jours, à cause de ses blessures. Je vous
 “ écris de la main gauche. Votre serviteur BRIGEAC. ”

XII.

Horrible supplice du sieur de Brigeac. Sa charité, sa patience invincible.

Toute la nuit qui précéda le supplice des deux prisonniers, on voulut les obliger à chanter, conjointement avec un Algonquin, pris chez les Outawais

par une autre bande, et même à se dire des injures et à se tourmenter les uns les autres avec des charbons ardents. Les Français refusèrent cependant d'obéir à des commandements si cruels ; en sorte qu'un capitaine Iroquois, voyant qu'ils ne voulaient point faire de mal à l'Algonquin, quoiqu'ils fussent fort maltraités par ce dernier, fit asseoir les deux Français auprès de lui, comme pour les mettre en assurance. Enfin le conseil ordonna que les deux Français périraient par le feu. Le sieur de Brigeac fut horriblement tourmenté auparavant. D'abord ils lui arrachèrent les ongles, puis le bout des doigts, en y appliquant des tisons enflammés ; ensuite ils lui coupèrent des morceaux de chair, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, l'écorchèrent ainsi cruellement, le chargèrent encore de coups de bâtons, et appliquèrent des tisons ardents et des fers rougis au feu sur sa chair ainsi dépouillée. Pendant les vingt-quatre heures que dura son supplice, ce martyr de Jésus-Christ, par sa patience admirable et invincible, les mit dans un tel transport de fureur et de rage, qu'ils inventèrent, pour le faire souffrir davantage, les genres de tourments les plus inouïs. Voici ce qu'on lit dans la relation de l'année 1665 : “ Il fut “ brûlé toute la nuit, depuis les pieds jusqu'à la ceinture ; et le lendemain “ on continua encore à le brûler, après lui avoir cassé les doigts. Durant “ cette sanglante et cruelle exécution, il ne cessa jamais de prier Dieu “ pour la conversion de ces barbares, offrant pour eux toutes les douleurs “ qu'ils lui faisaient endurer, faisant à Dieu cette prière : *Mon Dieu,* “ *convertissez-les,* et répétant toujours ces paroles sans pousser un seul “ cri de plainte, quelque affreuses que fussent ses tortures. ” “ Les sau- “ vages, ajoute la Sœur Bourgeoys, le firent souffrir à leur volonté, avec “ toutes les cruautés imaginables ; mais sa patience et l'amour de Dieu “ étaient tels, qu'il témoignait bien de la joie de souffrir ainsi, et donnait “ de l'admiration tant aux sauvages eux-mêmes qu'à d'autres Français “ qui avaient été pris. ” Elle parle ici de René Cuillerier, merveilleusement surpris d'un tel prodige de vertu et d'une patience si héroïque. Parmi les Iroquois ses bourreaux, plusieurs en étaient tout hors d'eux-mêmes, ne sachant que penser d'un homme qui se montrait ainsi supérieur aux plus horribles tourments. Enfin les barbares, ennuyés de le brûler, l'un d'entre eux lui donna un coup de couteau, lui arracha le cœur et le mangea. Ils lui coupèrent le nez, les lèvres et les joues, burent le sang, et l'ayant haché en pièces le mirent dans la chaudière et le mangèrent.

XIII.

Cuillerier et deux autres prisonniers s'échappent et retournent en Canada.

René Cuillerier avait d'abord été condamné au feu, aussi bien que de Brigeac ; mais la sœur du capitaine tué par ce dernier s'opposa à la mort de René, et le demanda pour qu'il lui tint la place de son frère. L'un des vieillards jugea que cette demande était raisonnable, et Cuillerier fut

adjudgé à cette femme, non sans peine toutefois. Après dix-neuf mois de cette dure captivité, étant à la chasse avec ceux d'Agnié et d'Onneïout, il résolut de s'échapper, et demanda à son camarade Dufresne, qui était parmi les Agniers, s'il ne voudrait pas se sauver avec lui. Sur sa réponse négative, Cuillerier se joignit à deux autres Français du même bourg, déterminés comme lui à s'exposer à tout le ressentiment des Iroquois, s'ils étaient repris dans leur fuite. Ils marchèrent ainsi pendant neuf jours pour aller d'abord à la Nouvelle-Hollande, n'ayant pour toute nourriture que les herbes qu'ils trouvaient sur leur chemin. Quoiqu'ils eussent jeté leurs paquets pour être plus lestes à la course et qu'ils ne marchassent que la nuit, ils furent plusieurs fois en grand danger de tomber entre les mains de ces barbares, passant, sans y penser, tantôt auprès de leurs cabanes, tantôt se trouvant tout proche de quelque bourg. Quatre ou cinq fois ils furent poursuivis, et, dans une de ces circonstances, presque toute la jeunesse de la seconde bourgade d'Agnié courut après eux. Malgré plusieurs dangers éminents, ils arrivèrent enfin chez les Hollandais, sans se faire connaître d'abord ; mais, ayant appris qu'il ne s'y trouvait aucun Iroquois, ils se déclarèrent pour Français et furent reçus à bras ouverts. Le Gouverneur du Fort d'Orange, qui les accueillit avec bonté, leur fit donner des habits et fréta une chaloupe pour les conduire à Manathe, de peur qu'ils ne fussent découverts et enlevés par les Iroquois. De Manathe ils se rendirent à Boston, et de là à Québec, en suivant toujours la côte. Ainsi se termina leur captivité. René Cuillerier remonta à Villemarie, où son retour excita la plus vive allégresse ; il y vécut encore fort longtemps, et nous aurons plusieurs fois occasion de parler de lui dans la suite de cette histoire.

XIV.

Mort du major Closse.

Mais, avant son retour, et quelques mois seulement après sa prise par les Iroquois, Villemarie essuya la perte incontestablement la plus grande qu'elle eût faite depuis son établissement : ce fut la mort du brave Major Lambert Closse, arrivée le 6 février 1662, qui périt avec trois autres colons. C'est ce qui fait dire à Marie de l'Incarnation, dans sa lettre du 10 août de la même année : " M. Lambert, Major, un des plus vaillants hommes qui aient été en ce pays, a été tué dans un combat, et douze Français avec lui. " Elle veut dire, sans doute, que huit d'entre eux furent faits prisonniers et conduits en esclavage. Voici, d'après M. Dollier de Casson, comment ce brave Major, si intrépide dans les combats, et qui s'était illustré par tant de beaux faits d'armes, succomba lui-même et fut enlevé à la colonie, qu'il couvrit de deuil par sa mort. Ce jour-là, M. Closse, toujours prêt, selon sa coutume, à exposer sa vie pour protéger celle des colons qu'il savait être en danger, s'était porté avec plusieurs autres dans un endroit attaqué par des Iroquois, où se trouvaient quelques

travailleurs ; et parmi ceux qui le suivirent était un Flamand, attaché comme domestique à son service. Le feu non interrompu des Iroquois ébranla le courage de ce lâche auxiliaire, qui en vint jusqu'à prendre la fuite et à abandonner le Major ; tandis qu'un autre serviteur de ce dernier, appelé Pigeon, d'une taille au-dessous de la médiocre, déploya dans cette même action un courage vraiment héroïque, et alla si avant au milieu des ennemis que, s'il n'eût été extrêmement lesté à la course, il aurait dû être atteint par leurs balles, auxquelles il eut le bonheur d'échapper. Mais la fuite du Flamand haussa le cœur aux Iroquois, qui attaquèrent avec plus de hardiesse le Major. Ainsi délaissé, il ne perdit rien de son sang-froid ordinaire, ni de son intrépidité dans cette occasion ; et si Dieu n'eût permis que ses deux pistolets ne fissent feu l'un après l'autre, il eût vraisemblablement changé la fortune du combat, ou du moins eût fait éprouver à l'ennemi de nouvelles pertes ; mais, avant qu'il eût pu remettre ses armes en état d'être tirées, il fut atteint lui-même et perdit la vie.

XV.

Éloge du Major Closse.

M. Dollier de Casson fait remarquer que le Major tirait le pistolet avec une adresse et une justesse incomparables, et que la généreuse intrépidité de son cœur lui donnait une si grande présence d'esprit, qu'il n'était nullement troublé au milieu des dangers les plus imminents. “ Au reste ajoutez-il, si le Major de Villemarie périt en cette rencontre, il mourut en brave soldat de Jésus-Christ et de notre Monarque, après avoir mille fois exposé sa vie, sans jamais craindre de la perdre, n'étant venu dans ce pays que pour la sacrifier à Dieu. ” Nous devons ajouter qu'il n'était pas moins remarquable pour ses vertus chrétiennes que pour son courage. Dans les différends survenus au sujet de la Compagnie de Montréal, ce brave Major, en se dévouant tout entier au soutien de Villemarie, à laquelle il s'était donné, sut pourtant se conserver toujours l'amitié des Membres de la grande Compagnie, spécialement celle des RR. PP. Jésuites, qui, de leur part, lui témoignèrent constamment une confiance particulière bien méritée. C'est apparemment pour ce motif que, dans la Relation de 1662, ils lui ont donné ces éloges justement dus à sa mémoire : “ C'était un homme dont la piété ne cédait en rien à la vaillance, et qui avait une présence d'esprit tout à fait rare dans la chaleur des combats. Il a tenu ferme à la tête de vingt-six hommes seulement contre deux cents Onnontagheronnons, combattant depuis le matin jusqu'à trois heures après-midi, quoique la partie fut si peu égale. Il leur a fait souvent lâcher prise, les repoussant des postes avantageux et même des redoutes dont ils s'étaient emparés, et a justement mérité la louange d'avoir sauvé Montréal et par son bras et par sa réputation. Aussi a-t-on jugé à propos de tenir sa mort cachée aux ennemis, de peur qu'il

“ n'en tirassent de l'avantage. Nous devons cet éloge à sa mémoire,
 “ puisque Montréal lui doit la vie.

XVI.

La veuve Closse. Autres colons tués avec le Major.

Lambert Closse avait épousé, comme il a été dit, Elisabeth Moyen, qui se trouva veuve à dix-neuf ans. La mort prématurée de son mari occasionna quelque embarras dans ses affaires, et mademoiselle Mance, sa mère adoptive, qui l'aima toujours comme son enfant, voulut bien s'obliger à payer annuellement aux créanciers les intérêts des sommes qui leur étaient dues. Madame Closse détacha pour la même fin dix arpents de son fief ; et lorsque le Séminaire eut succédé à la Compagnie de Montréal, comme nous le dirons bientôt, il remit gratuitement à la veuve Closse tous les droits qu'il avait à percevoir sur ce fief ; et cela, est-il dit dans l'acte, *en considération des bons et agréables services que son mari a rendus à l'établissement de cette colonie, où il a été tué par les Iroquois en la défendant.* Il ne laissa d'Elisabeth Moyen, son épouse, qu'une fille, Jeanne Cécile Closse, alors âgée de deux ans, dont nous parlerons dans la suite. Avec ce brave Major périrent trois courageux colons, Jean Le Comte, de la ville d'Orléans, paroisse de Notre-Dame de Reconvrance, âgé de trente et un ans ; Louis Griffon, de la Rochelle, âgé de vingt et un ans, et Simon Leroy, qui tous reçurent les honneurs de la sépulture, le lendemain 7 février, avec le Major, et furent inhumés au cimetière. Les communications étaient alors si difficiles, qu'on ne connut à Québec la mort du Major Closse qu'environ deux mois après, c'est-à-dire à la fin de mars.

XVII.

M. du Puis Major. M. de Bélestre commandant à Sainte-Marie.

Pour le remplacer à Villemarie, M. de Maisonneuve établit Major M. Zacharie du Puis, comme étant le plus digne d'occuper cette place, et même, en cas de besoin, de le remplacer lui-même en qualité de Gouverneur. Après M. du Puis, l'homme de la colonie le plus propre au métier des armes était, M. Picoté de Bélestre, qui commandait les travailleurs de la maison de Sainte-Marie ; et excités par l'exemple et la bravoure de ces chefs, les colons, malgré les pertes qu'ils avaient faites, ne cessèrent pas de montrer toujours le même courage dans les attaques que leur donnaient fréquemment les Iroquois. Trois mois après la mort du Major Closse, jour pour jour, le 6 mai de cette année 1666, eut lieu à Sainte-Marie un fait d'armes où M. de Bélestre eut occasion de faire éclater sa bravoure. M. Dollier, qui nous a conservé les circonstances de cette action, fait remarquer que la Reine du ciel, sous l'invocation de laquelle ce poste avait été placé, semblait l'avoir pris sous sa sauvegarde, en préservant constamment

de la mort et même des blessures ceux qui le défendaient, quoiqu'ils fussent attaqués souvent. Il est vrai que la plupart étaient des hommes de cœur qui avaient fait preuve de leur courage et étaient singulièrement redoutés par les Iroquois.

XVIII.

Embuscade des Iroquois à Sainte-Marie.

Le 6 mai, cinquante de ces barbares, venus pour surprendre quelques-uns des hommes de Sainte-Marie, se cachèrent dans les bois voisins, et y restèrent tout ce jour, en attendant le moment de fondre sur ceux des travailleurs qu'ils pourraient trouver à l'écart. Par une protection visible du ciel, un prêtre du Séminaire, accompagné de quelques serviteurs, avait rôdé tout ce jour dans le même bois, et tout proche de l'embuscade, sans être aperçu par les ennemis. Il est même à remarquer qu'ayant voulu allumer du feu, dont la fumée l'eût fait découvrir par les Iroquois, qui eussent pu s'approcher de lui et des siens sans être vus, la Providence voulut que le bois ne prit point feu, malgré toutes les tentatives qu'on fit pour l'allumer. Le soir de ce même jour, après que les hommes se furent retirés du travail pour retourner à Sainte-Marie, il arriva que trois de ces braves, Truteau, Roulier et Langevin, étaient encore au chantier, où il ne restait plus qu'eux et un nommé Le Soldat, posté en sentinelle dans un méchant trou qui méritait à peine le nom de redoute. Ces trois hommes, regagnant enfin eux-mêmes la maison, étaient arrivés près de cette redoute, lorsque tout à coup les cinquante Iroquois, restés cachés jusqu'alors à la distance d'une portée d'un fusil ou environ, se lèvent sans bruit et courent sur eux, afin de les prendre vivants pour les mener prisonniers dans leurs bourgades.

XIX.

Quatre colons assiégés par cinquante Iroquois.

Dans le même moment, l'un des trois braves, levant la tête et les apercevant, s'écrie : *Aux armes ! voici les ennemis sur nous.* Aussitôt chacun prend son fusil ; et la sentinelle, qui s'était endormie, réveillée par ce cri d'alarme, commence, au contraire, à prendre la fuite. Les Iroquois, se voyant déçus dans leur attente, font sur les nôtres une décharge à brûle-pourpoint ; mais les trois Français, sans avoir été atteints par cette grêle de balles, quittent aussitôt les champs où ils se trouvaient encore et courent à toutes jambes pour se jeter dans la redoute. Le sieur Truteau, d'une grande taille, très-fort et d'un courage à toute épreuve, rencontrant la sentinelle qui fuyait, la fait entrer dans la redoute à coup de pieds et à coups de poing, lui reprochant son indigne lâcheté, et produit sur elle une si efficace impression, qu'il semble lui rendre le courage. Alors commence, d'une part, l'attaque la plus vive, et, de l'autre, la résistance la plus vigoureuse : les Iroquois faisant sur la redoute de furieuses décharges, et

es assiégés répondant, de leur côté, avec une constance intrépide et toujours avec dommage pour les Iroquois qui, après avoir tiré sur la redoute deux ou trois cents coups de fusil, n'eurent d'autre avantage que d'avoir coupé en deux le fusil de Roulier.

XX.

M. de Bélestre délivre les assiégés avec perte pour les Iroquois.

M. de Bélestre, entendant la fusillade, sort au plus vite de Sainte-Marie, avec tout ce qu'il peut y conduire d'hommes, pour dégager les assiégés ; et chemin faisant il rencontre les travailleurs dont une partie fuyait et l'autre courait vers la redoute. Il arrête les fuyards, leur reproche une conduite si indigne des hommes de Sainte-Marie et les conduit tous avec lui au combat. Dès leur arrivée, ils commencèrent à répondre aux ennemis en faisant sur eux leurs décharges et en s'efforçant de les investir. Mais les Iroquois, s'apercevant qu'on allait leur couper le passage, s'enfuirent aussitôt dans les bois, emportant avec eux leurs blessés, dont l'un mourut peu après de ses blessures. Enfin on tira tant de coups de part et d'autre dans cette action, qu'à Villemarie, en entendant ces décharges, on jugea que tous les hommes de ce poste avaient été pris ou tués. On y courut en toute hâte, et on fut merveilleusement surpris, en arrivant, de voir le contraire de ce qu'on avait craint.

XXI.

M. de Maisonneuve considéré comme juge de Villemarie.

Pour inspirer à ses soldats cette intrépidité de courage dont nous avons raconté tant d'illustres exemples, et ce mépris de la vie au milieu des dangers, le moyen qu'employait M. de Maisonneuve était de procurer et de maintenir dans la colonie l'intégrité des mœurs ; et parce qu'il était convaincu que rien ne pouvait les rendre plus impropres au métier des armes que les vices grossiers qui dégradent l'homme et déshonorent le chrétien, c'était surtout contre ces vices qu'il déployait l'énergie de son caractère et sa sage et inflexible fermeté. C'est ce que nous allons admirer dans sa conduite, comme juge particulier de l'île de Montréal, et l'on nous permettra de faire ici cette digression pour ne pas lui dérober une partie notable de la gloire qu'il s'est acquise. On est surpris qu'ayant passé toute sa vie dans le métier des armes, il ait su allier ensemble et réunir en sa personne, le caractère décidé et résolu d'un Gouverneur militaire toujours prêt à marcher à l'ennemi, et celui d'un juge consommé dans l'exercice de la justice, par la sagesse qui reluit dans toutes ses sentences, et qui même peut nous laisser incertains s'il a été supérieur comme Gouverneur de place ou comme juge (*).

(*) Appelé et choisi par la divine Providence pour exercer la justice, M. de Maisonneuve se rendait digne, par la droiture invariable de ses vues et par la sainteté de sa vie, de servir d'organe à Dieu dans les jugements qu'il portait ; et la sagesse de ses sen-

XXII.

Funestes effets des jeux de hasard et de la boisson.

La passion des jeux de hasard, celle de la boisson, presque inséparables l'une de l'autre, et le blasphème, lui parurent être des germes destructeurs de la colonie, qu'il devait extirper dès qu'ils commencèrent à y paraître. Trois de ses soldats, s'étant laissés aller au jeu et à la boisson, et se trouvant ensuite incapables d'acquitter les dettes qu'ils avaient contractées, prirent le parti de désertir de la garnison et d'abandonner le pays. Informé de leur fuite, il les fit aussitôt arrêter, et, par la diligence de ses émissaires, ces fuyards, atteints à quatre lieues seulement de Villemarie, furent ramenés au Fort et mis aux fers, le 8 janvier 1658. Pour retrancher la cause de si graves désordres, qui auraient pu causer la ruine du pays, en le privant des soldats nécessaires à sa défense, il rendit l'ordonnance suivante, le 18 du même mois : “ Depuis l'établissement de cette
 “ colonie, nous avons toujours travaillé de tout notre pouvoir, suivant le
 “ pieux dessein de MM. les Associés seigneurs de cette île, à y établir les
 “ bonnes mœurs, en prévenant toute sorte de scandale et d'excès, tant par
 “ nos soins que par nos ordonnances, et cela en nous servant des voies les
 “ plus douces et les plus favorables aux intérêts des particuliers, qu'a pu
 “ nous suggérer l'inclination que nous avons de procurer leur avancement.
 “ Trois soldats de notre garnison, ayant contracté des dettes excessives
 “ pour favoriser leur penchant au vin, et désespérant de pouvoir satisfaire
 “ leurs créanciers, n'ont point trouvé d'autre moyen, pour se dérober aux
 “ poursuites de ceux-ci, que de s'évader par une fuite aussi dangereuse
 “ pour eux-mêmes que préjudiciable à la sécurité publique et à l'établis-
 “ sement de la colonie de Villemarie. Après l'évasion de ces soldats,
 “ personne ne peut douter que nous ne soyons obligé, par le devoir de
 “ notre charge et pour l'acquit de notre conscience, d'apporter à ce mal
 “ le dernier remède, qui ne peut être que le retranchement entier des
 “ occasions qui y ont donné lieu.

tences peut justifier à bon droit ces paroles de M. Olier, sur les qualités que devraient avoir tous les juges : “ S'ils étaient bien purs, ils auraient dans leurs cœurs la sagesse et
 “ la force de Dieu, véritable juge de tout le monde, dont ils ne doivent être que de
 “ simples organes extérieurs. Les hommes étant corporels et visibles, Dieu se sert de la
 “ personne sensible des juges pour rendre par eux ses arrêts. Dans ces magistrats on
 “ devrait donc voir paraître non-seulement sa sagesse pour rendre à chacun ce qui lui
 “ appartient, selon que Dieu le sait et le voit en lui-même, mais encore sa force pour
 “ ordonner tout ce qui est de la justice et que la sagesse leur montre, sans jamais se
 “ laisser subjugué par qui que ce soit, comme tenant la place de Dieu, qui est indépen-
 “ dant et ne peut être forcé par personne. Ainsi le juge est au-dessus de tout, incor-
 “ ruptible pour les présents, ne recevant jamais rien de ses parties, des biens desquelles il
 “ est roi, pour en disposer dans l'équité et la justice. En un mot, il doit juger comme
 “ Dieu jugerait, s'il occupait la charge extérieure que le juge tient ; et porter des arrêts
 “ tels que Dieu même les prononcerait, si la cause était plaidée devant lui.”

XXIII.

Ordonnance contre les jeux de hasard, la boisson et le blasphème.

“ En conséquence, nous défendons : 1o A toute sorte de personne, de
 “ quelque qualité ou condition qu’elle soit, habitant de ce lieu ou autre,
 “ d’y vendre ou débiter, en gros ou en détail, sous quelque prétexte que
 “ ce soit, sans un ordre de nous, exprès et par écrit, aucune boisson
 “ enivrante, sous peine d’amende arbitraire, à laquelle on sera con-
 “ traint par corps.—2o De plus, nous interdisons tous jeux de hasard.—
 “ 3o Nous cassons et annulons toute promesse, par écrit ou verbale, directe
 “ ou indirecte, faite ou à faire, tant pour ce sujet que pour tout autre
 “ sorte de jeu, avec défense aux créanciers de faire aucune poursuite en
 “ justice pour le recouvrement de ces sortes de dettes, sous peine de vingt
 “ livres d’amende et de confiscation des sommes ainsi demandées. —
 “ 4o Quant à ceux qui seront convaincus d’avoir fait des excès de vin, d’eau-
 “ de-vie ou d’autres boissons enivrantes, ou d’avoir juré ou blasphémé le
 “ saint nom de Dieu, ils seront châtiés, soit par amende arbitraire, soit
 “ par punition corporelle, suivant l’exigence des cas.—5o Pour obvier aux
 “ évasions mentionnées ci-dessus, nous déclarons, par la présente ordon-
 “ nance, que tous les fuyards seront par là même convaincus du crime de
 “ désertion ; et, de plus, que tous ceux qui les favoriseront dans leur fuite,
 “ soit en les recélant, soit en les aidant de quelque manière que ce soit,
 “ seront aussi censés être coupables du même crime.” Le syndic des
 habitants, Marin Jeannot, et d’autres officiers de la colonie furent chargés
 de tenir la main à l’exécution de cette ordonnance, et le greffier de la
 justice seigneuriale la publia à l’issue des Vêpres, et l’afficha, près de la
 porte de l’église paroissiale, le même jour, 18 janvier 1658.

XXIV.

Blasphémateurs punis par M. de Maisonneuve.

Il ne suffisait pas de l’avoir rendue ainsi obligatoire, il fallait surtout la
 faire observer, et ce fut ce que procura M. de Maisonneuve par sa vigi-
 lance et sa fermeté ; car, dans toutes les minutes du greffe, nous ne trou-
 vons aucun autre cas de désertion arrivé sous son gouvernement que celui
 que nous venons d’indiquer, ni d’autre contravention au reste de cette
 ordonnance que les deux cas suivants. Un individu fut convaincu d’avoir,
 à la suite de quelques excès de boisson, blasphémé le saint Nom de Dieu,
 tant en la redoute de Sainte-Marie que dans la maison d’un particulier, la
 nuit du 16 au 17 février 1663. Pour venger l’honneur dû à Dieu, M. de
 Maisonneuve condamna à vingt livres d’amende envers l’église paroissiale,
 tant le blasphémateur que l’individu dans la maison duquel le blasphème
 avait été ainsi réitéré ; et cela conformément à la déclaration du Roi, qui
 obligeait les témoins de ces scandales à les dénoncer dans les vingt-quatre
 heures aux juges des lieux : obligation que le maître de la maison avait

négligé de remplir. Ce dernier ayant été convaincu d'avoir aussi blasphémé contre Dieu, et proféré des paroles sales et scandaleuses, M. de Maisonneuve le priva, pour l'espace d'une année, de l'usage d'un arpent de la terre qu'il lui avait donnée au nom des seigneurs, et en attribua la jouissance à l'église de Villemarie. En même temps il ordonna aux marguilliers de choisir, sur cette terre, l'arpent qui serait le plus à leur gré et de le louer à quelque colon, en leur défendant de transiger avec le blasphémateur lui-même. Enfin, pour prévenir les dégâts que celui-ci y aurait pu faire par dépit, il l'obligea à l'avoir en sa garde pendant cette année, et à réparer tous les dommages qui y seraient faits, sauf à lui d'avoir recours contre les malveillants.

XXV.

Adresse de M. de Maisonneuve pour rétablir l'union entre les parties divisées.

Dans les différends survenus entre les particuliers pour des intérêts matériels, lorsque M. de Maisonneuve, après avoir bien examiné leurs prétentions respectives, jugeait que leurs droits étaient incertains, il les engageait à se désister de leurs poursuites; et, par l'efficacité de ses paroles, leur faisait désirer à eux-mêmes le désistement, afin de conserver entre eux l'union et la concorde. Ainsi, dans un litige au sujet d'une succession, il termina le différend en ordonnant, du consentement exprès des deux parties, qu'elles demeureraient entièrement quittes l'une de l'autre. Si quelque particulier en injurait un autre de paroles, il condamnait toujours le coupable à une réparation en présence de témoins, ou à une déclaration de désaveu devant notaire pour satisfaire au prochain outragé; et, en outre, le plus souvent, à une amende envers l'église, pour expier l'outrage fait à Dieu. Une femme ayant maltraité et injurié M. Louis-Arthur de Saily, il la condamna à lui faire réparation dans trois jours, en présence des témoins que M. de Saily choisirait, et à une amende de vingt livres envers l'église, sous peine d'être saisi et mise en prison après les trois jours expirés. Pareillement, Louis Loisel et sa femme ayant été offensés de paroles par un individu, M. de Maisonneuve, après avoir fait examiner l'affaire par son Major, M. du Puis, condamna le coupable aux frais de la procédure, à dix livres d'amende envers l'église et à fournir dans les vingt-quatre heures, à Loisel, un acte de réparation devant notaire. Deux femmes s'accusèrent mutuellement d'avoir mal parlé l'une de l'autre; quoique le tort fût des deux côtés, M. de Maisonneuve condamna l'une d'elles à déclarer dans les vingt-quatre heures, en présence de deux témoins et du greffier, qu'elle avait offensé l'autre de paroles par pure colère. Il porta aussi contre la seconde un semblable jugement; et, afin de les obliger à l'exécuter sans délai, il déclara que, après les vingt-quatre heures écoulées depuis la signification de cette sentence, si l'une ou l'autre n'avait pas satisfait, elle donnerait cinquante livres à l'église

paroissiale et serait en outre, contrainte par corps à la déclaration ordonnée (*).

XXVI.

Ordonnance pour prévenir les paroles injurieuses.

Il paraît que, à mesure que la colonie devenait plus nombreuse, ces sortes de querelles étaient aussi plus fréquentes qu'elles ne l'avaient été auparavant, surtout parmi les femmes. Pour les prévenir, M. du Puis, chargé du commandement en l'absence de M. de Maisonneuve, rendit l'ordonnance suivante, le 20 septembre 1662: "Étant pleinement
 " informé des désordres et des scandales occasionnés par les injures et les
 " paroles infamantes qui se disent pour le moindre sujet, et désirant, pour
 " la gloire de Dieu et pour le bien public, empêcher de tout notre pouvoir
 " qu'une si damnable coutume s'établisse, qui infailliblement attirerait la
 " colère de Dieu sur cette colonie: nous défendons très-expressément les
 " paroles injurieuses, pour quelque cause ou prétexte que ce soit, sous
 " peine de punition pécuniaire pour la première fois, et, en cas de récidive,
 " de peine corporelle, sans exception d'âge ni de sexe; et, afin que les
 " maris ne prétendent pas cause d'ignorance, comme la loi les établit sei-
 " gneurs de leurs femmes, nous les sommons de tenir la main à ce qu'elles
 " ne tombent pas dans cette faute, s'ils veulent éviter l'infamie d'un châ-
 " timent aussi sévère qu'équitable."

XXVII.

Jugements de M. de Maisonneuve à l'occasion de batteries.

Lorsque le coupable, non content d'injurier quelqu'un de paroles, en venait à le frapper de coups, dans ce cas, M. de Maisonneuve le condamnait toujours à une amende pécuniaire envers l'offensé. Une femme en ayant battu une autre, il condamna la première à une amende de cinquante livres envers la seconde, sous peine d'être mise en prison si elle n'avait satisfait dans huit jours. Une autre qui avait frappé un homme, fut condamnée à une amende de vingt-cinq livres et, en outre, à une pareille somme envers l'église paroissiale. Un particulier ayant battu un soldat de la garnison, qui fût assez maître de soi-même pour ne pas rendre l'offense, M. de Maisonneuve condamna le coupable à trente livres d'amende envers l'offensé et, en outre, à défrayer le chirurgien Bouchard, qui, pendant quinze jours, avait logé, nourri et médicamenté ce soldat. Un serviteur, frappé par un individu, fut mis par là hors d'état, pendant quelques jours, de servir son maître; M. de Maisonneuve, par sa sentence, n'attribua aucun dédommagement personnel à ce serviteur, qui sans doute n'était pas tout à fait innocent dans le combat; mais, sur la visite du chirurgien, il condamna l'agresseur à douze livres envers le maître.

(*) Ce moyen eut l'effet qu'il s'en était promis: l'une et l'autre firent cette déclaration, en présence de Jean Gervaise, de Jean Lemercher et de Basset, greffier, qui en dressa l'acte pour le conserver au greffe, où on le voit encore.

XXVIII.

Sagesse et équité de M. de Maisonneuve dans ses sentences.

Voici une preuve remarquable de la sagesse de M. de Maisonneuve, dans les appréciations qu'il faisait de la culpabilité des prévenus, et de la parfaite équité qui présidait à ses sentences. Un soldat des plus braves de sa garnison, qui s'était distingué dans plusieurs faits d'armes, nommé Saint-Jacques, venait d'assister à la sainte Messe, sans doute dans des dispositions très-chrétiennes, lorsqu'il fut assailli à la porte de l'église par une femme qui, se jetant sur lui, se mit à le frapper à coups de bâton, pour le punir, disait-elle, d'avoir noirci sa réputation par une atroce calomnie. Ce soldat se laissa injurier et frapper sans en tirer par lui-même aucune vengeance, quoiqu'il l'eût pu aisément, et se contenta de porter sa plainte à M. de Maisonneuve, en protestant qu'il n'avait jamais eu la pensée d'inventer sur cette femme la calomnie qu'elle lui imputait. M. de Maisonneuve la fait comparaître ; elle se présente avec assurance, avouant qu'elle a battu Saint-Jacques pour se venger d'une calomnie qu'il a inventée contre son honneur ; et comme M. de Maisonneuve lui demandait devant qui Saint-Jacques avait donc proféré cette calomnie, elle articule le nom d'un autre soldat, qu'elle assure la lui avoir rapportée à elle-même, en ajoutant que celui-ci la tenait de la propre bouche de Saint-Jacques. Là-dessus, M. de Maisonneuve fait comparaître ce soldat, qui avoue sans détour avoir tenu ce propos à la femme en question, mais en déclarant en même temps qu'il l'a inventé lui-même par légèreté, et qu'il n'a jamais entendu dire rien de semblable à Saint-Jacques. Voici quelle fut la sentence de M. de Maisonneuve. D'abord, de l'aveu des parties, il déclara que Saint-Jacques était innocent, et qu'il avait été injustement opprimé. Quant au soldat calomniateur, il jugea qu'il avait offensé tout à la fois et Dieu, qui défend la calomnie, et cette femme, dont il avait voulu noircir malicieusement la réputation. Il le condamna donc, d'abord, à vingt livres d'amende envers l'église paroissiale, pour satisfaire à Dieu, et ensuite à cinquante livres pour réparation envers la femme outragée ; mais celle-ci ayant entrepris de se venger de ses propres mains, et même de frapper un innocent, il la condamna à son tour à vingt livres au profit de l'église paroissiale, pour réparer l'injure faite à Dieu, et à donner à Saint-Jacques les cinquante livres que le calomniateur était tenu de lui donner à elle-même.

XXIX.

Sentences de bannissement pour procurer les bonnes mœurs dans la colonie.

Lorsqu'il s'agissait des délits publics contre les bonnes mœurs, M. de Maisonneuve, en condamnant les coupables, ajoutait aux amendes le bannissement perpétuel, de peur qu'ils ne devinssent contagieux en demeurant dans la colonie. Nous trouvons aux archives judiciaires de Villemarie trois cas de ce genre, arrivés sous son gouvernement. Un soldat de sa garnison, qu'il avait chargé de veiller à la garde de la Pointe-Saint-Charles, fut accusé d'abandonner journellement la redoute, et d'aller tenir à plusieurs femmes honnêtes des discours fort messéants. Pour s'assurer de la vérité, il usa d'un stratagème qui lui réussit, par le moyen du major Closse, encore vivant, et de son aide-major, M. Du Puis, qu'il avait mis l'un et l'autre dans le secret. Saisi et conduit en prison, ce soldat confessa lui-même sa mauvaise conduite ; et sur ses propres aveux, fut

condamné au bannissement. " Pour réparation du scandale qu'il a donné à toute l'habitation de Villemarie, dit M. de Maisonneuve dans sa sentence, nous l'avons cassé de notre garnison, et condamné à deux cents livres d'amende, applicables à des filles pauvres, pour les aider à se marier à Villemarie ; et, afin d'éviter la continuation du scandale, nous l'avons banni pour toujours de toute l'étendue de notre gouvernement. "

Un autre qui avait défriché et mis en valeur trois arpents et demi de terre sur le domaine des seigneurs, ayant été convaincu d'avoir cherché à porter atteinte, quoique sans succès, à l'honneur d'une mère de famille, M. de Maisonneuve le déposséda de cette terre, dont il donna la moitié à l'église paroissiale, en réparation de l'offense faite à Dieu, et le reste aux enfants de la femme qu'il avait voulu outrager. Une femme, ayant eu le malheur de tomber dans une faute contre les mœurs, et le bruit s'en étant répandu parmi les colons, M. de Maisonneuve, après avoir convaincu le coupable, le condamna à une amende de six cents livres envers le mari, et au bannissement perpétuel, après trois mois pour régler ses affaires ; et sur l'aveu de la femme, il la priva de son douaire, cassa toutes les autres conventions matrimoniales faites à son profit, et permit à son mari de la rendre à ses père et mère, ou de la tenir renfermée le reste de ses jours. On lit dans le journal des Jésuites que, vers le mois de septembre 1648, on amena de Villemarie à Québec un tambour, condamné à mort pour un crime détestable qu'on ne spécifie pas, en ajoutant que les Missionnaires, résidant alors à Villemarie, s'opposèrent secrètement à l'exécution du criminel et demandèrent qu'il fût conduit à Québec, où d'ailleurs celui-ci avait droit d'appeler de la sentence de M. de Maisonneuve. C'est la seule sentence de mort portée par celui-ci, à en juger du moins par tout ce que nous avons pu trouver des actes de son Gouvernement. Le procès de ce condamné ayant été revu à Québec, on commua la peine en celle des galères, en lui offrant cependant sa liberté, s'il voulait accepter l'office d'exécuteur public, ce qu'il fit.

En terminant ce chapitre, nous ferons remarquer, qu'à toutes ses autres qualités comme juge, M. de Maisonneuve joignait une impartialité que sa grande religion, son désintéressement parfait et sa fermeté de caractère rendirent toujours invariable (1). L'un des individus dont on vient de parler, quoique des plus considérables de la colonie, fut néanmoins condamné par lui au bannissement perpétuel. Il est vrai que plus tard il reparut à Villemarie, peut-être parce qu'il appela de cette sentence, et que le jugement fut réformé ; du moins fit-il une fondation perpétuelle à l'Église paroissiale, sans doute en réparation du scandale qu'il avait donné à ses concitoyens. Ce fut la fondation de six messes en l'honneur du Très-Saint-Sacrement, qu'on devait célébrer le premier jeudi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, à huit heures et demie du matin (2).

(1) C'est, comme le fait observer M. Olier, l'un des attributs divins qui devrait reluire dans les juges de la terre. " Dieu, dit-il, ne considère point si la personne est grande ou petite pour lui faire bon droit, si elle est pauvre ou riche ; il regarde à l'équité et à rendre à chacun ce qui lui appartient, ne voyant goutte pour faire acception de personnes. *Non est personarum acceptor Deus.* Ainsi le vrai juge doit être aveugle à toute condition."

(2) Du consentement de M. Sonart, curé de la paroisse, les trois marguilliers alors en charge, Charles Le Moync, Pierre Gadois et Jacques Le Ber, acceptèrent la fondation, en promettant de faire sonner ces jours-là la cloche en branle une demi-heure avant la Messe.

LA FILLE DU BANQUIER.

(Suite.)

XXXV.

LE SECOND PROJET DE MATTEO.

Quelques heures après l'événement dont la demeure de maître Mouton avait été le théâtre, madame Delagrave était nonchalamment renversée sur un canapé dans son magnifique boudoir.

Henri Delagrave venait de la quitter. Depuis la tombée de la nuit jusqu'au lever du soleil, ils s'étaient entretenus ensemble, discutant l'imminence du danger qui les menaçait, et cherchant dans leur cerveau les moyens de le détourner.

Le résultat de cette longue conversation peut s'exposer en quelques mots.

Si Pescara, car Mattéo n'était pas connu sous un autre nom à Delagrave, si Pescara, disons-nous, échouait dans sa tentative pour s'emparer du testament d'Isaac Delagrave, deux chances seulement d'échapper leur restaient.

L'une : un dernier appel à Varina.

L'autre : la mort même de Varina.

Le premier moyen, l'Italienne qui ne connaissait que trop bien sa fille, sentit qu'il était inutile d'y songer ;—quant à l'autre, les événements en décideraient.

Ils se séparèrent la torture au cœur, l'Italienne pour faire une dernière tentative auprès de Varina et l'amener à consentir à épouser Ephraïm Mouton ; Delagrave, pour attendre l'arrivée de son agent, le comte Andréa Pescara.

Tout-à-coup, un bruit pareil à celui que ferait quelqu'un en escaladant le balcon, frappe ses oreilles ; elle écoute attentivement. Impossible de conserver le moindre doute : quelqu'un passait doucement derrière les volets. D'un pas ferme, elle avance sur le balcon ; mais aussitôt elle recule en jetant un cri de surprise et d'alarme.

Assis sur la pierre du balcon et à quelques pieds seulement de la fenêtre, était un homme. Son visage était tourné vers elle, mais il était couvert d'un masque de velours noir.

La comtesse n'était guère accessible aux émotions de la crainte ; mais quand ses yeux rencontrèrent ceux du mystérieux visiteur, son sang se glaça dans ses veines, et le cœur lui manqua. Pendant plus d'une minute, elle resta comme dominée par un pouvoir qui lui enlevait la force de parler et d'agir.

L'étranger fut le premier à rompre le silence : il fit entendre un rire triomphant, et le charme se dissipa.

Ce rire, en effet, avait un tel accent railleur, que la fière Italienne se redressa avec un geste de colère et de défi.

— Qui êtes-vous, quel est votre nom ?

— Un Italien né dans la Calabre.

— Dans quel nid de bandits ? demanda la comtesse avec un sourire hautain, qui toutefois ne servit qu'à provoquer un sourire de la part de l'étranger... Mais enfin, vous avez un nom, j'imagine.

— Plusieurs ! répondit-il froidement.

— Lequel vous convient-il de prendre en ce moment ?

— Celui de Andréa Pescara, au service de Henri Delagrave et j'en ai d'autres qui sont tout entièrement au vôtre.

— Eh bien, monsieur Pescara, Henri vous attend avec anxiété. Je vais l'appeler ; sa chambre est là, à l'autre bout du corridor.

Elle allait passer devant Matteo, qui, toujours masqué, se tenait droit à côté de la table, lorsque par un mouvement, il se plaça entre elle et la porte, et lui dit : restez ici, Madame ; c'est vous qui devez, la première, connaître les nouvelles que j'apporte.

— Moi ! Pourquoi cela ?

— C'est vous qu'elles intéressent le plus.

— Quelles nouvelles apportez-vous donc, est-ce de maître Mouton ?

— Oui, et très-bonnes.

— Avez-vous le testament d'Isaac Delagrave ?

— Le voici, dit Mattéo, en tirant de sa poche un papier plié.

— Mais Mouton, murmura-t-elle, l'avocat Ephraïm Mouton ?

— Mouton, voyez... là ! et tirant de sa poche un petit poignard, il le jette sur la table.

— Du sang !... misérable ! vous l'avez tué ?

— Mes instructions étaient de m'emparer de ce testament *coûte que coûte*. Je n'avais pas le choix des moyens. J'ai pris le plus expéditif.

Alors, avec la vivacité d'une tigresse, la comtesse, de la main droite, saisit le poignard, tandis que de la gauche elle enleva le testament.

— Vil et misérable assassin, s'écria-t-elle, regarde... La fenêtre par laquelle tu es entré, est encore ouverte... reste, et je te dénonce comme étant, d'après ton propre aveu, l'assassin de l'avocat Mouton.

Mattéo, qui n'avait pas bougé, durant cette tirade, fit un pas vers elle.

Droite et fière, la main armée du poignard, l'Italienne le défia d'approcher d'avantage.

— Je veux passer par cette porte, dit-elle, si vous cherchez à me retenir, je vous plonge dans le cœur la lame de ce poignard !

— La même, — toujours la même ! elle n'a pas changé ! dit l'étranger à voix basse, et comme se parlant à lui-même. Puis, toujours immobile, l'Italien d'une voix de tonnerre :

—Restez ! Varina Cordiani ! cria-t-il ; je vous l'ordonne.

—Ordonner ! de quel droit employez-vous un mot pareil vis-à-vis de moi ?

—En vertu d'un droit qu'il vous sera difficile de contester. Regardez et tremblez !

Il arracha son masque et la lumière des bougies éclaira son visage.

—Femme, cria-t-il, me reconnais-tu maintenant ?

La figure de l'Italienne était rigide, tant était grande et soudaine sa frayeur.

—Femme ! répéta Mattéo, me reconnais-tu ?

Elle leva les mains comme pour échapper à une horrible vision.

—Vivant ! mon mari. . . Mattéo Cordiani, vivant !

Ces paroles s'échappèrent en un long gémissement de sa poitrine, et puis elle tomba à genoux, en jetant un cri.

Mattéo s'approcha d'elle, et se penchant, il plaça une main sur chacune de ses épaules, et la força à le regarder en face.

—Oui, femme cruelle et sans remords, dit-il, le tombeau que tu avais creusé pour moi était large et profond, et cependant je vis encore ! On fit feu sur moi, lorsque je m'évadai de la prison où toi et les tiens m'aviez fait enfermer pour le restant de mes jours ; mais le coup qui aurait pu me tuer, ne fit que m'écorcher, et j'en fus quitte pour la perte d'un œil. Je trouvai le cadavre d'un homme parmi les rochers. Comment était-il venu là, je l'ignore. J'échangeai mes vêtements contre les siens, et je m'enfuis ! Tu entends, femme ; je m'enfuis. Il n'y avait pas de sécurité pour moi en Italie ; aussi, je me réunis à quelques individus dont la situation était aussi désespérée que la mienne. Nous volâmes un bateau, et nous fîmes voile vers l'Espagne. De là, je m'embarquai pour le Brésil, et dans le Nouveau Monde j'oubliais bientôt l'ancien. J'oubliai tout. . . . excepté toi ! Je restai fidèle à un souvenir, et jamais, un seul instant, je n'ai oublié la dette que je te devais !

Il la lâcha, et se baissa pour ressaisir le poignard et le papier, que, dans sa frayeur, elle avait laissé tomber.

—Que voulez-vous faire de moi ? dit la comtesse à voix basse, tandis que ses yeux et chacun de ses traits exprimaient la haine et la crainte.

—Les événements décideront de ma conduite. Mon premier acte sera de trouver le propriétaire légitime de la fortune d'Isaac Delagrave, la jeune fille que je vois mentionnée dans le testament.

A défaut de cette fille ; je chercherai un autre trésor. . . . Je réclamerai ma femme ? Ainsi choisissez ; ou faites-moi connaître cette fille, ou résignez-vous à partager la fortune avec moi !

La comtesse frissonna. Vous êtes, dit-elle, mon mauvais génie. . . mon destin.

—Justement ! répliqua-t-il en souriant. Le tombeau est un gardien jaloux, et ce n'est pas pour rien qu'il rend ses morts !

—Je vous ai dit mon intention ; je vous demande maintenant votre confiance en retour.

La comtesse baissa la tête, et resta silencieuse.

—Je veux donc savoir, madame, où est la fille qui, sans moi, aurait été, avant le coucher du soleil, maîtresse de Moidrey.

—A Saint-Servan.

—Saint-Servan ! c'est un village dont je ne désire pas approcher de trop près. Elle a, j'imagine, un autre nom que celui de Delagrave.

—Oui, celui de Emma Keradec.

Ce fut une révélation si grande et si inattendue pour le bandit qu'elle lui coupa la respiration.

—Vous la connaissez ? demanda l'Italienne également surprise.

—Si je la connais !... puis prêtant l'oreille et reculant vers le balcon, c'est le pas d'une femme, dit-il ; et il ajouta, en entendant une voix douce et harmonieuse, qui chantait tout bas et en italien : j'ai déjà entendu cette voix-là. C'est la fille de Henri Delagrave.

—Henri Delagrave n'a pas de fille ! dit la comtesse ; c'est Varina Cordiani qui va entrer tout à l'heure.

—Le bandit la regarda un moment comme s'il eut été paralysé. Deux fois il essaya de parler, et deux fois les paroles expirèrent sur ses lèvres. Enfin, il murmura d'une voix tremblante, et si faible, qu'elle arriva à peine à l'oreille de la comtesse :

—Ma fille ! dit Mattéo.

—Oui, votre fille !

On entendit une main se poser en dehors sur le bouton de la porte. La comtesse fit un signe à Mattéo. Et alors la figure pâle et décomposée, le bandit ouvrit les volets, et sauta dans le jardin. Un instant après, Varina entra chez sa mère, qui la saisit dans ses bras, la serra convulsivement contre son cœur, et laissant tomber sa tête sur l'épaule de sa fille, versa des torrents de larmes.

XXXVI.

LE PAQUET DE LETTRES.

Le meurtre de l'homme d'affaires, Mouton, était le sujet de toutes les conversations, non-seulement dans le voisinage, mais dans les départements voisins.

C'était vainement qu'on cherchait à découvrir les motifs d'un tel crime.

Aucun vol n'avait été commis.

On avait trouvé sur la table la superbe montre de l'avocat, ainsi que plusieurs autres objets de prix auxquels on n'avait pas touché.

La fenêtre était restée ouverte, d'où l'on avait conclu naturellement que c'était par là que l'assassin s'était introduit dans l'appartement ; et le

lendemain du meurtre, en examinant le jardin, on trouva une échelle de corde, dont les crochets étaient encore fixés sur le haut du mur.

Immédiatement après la découverte du crime, on avait envoyé un télégramme à Rennes et à Paris ; dès le lendemain, un agent de police, "habile et expérimenté," au dire des journaux, arriva à l'habitation de l'avocat.

Comme toujours en pareils cas, on attendait beaucoup de l'habileté et de l'activité bien connue de l'agent de police ; et, comme il arrive aussi très-souvent, ses recherches aboutirent à fort peu de chose.

Après avoir soigneusement examiné l'échelle de corde, après avoir pris la hauteur du mur, avoir mesuré la longueur et la largeur des pas et de chacune des taches de sang, l'agent prit un air des plus profonds et déclara qu'il avait ses soupçons.

Quant à la nature de ces soupçons, c'est ce qu'il garda pour lui-même, — ce qui n'empêcha pas les journaux de dire, selon leur habitude, que des indices, que des raisons particulières ne permettaient pas de dévoiler, avaient été découverts, etc., etc., ou, nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que l'actif et intelligent agent de police, envoyé de Paris, est en possession de certains renseignements qui, nous l'espérons, amèneront l'arrestation de . . . , etc., etc.

Grâce à ces paragraphes à sensation et autres semblables, deux résultats fort désirables furent obtenus. Les journaux, pour un temps, doublèrent leur vente, et la confiance du public dans la sagacité de la police fut plutôt accrue que diminuée.

Néanmoins, comme cela se voit tous les jours, la police était en défaut.

L'agent n'avait pas trouvé la piste, et il est probable qu'un plus habile que lui n'aurait pas été plus heureux.

Mais quelqu'un dont l'odorat était plus subtil et dont la vue était plus perçante, était à l'œuvre ; et, quoique l'agent de police eût été invité à s'installer à la maison, ce ne fut que bien rarement qu'on fit appel à ses services.

Cet autre était le fils de l'homme d'affaires, Ephraïm Mouton, qui avec toutes ses facultés aiguisées par la douleur et la soif de la vengeance, était décidé à remuer ciel et terre pour découvrir le meurtrier de son père.

De toutes les créatures humaines pour lesquelles l'avocat avait eu de l'affection, son fils était en première ligne, peut-être même était-il le seul être qu'il eût jamais aimé. Pour lui, son fils, avec sa nature grêle, rusée, était l'idéal de la perfection ; et nous sommes tenté de croire que, — d'après le principe posé par Dante, que "ce qui se ressemble s'assemble," — son amour lui avait été rendu avec intérêt.

Le vicil avocat, si dur et si intraitable pour les autres, avait toujours été d'une douceur incroyable pour son fils.

Ephraïm, de son côté, ne s'était pas montré ingrat sous le rapport de

l'affection,—de sorte que, comme deux porcs-épics, ce père et ce fils, quelles que fussent, d'ailleurs, leurs aspérités extérieures, présentaient au monde le spectacle de deux êtres unis par les liens de l'attachement le plus chaud, le plus absolu.

Que son père avait été possesseur d'importants documents qui lui donnaient un pouvoir immense, presque sans limites, sur Delagrave, c'était là un fait bien connu du fils Mouton.

Ces documents, il les rattacha naturellement aux allusions que le vieillard avait souvent faites, dans ces derniers temps, concernant une autre jeune fille,—une jeune fille pauvre ;—mais qu'il était en son pouvoir, à lui, de rendre une riche héritière et de placer dans une position aussi haute, sinon plus haute que celle qu'occupait la fille hautaine de Henri Delagrave.

—J'ai fait choix d'une femme pour toi, mon fils, avait-il coutume de dire, en clignant de l'œil, —d'une femme aussi belle que celle du château de Moidrey, quoique l'une soit aussi blanche que l'autre est brune ; mais pour un garçon raisonnable comme toi, du moment que la fille a de belles propriétés et de l'argent en quantité, qu'importe qu'elle soit brune ou blonde ?

Dans le premier accès de rage où l'avait mis le refus que Delagrave avait opposé à ses propositions d'alliance, l'avocat était allé jusqu'à dire à son fils que si Delagrave ne changeait pas de résolution durant les sept jours qu'il lui avait donnés pour réfléchir, il avait dans les mains de quoi le faire tomber dans la poussière, et faire fleurir une autre plante au lieu et place de l'impérieuse Varina. “ Voilà près de vingt ans que je garde ce parchemin, avait-il ajouté, en se frottant les mains ; mais enfin, le moment est venu d'en user. Dans sept jours, ce sera le cadeau de noces que tu offriras à ta femme, mon fils ! — Oui, il fera cruler la grandeur et l'orgueil des Delagrave. Tandis que tu dormais, Ephraïm, ton père, lui, était à l'œuvre. J'ai fait une découverte, il y a longtemps, et je n'attendais plus que quelques renseignements que j'ai fait demander à Batavia. Le dernier bateau me les a apportés, et dans sept jours Varina Delagrave signera le contrat de mariage, ou Ephraïm Mouton, le vicil et misérable avocat, comme l'a appelé un jour mon ami Delagrave, trouvera *une autre* propriétaire des domaines de Moidrey.

C'était le matin du septième jour, —de ce jour que le vieillard avait attendu avec tant de patience, que le coup était tombé.

Au moment où il allait jouir de son triomphe si laborieusement préparé, le fer de l'assassin lui avait percé le cœur.

Ne sachant comment agir, et cependant n'abandonnant jamais l'idée que Delagrave était l'instigateur, sinon l'auteur du crime, Ephraïm fit les recherches les plus minutieuses parmi les papiers de son père, dans l'espoir de découvrir quelque document de nature à éclairer la sombre obscurité qui l'entourait.

Le notaire de Rennes ne put que lui mentionner un certain paquet contenant un papier ou des papiers que son vieil ami avait jadis confié à sa garde, et qu'il lui avait rendu la veille même du jour où le meurtre avait été commis.

Ce paquet dont l'enveloppe était parfaitement connue du notaire, on ne le trouva nulle part.

Ephraïm, par une conclusion logique, se dit que ce devait être ce paquet qui donnait à son père le pouvoir qu'il s'était souvent vanté de posséder sur le propriétaire de de Moidrey.

Et ainsi, en partant de cette supposition que Delagrave était l'auteur ou l'instigateur du crime, il avait trouvé une cause à sa perpétration.

Quelle pouvait être la nature de ce document ?

Quelle était cette jeune fille dont le vieillard avait tant vanté les charmes, et qui était capable d'exercer une si grande influence sur la fortune des Delagrave ?

C'étaient là deux faits qu'il restait encore à découvrir.

Et Ephraïm, avec toute sa ruse naturelle, excitée par le désir de la vengeance, était justement l'homme qu'il fallait pour diriger de pareilles recherches. Il ne laissa pas un coin de la maison sans y fouiller à plusieurs reprises, et rien n'échappa à ses investigations.

Malgré tout, il avait presque perdu tout espoir de rien découvrir pouvant servir de solution au mystère, dans les morceaux de papiers et de parchemins qu'il retira des meubles, quand un accident vint à son aide.

Tandis qu'il replaçait un paquet de papiers dans un tiroir, dans une vieille table rongée par les vers, qui avait occupé le coin de l'ancien cabinet de travail de son père, il lui sembla que le bois formant le fond du tiroir était détaché.

En tirant vivement et avec force, le tiroir lui échappa des mains et tomba à terre.

Le choc le brisa en morceaux, et, à la joie inexprimable d'Ephraïm, un paquet lié avec une ficelle, s'échappa d'une espèce de compartiment secret.

Il le ramassa aussitôt, détacha la ficelle, et examina les papiers avec anxiété.

C'étaient une douzaine de lettres, portant le timbre de Batavia, et de dates dont plusieurs remontaient à de nombreuses années.

Il les lut l'une après l'autre, et sans en passer une ligne.

À mesure qu'il avançait dans sa lecture, ses petits yeux brillèrent de triomphe, et il s'arrêta à la fin de chaque lettre, pour se frotter les mains avec un air sinistre.

« Ainsi, dit-il, voilà la correspondance sur laquelle mon père comptait tant, et qui devait, selon lui, nous assurer tous les avantages de la lutte. Pauvre père ! Les choses ont bien mal tourné pour lui, mais— et ici les

sourcils d'Ephraïm se contractèrent, et il grinça des dents de rage,— mais je ne m'arrêterai ni jour, ni nuit avant que ces meurtriers ne soient montés sur l'échafaud.

Les lettres étaient écrites en réponse à des demandes faites par le vieil avocat, concernant un certain Ernest Delagrave, ancien habitant de l'île de Java, et associé de la maison, depuis longtemps éteinte, de Vandrusen et Cie.

Les réponses étaient vagues, très-vagues, mais pour Ephraïm Mouton, elles étaient suffisamment explicites.

La date du départ du navire sur lequel le marchand, sa femme et sa fille avaient pris passage pour revenir en France, était exactement indiquée.

Le navire, on n'en avait plus jamais entendu parler.

On donnait aussi un portrait d'Ernest Delagrave et de sa femme, du moins d'après les anciens résidents dans l'île, qui les avaient connus.

Le nom de la femme d'Ernest Delagrave était Emma Vandrusen.

Voilà ce que contenaient ces lettres si soigneusement conservées, et rien de plus. On y faisait bien l'éloge du marchand, mais il y avait si longtemps qu'il avait disparu de Batavia, que les habitants ne se rappelaient plus guère que son nom, synonyme de probité et d'honneur.

Néanmoins, Ephraïm Mouton, comme nous l'avons dit, était ou croyait être sur la trace qu'il cherchait.

Les fréquentes visites de son père à Saint Servan, l'intérêt qu'il prenait à tout ce qui concernait le passé et le présent de la protégée de madame de Moidrey, Emma Keradeuc, tout commençait à lui paraître clair. La date donnée par l'agent de Batavia comme étant celle où le navire avait quitté le pont, correspondait parfaitement—en tenant compte de l'intervalle exigé pour le voyage,—avec celle du grand ouragan qui avait jeté la jeune fille de l'Indienne sur le rivage hospitalier de Saint-Servan.

Serait-il possible qu'Emma Delagrave et l'enfant du naufrage fussent la même personne ?

En admettant qu'il en fût ainsi, Ephraïm n'avait pas grand'peine à deviner qu'elle devait être la nature du document qui, au dire de son père, devait mettre la fille du jeune frère à la place occupée par celle de l'aîné, c'est-à-dire du fils illégitime d'Isaac Delagrave.

Ce fut le lendemain de cette découverte, de bonne heure, qu'Ephraïm Mouton se présenta au château de Moidrey, et demanda à parler au propriétaire.

Delagrave, qui était à déjeuner, tressaillit quand on lui annonça ce nom, et, en dépit de son sang-froid, pâlit visiblement.

—M. Ephraïm Mouton ! dit-il, qu'est-ce qu'il peut me vouloir, à une pareille heure ?

Cette question, c'était plutôt à lui-même qu'à sa femme, qu'il l'adressait ; mais, comme elle était faite à haute voix, l'Italienne y répondit.

Il y avait sur son visage, une sorte de sourire dédaigneux.

—Vous menacer, accuser, peut-être ! dit-elle. Mais le vieil avocat mort, il ne peut plus rien. Accusations et menaces seraient dérisoires.

—Comment cela ? le testament, et Delagrave baissa la voix en prononçant ces mots, le testament existe toujours !

—Mais pas dans ses mains. Croyez-vous que celui qui l'a privé de la vie l'ait fait avant de s'assurer la possession du document pour lequel il risquait tout ?

—C'est vrai, c'est vrai, dit Delagrave, en cherchant à se remettre. Mais où est cet homme, ce Pescara ? Depuis le jour où je l'ai fait mon confident dans cette affaire,—il n'est pas revenu, ni pour me remettre le papier, ni pour réclamer sa récompense.

—Il *viendra*, répliqua l'Italienne, avec le plus grand calme.

Delagrave tressaillit, ses sourcils se contractèrent, comme si le soupçon fût entré dans son esprit, et son regard se fixa sur le visage froid et impassible de sa femme.

—Comment savez-vous cela ? demanda-t-il sèchement. Ce Pescara est-il un de vos compatriotes. Connaissez-vous cet homme, que vous répondiez si positivement de sa fidélité ?

La comtesse leva ses grands yeux, où se lisait le mépris, et soutint hardiment le regard de son mari.

—Je ne réponds de la fidélité de personne, Henri Delagrave, dit-elle. Et, malgré son empire sur elle-même, elle ne put s'empêcher d'hésiter, et je ne sais de ce Pescara que ce que vous m'en avez dit vous-même. La certitude que j'ai qu'il tiendra sa parole a pour base ce fait qu'il est plus en votre pouvoir que vous n'êtes au sien. Il a dépassé vos instructions.

—Mes instructions ! Etes-vous folle ? je ne lui en ai donné aucune.

Delagrave s'était levé, et avait prononcé ces paroles avec une excitation extraordinaire.

Sa femme continua avec le même calme imperturbable :

—Accordé. Cet homme, alors, ce Pescara, a agi sous sa seule responsabilité ?

—Entièrement.

—Par conséquent, une fois en possession du document, sur lequel reposent tant d'intérêts, il serait en position de vous dicter des conditions.

Delagrave resta silencieux.

—Tel étant le cas, reprit l'Italienne, nous pouvons être sûrs qu'il ne manquera pas de venir réclamer une récompense proportionnée au service qu'il croira nous avoir rendu.

—Qu'il croira ! dit Delagrave, avec un frisson. Je suis donc à la merci de cet homme !

L'Italienne dressa la tête, et eut un sourire de mépris.

—Si nous nous y prenons bien, dit-elle, c'est lui qui sera à notre merci

Patience et courage, Henri, et nous pourrons détourner l'orage, et écraser nos ennemis.

Delagrave regarda sa femme avec admiration.

—Vous avez le cœur brave ! dit-il, presque avec tristesse.

—J'ai eu besoin de courage, répondit l'Italienne, car, depuis mon enfance, j'ai été sévèrement éprouvée. Mais M. Mouton va s'impatienter. Voyez-le, Henri, et, ajouta-t-elle, en posant la main sur le bras de son mari, avec plus de bonté qu'elle n'en témoignait d'habitude, en cas de besoin, je serai là !

XXXVII.

L'ACCUSATION.—UNE ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE.

En entrant dans le salon où l'on avait conduit Ephraïm Mouton, Delagrave trouva ce dernier occupé à regarder par la fenêtre qui donnait sur l'ancien parc. Ses tapis de gazons étaient enrichis de myriades de lumières et d'ombres, à travers lesquelles bondissaient une multitude de bichès.

Delagrave eut peine à retenir une exclamation de surprise, lorsque Ephraïm, en l'entendant entrer, se tourna vers lui.

Le changement que quelques jours avaient produit chez le fils de l'ancien homme d'affaires était effrayant.

Sa figure était cadavéreuse, d'une teinte presque livide ; ses joues étaient creusées, et surmontées de deux grosses pommettes osseuses ; sa mâchoire s'allongeait d'une manière démesurée, et les traits amaigris de sa bouche n'exprimaient plus que la ruse et la cruauté.

Les quelques jours qui s'étaient écoulés depuis le meurtre de son père avaient produit sur lui un effet analogue à des années de souffrance et de maladie.

Bas et petit par nature, faux et rusé par éducation, Ephraïm n'avait qu'une chose dans laquelle il fût sincère, c'était son affection pour son père ; et il avait besoin de tout son sang-froid, de tout son empire sur lui même, pour paraître calme devant l'homme qu'il croyait être au moins l'instigateur du meurtre de ce père.

Delagrave, aussi, avait recouvré son sang-froid.

Les deux hommes se regardèrent fixement, comme deux gladiateurs cherchant à deviner le jeu l'un de l'autre, et le moyen de parer les attaques.

Mais tous deux étaient sur leurs gardes, et restèrent imperturbables.

Delagrave s'excusa d'avoir fait attendre si longtemps M. Mouton, on donnant comme raison l'heure matinale, et l'obligation où il était d'achever sa toilette.

Il se disposait à exprimer à Ephraïm sa sympathie pour le malheur terrible dont il avait été récemment frappé, quand celui-ci, avec une brusquerie extraordinaire, coupa court à l'expression de ses doléances.

—Moins vous en direz là-dessus, mieux vaudra, monsieur, s'écria-t-il. Je sais très-bien de quel côté est la perte, et ce n'est pas pour réclamer votre compassion ni celle de personne que je suis venu ici.

—J'ai trop de respect pour les grandes douleurs, dit Delagrave, sentant l'impertinence et se mordant les lèvres; j'ai trop de respect pour les grandes douleurs pour essayer de vous adresser même des condoléances. Puis-je donc vous demander quelle est l'affaire qui me vaut, à une pareille heure, l'honneur de votre visite ?

Et il appuya sur ce dernier mot.

Ephraïm attira une chaise à lui, et s'assit sans cérémonie; puis, se penchant en avant, les mains posées sur ses genoux, il fixa ses petits yeux sur Delagrave.

—Cette visite, dit-il, est la conséquence de celle que vous fit mon père, sept jours avant qu'on ne le trouvât baigné dans son sang, mort, assassiné dans son fauteuil !

—Eh bien ?

—L'objet de la visite de mon père n'était connu.

—Naturellement, répliqua Delagrave avec un sourire. C'était au sujet d'une proposition de mariage que, au nom de ma fille, je déclinai.

—Mais à propos de laquelle mon père vous donna sept jours pour réfléchir, promettant que, le septième jour, il reviendrait au château de Moisdrey recevoir votre réponse finale.

—Je n'ai qu'un vague souvenir de ce qui se passa à notre entrevue : votre père, monsieur Mouton, était entêté, trop entêté même dans les affaires qu'il avait prises à cœur. Dans ce cas, comme dans bien d'autres, il est possible qu'il ait refusé d'accepter ma réponse comme un refus définitif.

Ephraïm fit un signe de tête affirmatif.

—C'était le septième jour qu'il avait fixé pour sa seconde visite, n'est-il pas vrai, monsieur Delagrave ?

—C'est possible. Comme ma résolution était déjà prise sur cette question, je ne fis pas grande attention à ses menaces.

Ephraïm leva vivement la tête, et ses yeux s'illuminèrent.

—Vous avouez donc qu'il y eut des menaces ? s'écria-t-il. Ah ! vous ne niez pas la parole qui vient de vous échapper ; et vous ne pourrez pas la rétracter. Attendez un peu !—car, Delagrave, le visage rouge de colère, s'apprêtait à parler.—Écoutez-moi une minute. Mon père avait des documents, ou—car il vit un éclair passer dans le regard de Delagrave—un document qui lui donnait prise, une très-forte prise sur vous et votre fortune. Pouvez-vous nier cela, monsieur Delagrave ?

Ce dernier fit une contenance admirable ; pas un muscle de son visage ne trahit son émotion, et il haussa les épaules en répondant :

—A quoi bon me donnerais-je la peine de nier toutes les assertions qu'il

plaît aux fous et aux insensés de mettre en avant ! Si un pareil document existe, produisez-le. La vie est une trop sérieuse affaire, monsieur Mouton, pour qu'on perde son temps et ses paroles à se battre contre des ombres !

—*L'aurait-il ?* se demanda Ephraïm en écoutant ces paroles de défi, et en voyant l'air dédaigneux de son visage.

—*Il ne l'a pas !* se dit Delagrave en observant l'inquiétude de son adversaire.

Ephraïm se décida à jouer une carte hardie, et à se fier aux effets de la surprise pour tâcher de s'assurer que ses soupçons étaient bien fondés.

Se levant brusquement, il frappa un coup de poing sur la table, et s'écria, en regardant fixement Delagrave en face :

—Ce document existe ! je l'ai !

L'effet que produisirent ces paroles sur Delagrave fut magique, sa mâchoire inférieure tomba ; ses yeux se dilatèrent, tant furent grandes sa surprise et ses craintes ; de grosses gouttes de sueur perlèrent sur son front, et il chancela.

—Vous . . . vous avez . . . murmura-t-il.

Mais avant qu'il pût achever sa phrase, une voix ferme et claire, la voix d'une femme l'interrompit :

—Rien . . . Cet homme n'a *rien* qui puisse nuire à Henri Delagrave !

Et, sortant de l'ombre de l'appartement, où elle était entrée sans bruit par une autre porte, l'Italienne s'avança entre les deux hommes.

—Vous me surprenez, Henri, dit-elle, en jetant en même temps un regard de dédain sur Ephraïm, vous me surprenez de vous voir perdre ainsi votre temps à écouter les folies de cet homme qui croit pouvoir obtenir par des menaces ridicules ce qui lui a déjà été refusé avec mépris.

—Obtenir ! je ne cherche certes pas à obtenir la main de Varina Delagrave ! s'écria Ephraïm en se remettant promptement de sa surprise. Je n'en voudrais pas, les propriétés de Moidrey fussent-elles deux fois ce qu'elles sont, et chaque hectare fût-il couvert de pièces d'or. Henri Delagrave, continua-t-il en se retournant vers ce dernier, qui était retombé sur sa chaise, je ne vis plus que pour une chose, pour découvrir le misérable ou les misérables qui ont assassiné mon père !

En parlant ainsi, son corps maigre et mince se redressa, et l'excès de la colère lui prêta une majesté qui effraya l'Italienne elle-même.

Il continua sur le même ton, plein de haine et de menace, et en promenant ses regards de l'un à l'autre.

—Vous le haïssez, vous me haïssez ; mais vos craintes vous faisaient ramper devant l'homme que, n'eût été l'arme qu'il avait en réserve, vous eussiez repoussé de votre porte comme un chien. Vous aviez refusé l'alliance qu'il vous avait offerte ; mais ce n'a été qu'après que votre fille vous y eût forcés, prouvant ainsi que son arrogance et sa volonté sont plus fortes que les vôtres. Mais c'est en tremblant que vous avez proféré votre

refus, car vous saviez que le nuage se formait, et qu'en éclatant, il détruirait votre maison et jetterait le déshonneur sur votre nom. Le pouvoir dont mon père était possesseur, il avait juré d'en user le septième jour après avoir quitté Moidrey, à moins que vous ne revinsiez sur votre décision. Le papier était dans ses mains, les agents de sa vengeance étaient tous prêts ; mais deux choses pouvaient arrêter le coup qui vous menaçait : votre consentement aux conditions proposées, ou la mort de l'homme qui les avait faites !

Mouton s'arrêta un moment ; il était affreusement pâle, et il essuya la sueur qui couvrait son front ; il tremblait de tous ses membres, mais c'était la rage et non la crainte qui l'agitait ainsi.

—Le sixième jour arriva et s'écoula, et cependant vous ne donnâtes pas un signe de vie, continua-t-il. Une nuit seulement étendait son voile sombre entre vous et la ruine. Durant cette nuit, mon père fut cruellement, traîtreusement assassiné. Le jour en se levant, le lendemain, trouva Delagrave parfaitement à son aise. L'avocat Mouton n'était plus qu'un cadavre.

—Et qui accusez-vous ? demanda Delagrave qui avait secoué sa stupeur, et était enfin, dans une certaine mesure, redevenu maître de lui-même.

—Je n'accuse personne *encore*, répondit Ephraïm ; mais, et ne perdez pas mes paroles, monsieur Delagrave, avant qu'il soit longtemps, j'aurai des preuves. Je suis riche, et je ne craindrai pas de jeter ma fortune aux vents ; je suis jeune, et je serai content de mourir, si je puis atteindre le but que je me propose. A partir d'aujourd'hui, je ne vis que pour une chose. Je n'ai plus qu'une ambition, qu'un désir, livrer à la justice le meurtrier de mon père, le voir lui et ses complices monter à l'échafaud.

Il lança de nouveau un regard acéré sur Delagrave et sa femme ; et puis, avec un geste plein de menace, il sortit de l'appartement d'un pas tellement rapide, qu'ils n'auraient pu le retenir, lors même qu'ils l'eussent voulu.

Delagrave fut le premier à recouvrir la parole.

—L'échafaud ! dit-il. Jamais ! jamais ! Je pourrai du moins échapper à cette honte !

La comtesse avait les yeux baissés, et elle réfléchissait à ce qu'elle venait d'entendre. Elle releva vivement la tête.

—Honte ! échapper à la honte ! murmura-t-elle ; à quoi pensez-vous, Henri ? Honte, en effet, si les divagations d'un fou peuvent vous émouvoir ainsi.

Elle s'approcha de lui, et posant la main sur son épaule, elle lui parla, presque dans l'oreille, d'un voix assurée.

—Le vieux Mouton est mort, dit-elle, poignardé comme un chien méritait de l'être. Ayez donc un peu de courage, Henri ; ce danger, du moins, est passé.

Delagrave secoua la tête.

—Le testament ! dit-il, où est-il ?

—Dans les mains de Pescara, soyez-en sûr. Je connais mes compatriotes.

—Pourquoi n'est-il pas ici ? Il n'est l'objet d'aucun soupçon ; pourquoi tarde-t-il tant ?

—Il viendra . . il viendra ! répondit la comtesse avec assurance. Je puis même vous prédire qu'avant que ce jour ne soit écoulé, Andréa Pescara sera ici.

—Mais vos raisons ? sur quels motifs se fonde une pareille certitude ?

Ayez confiance en moi, Henri, notre fortune est la même, nos intérêts ne sauraient être divisés. Laissez-moi m'arranger avec ce Pescara. Fiez-vous à moi, vous dis-je, et avant qu'il soit longtemps, vous brûlerez de vos propres mains ce misérable papier qui renferme la fortune des Delagrave.

—Oui, c'est entre nous, une alliance offensive et défensive, je me fie à vous, Varina, lui dit son mari.

—Vous faites bien, répliqua-t-elle. Je me charge de régler la dette de mon compatriote Andréa Pescara.

Au bout d'une demi-heure, la comtesse, avec la démarche majestueuse d'une reine, passa dans son appartement ; tandis que Delagrave, rassuré par la résolution dont sa femme faisait preuve, mais, cependant, le cœur agité de ce tremblement qui ne quitte guère les criminels, descendit dans les jardins pour réfléchir aux menaces du présent, et se préparer à détourner les dangers de l'avenir.

XXXVIII.

UNE RÉVÉLATION INATTENDUE.

La tête penchée sur sa poitrine, et les mains derrière le dos, Henri Delagrave arpena longtemps les allées ombreuses du jardin.

Mais la brise n'avait pas fraîcheur pour son front enflammé ; il ne trouvait point de parfum aux fleurs, point de plaisir dans les mille beautés qui l'entouraient. Ses tempes battaient avec violence sous le poids de ses mauvaises pensées, et les feux de l'enfer lui brûlaient le cœur.

Le poète l'a dit avec raison : pour le meurtrier, le *passé* n'existe pas ; il n'y a pour lui qu'un *présent* éternel.

La conscience de son crime est toujours avec lui, et la crainte qu'on le découvre n'est jamais absente de ses pensées.

—Ce n'est pas ma main qui a frappé le coup, se répétait le malheureux homme. Je suis du moins innocent de ce dernier crime.

Mais sa conscience n'était pas dupe d'aussi pitoyables sophismes ; et dans la liste de ses forfaits que l'ange vengeur déroulait à ses regards, Henri Delagrave voyait écrit à côté du nom de Jarry assassiné, celui de Mouton.

Celui qui entre dans la voie du crime est comme celui qui glisse sur la glace ; il lui est presque impossible de revenir en arrière. Le premier coup une fois porté, la crainte loge à ses côtés, et le pousse, sous le spécieux prétexte d'assurer sa sécurité, à en commettre d'autres.

Il en était ainsi pour Delagrave.

—Si, se disait-il, le testament était une fois dans mes mains, si j'étais sûr qu'il fût détruit, je trouverais bien moyen de me débarrasser pour toujours de ce bravo Italien, de ce Pescara !

Delagrave s'interrompit soudainement, et son visage prit une expression de surprise et d'alarme.

Il avait pénétré insensiblement dans une allée étroite, formée par des arbrisseaux en fleurs et conduisant à un petit espace découvert, où étaient les restes de ce qui avait été autrefois un pavillon. Au milieu de fragments de pierres couvertes de gazon et de fleurs, était encore une statue sur son piédestal.

Delagrave allait sortir des fourrés pour mettre le pied sur cet espace, quand une voix frappa ses oreilles, et, instinctivement, il recula derrière les arbustes.

C'était la voix de l'Italien, Andréa Pescara.

Il parlait à une personne que Delagrave ne pouvait voir, et d'un ton de supplication, presque de désespoir.

Craignant de bouger, de peur de l'alarmer, Henri Delagrave écouta de toutes ses oreilles.

—Mon affection ! Oh ! ne doute pas de mon affection pour toi ! disait l'Italien d'une voix qui était pleine de chagrin. Voir, presser sur mon cœur le seul être qui m'appartient, c'est la grande espérance qui m'a soutenu durant mes longues années d'aventures et de souffrances. Je savais que celle qui t'a donné le jour était aussi cruelle que la louve pour tous ceux qui se mettent en travers de son chemin ; mais je me rappelais aussi que, même la louve a la tendresse d'une mère pour ses petits. Tu n'es pas heureuse, je le sais, car je t'ai observée dans tes promenades, à ta fenêtre, alors que tu te croyais seule. Pour que tu sois heureuse, je donnerais ma vie, je la donnerais pour entendre tomber de tes lèvres un mot, un seul, afin de pouvoir toujours garder son écho dans mon cœur. Mais ici, en ce moment, aucune oreille autre que la mienne ne t'écoute, ce mot, dis-le . . . appelle-moi ton père !

Une voix répondit, et elle était entrecoupée par des sanglots convulsifs. Oh ! malheureuse que je suis ! plutôt au Ciel que la main de la mort m'eût fermé les yeux tandis que j'étais au berceau ! Il n'y a plus de paix, plus de bonheur pour moi, que dans la tombe !

—Plus de paix ! plus de bonheur que dans la tombe ! dit Matteo d'une voix compatissante. Voilà de bien tristes paroles dans une bouche si jeune.

Il lui prit la main, sans résistance de sa part, quoique, toutefois, elle détournât la tête pour cacher ses larmes.

—Dis-moi, carissima, cet homme qui a usurpé ma place, l'aimes-tu ?

Il y eut une pause... Delagrave sentit de grosses gouttes de sueur couler sur son front ; il n'y avait pas à en douter pour lui : Andréa Pescara et Mattéo Cordiani, le premier mari de sa femme, ne faisaient qu'un !

Enfin, répondit la jeune fille, et le mot qui tomba de ses lèvres fut la mort des espérances de Delagrave.

—Non ! dit-elle.

Les yeux sombres du bandit brillèrent d'une joie sauvage. Il se contraignit, cependant, et reprit avec calme.

—Et elle ? Parle-moi d'elle, Varina.

—Elle est ma mère ! répondit la jeune fille avec fermeté, et je n'en dirai rien, même à vous.

Le bruit de quelqu'un qui approchait les fit tressaillir, et mit fin à leur mystérieuse entrevue. Après avoir prononcé encore quelques mots que Delagrave ne put saisir, l'italien Matteo Cordiani s'enfonça à travers les arbustes, heureusement, dans une direction opposée à celle où Delagrave était caché, et disparut.

Pendant quelques secondes après son départ, Varina demeura froide et immobile comme la statue contre laquelle elle s'appuyait ; mais comme les pas approchaient de plus en plus de son côté, elle jeta un regard de terreur autour d'elle, comme quelqu'un qui s'éveille d'un songe hideux, et elle glissa vite par une des allées conduisant au château.

Delagrave se releva alors, et s'avança dans l'espace découvert où se trouvaient la statue et la fontaine.

Tout en réfléchissant à ces nouveaux événements, Delagrave rentra dans son cabinet de travail, où il trouva une lettre sur la table, sur le coin de l'enveloppe était le mot *pressé*. Il rompit le cachet, et lut :

“ Cher monsieur Delagrave, en ma qualité de magistrat, j'ai été informé d'une découverte faite ce matin sur votre propriété, le ravin du diable.”

Delagrave s'arrêta ; un brouillard lui passa devant les yeux, et il eut peine à respirer. Il se passa quelques instants avant qu'il pût se remettre suffisamment pour continuer sa lecture.

“ Durant l'orage de la nuit dernière, l'un des arbres a été brisé par la foudre, et, chose étrange, on a trouvé dans l'intérieur du tronc un squelette humain qui...”

Un brouillard s'étendit de nouveau devant les yeux de Delagrave, mais, cette fois, c'était un brouillard de sang.

“ Mon Dieu ! murmura le malheureux ; les morts eux-mêmes sortent de leurs tombeaux pour m'accuser !”

La lettre lui échappa des mains, et il tomba privé de connaissance.

ANNALES

DE NOTRE-DAME DE LOURDES.

GUÉRISON DE JEAN PUCHEOU.

Le samedi, 18 juillet 1868, vers six heures du soir, un spectacle touchant excitait à Lourdes la pitié publique. Deux étrangers portaient par les rues une chaise, chacun d'une main. Sur la chaise, un enfant de quinze ans était assis, appuyant ses bras au cou des porteurs. L'un de ces hommes était son père. L'enfant se tenait avec peine, sa tête était branlante, ses jambes pendaient sans ressort, balancées au mouvement de la marche. Où allaient-ils ? Tout le monde à Lourdes le devinait :

— Ils vont à la Grotte, disait-on : Pauvre enfant ! pauvre père !

Ils y allaient, à cette Grotte où courent les misères désespérées, où Marie attire, parce qu'elle y est bonne, parce qu'elle y exerce la puissance de sa bonté.

I.

Cet enfant, Jean Pucheou, originaire de Gouze, canton de Lagor, arrondissement d'Orthez (Basses-Pyrénées), était d'un naturel tranquille, doux, aimant, droit, il n'avait jamais eu grande vivacité.

Depuis près de deux ans, sa santé déclinait. Il éprouvait d'étranges et invincibles répugnances pour la nourriture ordinaire. Il maigrissait rapidement et sa faiblesse était devenue très-grande.

Le jour de Pâques, 12 avril 1868, avant vêpres, Jean, debout en ce moment, s'affaissa tout d'un coup sur lui-même et tomba. Il ne put pas se relever. Sa mère le prit entre ses bras et le posa sur un lit. Depuis lors il ne fut guère qu'un cadavre.

Ses jambes fléchissantes se refusaient à le soutenir ; sa tête roulait sur ses épaules sans pouvoir ordinairement se fixer : les avant-bras avaient seuls gardé leur mouvement ; selon l'expression de son père, tous ses membres étaient dénoués. Il fallut le porter comme quand il était au berceau. Ce pauvre enfant devint un fardeau, aimé sans doute, mais terrible pour ses parents, dont le travail était la seule richesse. Son père ou sa mère durent se constituer comme prisonniers auprès de lui. Il ne pouvait rester au lit pendant le jour, et on le plaçait sur un petit fauteuil de paille. Mais là, il lui était impossible de se soutenir sur son épine dorsale. Il se courbait sur lui-même et l'on devait s'asseoir à son côté pour lui donner un appui.

Un jour, le visage du malade bien-aimé prit une expression étrange. Sa

bouche s'ouvrait ; il semblait faire effort pour parler, il ne sortait de son gosier qu'un bruit saccadé d'haleine poussée fortement. Sa langue s'était pelotonnée au fond de la bouche. Pauvre enfant ! il devenait muet.

Ses parents furent navrés. C'était leur fils aîné ; il avait eu toujours pour eux une rare tendresse. Ces braves gens n'ont ni terres, ni maison, ni métier ; le père est simplement ouvrier des champs, sa femme n'a jamais appris que les travaux de ménagère. Le jeune garçon, en âge de se suffire et d'aider sa famille, devait être bientôt placé comme domestique. L'avenir devenait sombre.

Cependant l'intelligence ne s'était point paralysée. Jean put se mettre en communication avec ses parents par ses signes et les expirations violentes qu'il faisait pour attirer sur lui l'attention. Mais son mutisme, en affligeant leur cœur, rendait les soins plus difficiles et alourdissait une charge déjà si pesante.

Le jeune malade était souvent tourmenté de douleurs lancinantes au ventre. . Quand elles devenaient bien fortes, il les sentait monter dans son corps et arriver à la tête. La souffrance de la tête lui faisait oublier tout. C'était alors pitié de le voir. Son souffle bruyant et harassé, la seule plainte possible pour lui, désolait le cœur de ses parents. Ne sachant que faire pour obtenir un apaisement à son mal, il frappait son front de ses poings restés libres. Si la crise durait longtemps, à un certain moment, il portait avec des marques de détresse sa main sur la poitrine, et faisait signe vers son lit. On le prenait promptement et on l'étendait. Il restait immobile, les yeux fermés, la bouche entr'ouverte, dix ou douze minutes ; puis revenu à lui-même, il indiquait son fauteuil de paille où on l'établissait de nouveau. Ceci se présentait une ou deux fois par jour.

A l'attitude du médecin qui le visita, les parents s'étaient persuadés qu'il ne comprenait rien à ce mal singulier et si grave, et qu'il n'avait pas le moindre espoir de sauver l'enfant. La mère avait préparé le linge pour l'enveloppement qu'ils croyaient prochain.

Voilà l'histoire de la malheureuse famille pendant plus de deux mois.

II.

Vers la fin de juin, l'enfant appelait souvent par le bruit de son souffle, et se mettait à faire une gesticulation très-animée, qui dérouta l'intelligence de ses parents. Il faisait signe d'un lointain qu'on ne pouvait deviner, puis il manœuvrait ses deux bras comme s'il se fût aspergé d'eau, figurait l'action de boire, joignait ses mains comme pour une prière en se recueillant, et, avec une vivacité extraordinaire, indiquait ses jambes, imitait la marche par ses gestes, puis agitait ses lèvres pour simuler la parole. Pendant toute cette pantomime, il témoignait une joie inexprimable. Ses parents, qui interprétaient ses besoins et ses pensées de tous les jours, étaient désorientés devant les manifestations impuissantes d'idées, qu'ils

ne pouvaient découvrir. Et quand après avoir suivi d'un œil attentif, ils disaient : nous ne comprenons pas... l'enfant se chagrinait et montrait un profond découragement. Le père et la mère se demandaient souvent quel pouvait être le désir du malade.

Un jour après le renouvellement de cette scène pénible, l'un d'eux eut tout-à-coup la pensée de lui dire : Peut-être que tu veux aller à Notre-Dame de Lourdes ?

Aussitôt une joie immense éclate dans l'être tout entier de l'enfant. Il était enfin deviné, il triomphait. Il agita longtemps sa tête, il sourit, il exhala son bonheur en haleinées bruyantes.

—Que veux-tu aller faire à Lourdes ?

Il répondit par ses signes : Me laver, boire, prier.

—Pourquoi ? . . .

Son geste dit :—Je pourrai marcher, je pourrai parler. . . Si je n'y vais point, je ne guérirai pas non plus.

Il faut dire que le nom de Notre-Dame de Lourdes est populaire dans ces contrées, et qu'avant sa maladie l'enfant avait ouï parler des guérisons qu'opère l'eau de la Grotte.

Depuis qu'il eut été compris, il réitéra tous les jours et plusieurs fois dans la journée sa demande de pèlerinage. On eut la pensée de lui poser cette question :

—Qui t'a dit d'aller à Lourdes pour guérir ?

L'enfant, sans hésitation, leva son doigt vers le ciel.

—Est-ce la Sainte Vierge qui te l'a dit ?

Il fit un signe d'assentiment.

Nous avons multiplié nous-même nos questions sur ce sujet. Il a soutenu que jamais depuis son infirmité nul ne lui avait parlé de Notre-Dame de Lourdes. C'est une inspiration entièrement personnelle, et très-remarquable par la justesse de l'idée surnaturelle qu'y attachait cet enfant d'une intelligence peu ouverte. Jean savait qu'il devait guérir par la prière, et que ce n'était pas l'eau seule, mais la Sainte Vierge donnant puissance à l'eau qui le délivrerait de son mal.

On lui promettait de le porter à Lourdes, sans que l'intention en fut bien arrêtée. La foi n'était pas encore venue dans l'âme des parents. Mais l'insistance de l'enfant augmentait chaque jour ; la prière devenait plus attendrissante dans son regard, et quelquefois ses gestes étaient pressants et vifs jusqu'à l'impatience. Son père réfléchit alors à une espérance qu'il traitait de caprice et d'enfantillage.

Il se dit :—L'enfant a toujours été sage, il s'est gardé innocent : la Sainte Vierge l'entendra.—Et le voyage de Lourdes fut résolu dans son cœur. Il fixa le jour à son fils. Ce fut une allégresse ; l'enfant donna des démonstrations animées de confiance en sa guérison, et depuis lors, à chaque instant, il faisait signe pour dire :— Nous irons ! . . et je serai guéri ! . .

Mais le jour convenu arrivé, le père dit qu'il était impossible de partir. Le garçon, vivement contrarié, roula de son fauteuil à terre. On l'abusa plus d'une fois encore et cet accident se renouvela toujours.

Enfin le voyage fut arrêté pour le samedi, 18 juillet, et une cariole louée. Jean ne se posséda pas de joie en apprenant que son pèlerinage était bien certain. Il n'en put dormir de toute la nuit du vendredi. A plusieurs reprises il réveilla son père du bruit violent de son haleine, et ce ne fut pas sans peine qu'on le maintint au lit jusqu'au matin. Quand il fut installé avec son petit fauteuil sur le véhicule, sa jubilation fut au comble.

III.

La cariole roulait depuis plusieurs heures, lorsque une haleine articulée dit :—Papa ! Je vais guérir !..—Et il allongea sa langue hors de ses lèvres. Le père tressaillit et se sentit rempli d'espérance. Il remercia Dieu de cette première bénédiction. L'enfant n'avait pas plus de mouvement que la veille, sa gorge ne donnait aucun son, mais il articulait son souffle, il remuait sa langue, et il paraissait ravi. Depuis ce moment il pria en prononçant les mots, en joignant les mains avec ferveur. De temps en temps il s'interrompait pour dire :

—Papa, je vais guérir..La Sainte Vierge va me guérir... je marcherai, je parlerai.

Chacune de ces paroles accroissait la confiance du père.

On touche enfin à Lourdes. Le pauvre estropié est porté sur son fauteuil par les mains de son père et du voiturier. Beaucoup de personnes rencontrèrent ce cortège de douleur. Devant la Grotte, le fauteuil posé sur les dalles, les porteurs s'agenouillèrent et ils prièrent tous. L'enfant murmurait son *Notre Père* et son *Je vous salue, Marie*. Les entrailles de son père criaient vers la Vierge miséricordieuse. L'infirme est transporté sur son siège dans l'un des cabinets qui cachent le bassin rempli par l'eau de la Fontaine miraculeuse. Les deux hommes le déshabillent et son père le prend entre ses bras, plus inerte qu'un enfant qui vient de naître, disloqué, se ployant en tout sens. Il le plonge dans l'eau et le maintient sur son séant. L'enfant prie, son père prie, plein d'anxiété et d'espérance. Pendant sa prière, il jette de l'eau sur la tête de Jean. Peu de minutes après, un mot éclate, sonore, clair, sous la voûte du rocher.

—Papa ! tu peux m'ôter, je suis guéri.

L'enfant avait senti la vie renaître dans ses jambes, elles se raidissaient, elles faisaient ressort sur le fond du bassin ; en même temps le reste du corps se raffermissait ; il parla sans y penser, et comme d'instinct.

Il se soulève, porté par l'eau, il se dresse sur ses jambes.

Deux grandes larmes tombent des yeux du père dans cette eau qui lui rendait son enfant tout entier.

—J'avais le cœur *verrouillé*, nous disait son père, les larmes m'empê-

chaient de voir mon fils.—Il le prend par la main, et l'enfant, pour la première fois depuis trois mois, est là, debout devant lui; se tenant seul, parlant et souriant. L'enfant s'habille et se chausse lui-même. Le voiturier, sorti quelque temps, rentre en ce moment :—Mon Dieu ! s'écrie-t-il, oh ! ceci est un miracle ! !

Ils vont tous s'agenouiller devant la Grotte ; et bientôt l'enfant, sans être soutenu, arrive à la maison des missionnaires.

Quand nous dîmes au père :—Vous êtes bien heureux ?—Il ne put nous répondre que par un son inarticulé ; sa parole et son regard restèrent un moment perdus dans les larmes.

L'émotion étouffait à chaque instant sa voix lorsqu'il nous raconta ces détails. Ce qu'il ne pouvait pas dire, c'était sa reconnaissance envers Celle qui le sauvait du deuil et de la misère.

L'enfant répondait à nos demandes, mais il fallait le presser. Son esprit semblait être comme à la première surprise du réveil après un sommeil fatigué. Il rentra en ville à pied, sans le secours d'aucun bras. Le mouvement de ses jambes extrêmement grêles était lent et peu assuré. Le lendemain il avait fait encore le trajet de la ville à la Grotte. Il se confessa et communia.

Nous le revîmes après la sainte messe pour étudier le fait plus ample-ment dans une seconde information. La pensée était beaucoup plus ouverte que la veille, il souriait, la parole avait acquis de la facilité, et il ne restait rien de ses répugnances pour la nourriture ordinaire. Ses jambes gardaient encore un peu de faiblesse, mais la vie physique et morale avait reçu déjà un notable accroissement.

Tandis que nous prenions nos notes, un ouvrier entra et offrit une aumône assez considérable pour la construction de la chapelle. Pucheu père regardait les pièces d'argent que venait de donner l'ouvrier, —ah ! dit-il, comme ils sont heureux ceux qui peuvent donner ! Je voudrais bien pouvoir donner, moi aussi, pour la Sainte Vierge . . . mais, pauvre journalier, je n'ai rien !

Jean retourna sans soutien encore à la ville. A onze heures de la nuit, les pèlerins arrivaient devant la porte de leur maison. Tandis qu'au bruit de la cariole, la mère, qui attendait impatiente, allumait un flambeau et venait recevoir les voyageurs, Jean descendait à peine aidé. La mère arrivant le trouve devant elle. En face de cet enfant debout, elle s'arrête.

—Maman, je suis guéri ! dit Jean.—La pauvre femme se sentit défaillir et crut tomber. Cette périlleuse émotion passée, elle regardait silencieuse, elle n'en pouvait croire ses yeux. C'était pourtant lui, mais sortant des bras de son autre mère, la Sainte Vierge.

Au bruit de la cariole, à la voix de la mère, dont les premières paroles furent des cris de bonheur, plusieurs voisins se levèrent et vinrent prendre

leur part de cette joie. Eux non plus ne savaient pas se figurer que l'enfant qui marchait, parlait, riait sous leur regard, fût l'enfant parti la veille paralysé et muet, voué à une mort prochaine. En quelques jours, toute cette contrée savait la guérison de l'enfant de Gouze et bénissait Notre-Dame de Lourdes.

Jean retourna environ deux mois après à la Grotte, ne portant plus qu'une faible trace de sa cruelle infirmité. Déjà il avait fait de longues courses et commençait de petits travaux. Nous le vîmes dans une gaieté et un bien être qui charmaient son père.

Jean aime bien la Sainte Vierge et se plaît à la prière. Il quitte quelquefois son repas et disparaît. Son père, cherchant inquiet, l'a trouvé avec admiration dans un coin, agenouillé et priant. La main puissante et douce qui a guéri le corps, a laissé son empreinte dans cette âme d'enfant.

APERÇU GÉNÉRAL

DE L'ÉTAT DE L'ŒUVRE DE N. D. DE LOURDES EN 1868.

Le 11 février 1858, trois enfants de Lourdes descendaient le Gave, à une faible distance de la ville, pour aller ramasser quelques débris de bois abandonnés sur la rive. Parvenus en face d'une roche creuse, les deux plus agiles allèrent dans l'excavation pour compléter leur petit fagot. Tandis qu'elles faisaient ce travail facile, leur compagne, tombée tout-à-coup à genoux, l'œil fixe et illuminé, regardait au-dessus d'elle et récitait son chapelet. Une dame, souriante, admirablement belle et resplendissante de lumière, lui était apparue.

Pendant les deux alertes glaneuses, qui n'avaient rien vu, portèrent sur leur tête leur léger butin, et partirent. L'enfant qui venait de prier, délicate et malade, n'avait rien ramassé et se mit à les suivre, l'âme chargée d'un poids bien lourd mais aussi bien doux. Son *secret*, et surtout cette image ravissante qui la remplissait encore de lumières, d'inquiétudes, de joies, de désirs.

BERNADETTE s'en allait, emportant avec elle, vers sa pauvre demeure, le germe des merveilles et des pèlerinages de Lourdes !

Celui qui visite aujourd'hui ce bord du Gave, s'il fût venu s'asseoir à ce moment sur la pierre où Bernadette s'appuyait, n'aurait pas deviné quel spectacle il pourrait un jour y contempler.

La grotte était obstruée de sable et de fragments de roche ; une végétation sauvage en tapissait la partie supérieure, un sentier rapide, difficile, permettait seul d'y aborder. Pas de lieu plus abandonné, plus solitaire et plus triste.

Dix ans se sont écoulés ; nous sommes en 1868, qui le reconnaîtrait ! La

solitude a fleuri, le désert s'est peuplé, la voix de la prière et des cantiques se fait entendre, la roche sauvage semble avoir des sourires, et la gloire l'habite. Le ciel a dû venir là!

Un grand quai, embelli de jeunes arbres, ouvre une voie large et commode. Les pèlerins peuvent s'accumuler par milliers dans la place libre ménagée à grands frais devant la grotte.

Les pentes, affreuses naguère, se sont *vêtues d'allégresse* ; elles offrent une gracieuse colline de verdure ; un sentier d'inclinaison très-douce, en se repliant quatre fois sur lui-même, fait monter sans fatigue ces raides flancs de la montagne jusqu'aux abords de la chapelle.

A la grotte, il n'a été fait que les modifications indispensables au pèlerinage. On a respecté tout ce que l'Apparition marqua pour l'associer à sa glorieuse histoire, et on le garde à la vénération des âges, tel qu'elle l'a consacré.

Une grille protège le rocher contre les convoitises de la piété, qui le mutilerait souvent pour s'enrichir d'un fragment de ces pierres bénies.

La fontaine miraculeuse vient offrir au dehors, par trois jets murmurants, qui s'échappent d'un modeste monument de marbre, son eau abondante et limpide. Un léger filet est conduit vers un bassin caché dans des cellules, où les infirmes peuvent s'enfermer pour laver librement leurs membres.

La grotte conserve son caractère agreste ; et la roche, restée dans sa nudité primitive, offre exactement l'aspect qu'elle avait aux yeux de Berdette, le premier jour du prodige. Rien n'y altère les traces de la divine histoire. Une chose pourtant a été ajoutée, qui n'était pas nécessaire, mais dont on regretterait l'absence aujourd'hui ; et il semble en effet que, dans cette rustique simplicité c'était la seule chose à laquelle des souvenirs si glorieux pouvaient faire une place.

Quand le pèlerin touche pour la première fois cette terre, son regard est aussitôt attiré vers la voûte de la grotte ; ses yeux s'y fixent, son pas se ralentit, un respect religieux envahit son âme au milieu de ces rochers, dans l'ombre mystérieuse de la niche où la Vierge souriait, radieuse, à la petite Bernadette, une madone apparaît, blanche et souriante aussi. Ce fut vraiment une pensée bien inspirée de mettre à cette place l'image de la Vierge Immaculée. Elle est là, cette magnifique statue du plus beau marbre, montrant Marie, telle que l'enfant la vit, quand, joignant ses mains dans un geste innérrable, et regardant le ciel avec un divin sourire, elle lui dit ; JE SUIS L'IMMACULEE CONCEPTION. Pour l'âme du pèlerin, la statue semble vivre. Elle raconte à tous et à chacun les merveilles de la Grotte, elle ouvre la confiance, elle répand un doux recueillement dans ce temple à ciel ouvert, elle éclaire d'un reflet céleste les eaux transparentes du Gave et la verdure des prairies.

La Crypte. Soutenue dans le vide, du côté du Gave, par des fondations gigantesques, dont la hardiesse les fait ressembler aux remparts d'une

citadelle aérienne, la *Chapelle* que la Vierge demanda, s'est assise aux sommets du rocher. Ceux qui n'ont pas vu les lieux dans leur état primitif, ne peuvent pas comprendre les difficultés et la grandeur des travaux qu'il a fallu exécuter avant de lui donner seulement son assiette.

Ce monument, de style gothique, est formé de deux églises superposées. Dans le numéro de juillet dernier, page 531, nous avons donné la description de la grande chapelle, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Quant à la petite chapelle souterraine, connue sous le nom de Crypte, elle est achevée. Le 19 mai 1866, elle fut bénite et ses cinq autels furent consacrés par Mgr. Laurence, évêque de Tarbes; on y pénètre par deux larges galeries voûtées, fort larges et le plus ordinairement sombres. Le caractère général de la Crypte est une gravité sévère. Elle produit sur les âmes une profonde et religieuse impression. La prière s'y trouve facilement recueillie et douce.

LES MISSIONNAIRES.— A l'est de la chapelle, sur un plan inférieur, dans l'angle formé par le chemin qui monte vers l'église et la voie plane de la grotte, une maison de construction légère, en brique et en bois, s'est rapidement élevée à la fin de 1866. C'est la résidence des Missionnaires de l'Immaculée Conception de Lourdes, attachés au pèlerinage. Ces révérends Pères acquittent dans la Crypte, en célébrant les Messes annoncées par Mgr. l'évêque de Tarbes, en son mandement du 18 janvier 1863, la dette de la Très-Sainte-Vierge envers les Fondateurs et les Bienfaiteurs de l'œuvre. (1)

Leur mission est aussi d'aider au bien spirituel du pèlerinage, et de favoriser les desseins de l'Immaculée sur les âmes, par la célébration des saints mystères, par la distribution des sacrements, par la propagation des pratiques de dévotion envers Marie, et particulièrement la FÉLICITATION A

(1). EXTRAIT DU MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE TARBES.

ART. 5.— Toute paroisse, toute corporation, tout pensionnat, toute communauté religieuse, toute confrérie, toute personne qui offrira pour elle-même, ou au moyen de dons qu'elle aura recueillis, une somme de 500 fr. et au-dessus, aura le titre de *Fondateur du Sanctuaire de la Grotte de Lourdes*.

Si les dons offerts, comme il est expliqué ci-dessus, sont de 20 fr. et au-dessus, le titre sera celui de *Bienfaiteur principal*.

Les noms des Fondateurs et Bienfaiteurs principaux nous seront envoyés avec les offrandes, ils seront précieusement conservés dans un registre à ce destiné, de plus, les noms seront déposés dans un cœur de vermeil, qui sera placé au maître-autel du Sanctuaire.

Chaque semaine et à perpétuité, il sera célébré dans le sanctuaire, le MERCREDI, deux messes pour les fondateurs et bienfaiteurs principaux, et le VENDREDI, une messe pour tous ceux qui auront, par leurs offrandes, si minimes qu'elles soient, contribué à cette construction.

Donné à Tarbes, le 18 janvier, 1862.

BERTRAND-STE, EVÊQUE DE TARBES.

N. B.— Les dons peuvent être adressés à Mgr. l'Évêque de Tarbes, à M. le Curé de Lourdes, ou aux RR. PP. Missionnaires qui déservent la chapelle.

M. Le Directeur de l'Echo du cabinet de lecture est en correspondance suivie avec M. le Supérieur des Missionnaires établis à Lourdes.

LA CONCEPTION IMMACULEE de Marie, par la prédication de la parole sainte, toutes les fois qu'il y a concours de fidèles.

Pèlerinages.—La merveilleuse attraction de la sainte Grotte accroît d'année en année sa puissance. Le voyage de Lourdes est, à la vérité, facile et même plein d'agréments. Notre-Dame a voulu descendre à la portée des foules, là où passent les misères; elle est venue au devant de la foi; elle a voulu pouvoir être beaucoup visitée, pour beaucoup bénir. Si elle bénit, des multitudes pourraient le dire. Visitée, elle l'est immensément.

Les longs jours de l'année sont de longs pèlerinages, le chemin un peu tortueux de la ville semble le lit d'un fleuve roulant des flots de pèlerins. Jamais peut-être une heure de suite, la Grotte ne se trouve solitaire. Les fidèles, en se succédant, y tiennent en permanence l'admiration pieuse, la prière, l'action de grâces. Ordinairement, le groupe des visiteurs est nombreux, la plupart sont à genoux, les yeux vers la blanche statue de l'Immaculée, d'autres qui ont déjà répandu leurs prières, debout ou assis sur le bord du Gave, se disent le charme de leurs impressions, en regardant encore le rocher béni et le paysage. Ils s'approchent tour à tour de la fontaine, boivent de l'eau miraculeuse, et y trempent leurs membres endoloris. On en voit prendre au loin leur repas sur la pelouse qui borde le torrent, pour pouvoir multiplier leurs visites à la Grotte et prolonger les joies du pèlerinage.

La diversité des conditions disparaît dans le sentiment commun de la foi et de la piété. Les visages, les attitudes témoignent d'un même respect, attestent dans les âmes la même confiance. Tous les cœurs sont touchés. La Vierge était là! . on prie, on prie encore. Il est bien rare que les touristes eux-mêmes, ceux qu'amène une curiosité sans pensée supérieure, ne laissent pas comprendre qu'ils ont ressenti des impressions inattendues, et qu'en face de cette Vierge, dans ce sanctuaire en plein vent, la prière de leur enfance a fait entendre des accents peut-être oubliés.

On ne peut guère évaluer la moyenne du pèlerinage ordinaire. Les voitures qui conduisent les riches et les infirmes arrivent en grand nombre sur le terrain de la Grotte. La plupart des jours de la belle saison, les visiteurs se comptent par centaines, et presque tous, sont de vrais pèlerins, portant un tribut de prières confiantes et d'amour à la mère de Dieu.

Les missionnaires sont très occupés au tribunal de la pénitence; les messes sont très-fréquentées; il est peu de matinées où les communions ne soient demandées en grand nombre. Même dans la froide saison, le courant du pèlerinage ne tarit jamais entièrement.

Le concours des prêtres est remarquable. Le prix qu'ils attachent à célébrer la Sainte Messe dans la Crypte, témoigne que les Apparitions de l'Immaculée ont conquis partout, dans le clergé, une foi et une confiance

entières. Certains jours, pendant plusieurs heures, ils occupent à la fois tous les autels ; souvent, les messes se succèdent presque sans interruption jusqu'à midi.

La fontaine.— La fontaine est surtout l'objet de l'empressement des visiteurs. Parmi ceux qui en connaissent l'histoire et en ont entendu raconter la puissance, peu se retirent sans emporter de l'eau pour eux et pour leurs amis. C'est le souvenir de pèlerinage que l'on tient le plus à offrir.

Bien souvent, des lettres dictées par la douleur et par la foi, viennent de loin, demandant de l'eau de la sainte Grotte. Il en a été fait des envois sans nombre, dans toutes les directions et à toutes les distances. Quelquefois l'annonce d'une guérison merveilleuse sert d'accusé de réception. Les cures surprenantes ne sont point rares ; et combien n'ont pas été divulguées ? Nous en apprenons fréquemment qui, sans des hasards que la Providence fait naître pour la glorification de sa Sainte Mère, devaient rester ignorées.

Dévotes pratiques des pèlerins.— Un grand faisceau de cierges brûlent toujours devant la blanche madone dans la Grotte. Ce sont comme des prières que les pèlerins laissent allumées après eux aux pieds de Marie, et qui brillent pour lui redire des misères déjà confiées à son cœur, pour lui rendre grâces des faveurs obtenues. On n'imagine pas qu'elle quantité en a été consumée à la Grotte même depuis l'apparition, et aussi, après l'ouverture de la Crypte, devant l'autel de la Vierge.

Un touchant usage révèle délicieusement, à Lourdes, quelle grande place la mère de Jésus tient dans la pensée des familles chrétiennes, et combien l'on sent que de douces espérances sont descendues, avec l'Immaculée, sur cette terre bénie. Des bégaiements et des pleurs font souvent retentir le recueillement de la chapelle. Une multitude de petits enfants sont portés, quelquefois de loin, par leurs mères, pour être voués à Marie. Dans la bonne saison, il n'est point de jour où les missionnaires n'aient à renouveler plusieurs fois la consécration des enfants à la Sainte Vierge.

Beaucoup de grandes personnes demandent d'être consacrées, comme les enfants, à la Vierge Immaculée, par le ministère des missionnaires et témoignent publiquement leur confiance en baisant sa sainte image.

Les processions de pèlerinage.— L'année 1867 sera une date signalée dans l'histoire de Notre-Dame de Lourdes. Au commencement de l'été, le chemin de fer de Lourdes à Bayonne par Pau, passant en face de la grotte, était livré à la circulation. Bientôt il s'ouvrait aux saints voyages, et conduisait à l'Immaculée de magnifiques tribus de gloire.

Ils étaient beaux aux temps anciens, les lents pèlerinages des chrétiens qui cheminaient à pied vers les madones ou les saints tombeaux, et demandaient à la fatigue et aux privations des longues routes un mérite de

plus pour leur grande foi et leur prière. Ils sont beaux encore ; et Lourdes voit souvent ce spectacle de courage chrétien. Le pèlerinage individuel ou par familles, en des commodes voitures, est moins laborieux et de moindre mérite, sans doute, néanmoins inspiré par la foi et si multiplié aujourd'hui à la sainte grotte, il est une immense et continuelle manifestation de piété envers Marie.

Mais quelle gloire pour Dieu et sa sainte Mère, quel puissant exemple, que tout un peuple enlevé ensemble par la vapeur avec ses familles entières, avec ses enfants, de distances lointaines, pour porter aux pieds de l'Immaculée la multitude de ses nécessités et de ses espérances, et lui donner, par l'honneur de ses chants, de ses prières, d'hommages de toutes sortes, une magnifique et grande fête !

Douze fois, en 1867, Lourdes a eu ce spectacle. Douze fois, plus de 800 personnes ensemble ont été amenées par des trains spéciaux de pèlerinage. La procession se formait au sortir de la Gare, traversait la ville en la remplissant de cantiques, de bannières, de fleurs, de prières. Elle trouvait, sur le terrain de la Grotte, un autel dressé. La foule était rangée avec ordre, et la sainte Messe commençait là, dans ce sanctuaire à ciel ouvert, à l'ombre fraîche du rocher, sur le bord du Gave, en face de la statue de l'Immaculée ; et Notre-Seigneur descendait au milieu de ce peuple de pèlerins, tout près de la Grotte, où sa virginal Mère était descendue ; et c'est en ce lieu béni, au murmure de la fontaine miraculeuse, sous les sourires de la Madone blanche, que les fidèles recevaient la divine communion. Ils se dispersaient ensuite pour leur repas. A l'heure du départ, ayant visité la Crypte, étudié le paysage, prié, puisé l'eau des miracles, ils se réunissaient pour recevoir le Salut du Saint-Sacrement. Là encore, là où la Vierge avait parlé, on leur parlait d'elle, et ils repartaient en chantant. Ils ont tous dit : Au revoir.

SEANCE DU 2 JUILLET 1871
A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE VERSAILLES,
SUR LE POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.

(Suite.)

DISCOURS DE MGR. DUPANLOUP.

MESSIEURS,— Je suis heureux de monter à cette tribune pour rendre hommage à M. le président du conseil. Oui, sans le suivre dans toutes les hautes considérations politiques où il est engagé, je suis heureux de le remercier de tant de bonnes paroles qu'il vient de prononcer en faveur d'une cause qui depuis longtemps m'est chère. (Très-bien ! très-bien !)

J'en suis heureux et ému, car, à vingt années de distance, c'est la même voix que j'entendais dans une autre enceinte, sous une autre république, mais toujours pour cette même cause. Et cette rare fidélité, malgré les difficultés manifestes de l'heure présente et les craintes de l'avenir, lui vaut toute ma reconnaissance. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à droite.)

A l'époque dont je rappelle la mémoire, M. Thiers parlait seul, et plusieurs de ceux qui l'assistent aujourd'hui ne partageaient pas ses pensées sur cette grave question. Pourquoi me serait-il défendu de croire que le désordre des temps et nos malheurs nous ont tous plus ou moins éclairés et rapprochés. . (Très bien !) et que je trouverai dans toute cette Assemblée sans exceptions pour la cause de la religion et de la société, enfin mieux comprise, le silence, les passions et le respect ? . (Vive adhésion.)

Du reste, je ne vous entretiendrai pas longtemps, messieurs; mais si je ne vous parlais un moment en faveur de la pétition des évêques mes collègues, pour l'indépendance du siège apostolique, je me manquerais à moi-même et à une cause qui a tenu et a dû tenir une grande place dans ma vie, et dont la justice est telle, que rien, jamais, jusqu'à mon dernier soupir, ne saurait pour elle refroidir mon âme. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Et si je ne m'adressais à vous, je manquerais aussi à ce qui a été, dans ma longue carrière de lutte, la règle constante de ma conduite. Même aux jours les plus difficiles et dans les causes les plus désespérées, j'ai tant estimé mon pays que toujours je me suis adressé à lui avec confiance (Très-bien ! très-bien !)

Je viens donc, messieurs, m'associer aux pétitions de mes vénérés collègues, dans les termes mêmes dont ils se sont servis et dans la mesure qu'indiquait M. le président du conseil. (Vive approbation et applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Et je viens, dans cette mesure, saisir l'Assemblée, la souveraineté nationale, la conscience publique, l'honneur français. (Mouvement à droite), de la cause la plus sacrée, la plus juste et la plus haute qui fut jamais, et aussi la plus délaissée. (Assentiment et applaudissements à droite.)

Messieurs, vous n'attendez pas de moi un long discours; les longs discours vous conviennent peu, et j'ai moins que personne le droit d'en faire ici. Mais, après les paroles que nous venons d'entendre, il n'y a qu'un orateur digne d'être écouté, c'est l'histoire, l'histoire dont M. Thiers a écrit les premières phases et dont les derniers et formidables mouvements depuis une année, dominant toute voix humaine. (Sensation.—C'est vrai! c'est vrai!)

Le cours rapide des temps nous ramène précisément, en ce mois, à ces jours de lamentable souvenir, où un ministre, que de loin, il me permette de le lui redire,—où un ministre, au cœur trop léger, serviteur du maître à trop légère conscience aussi. (Léger mouvement.—Très-bien! très-bien!) au même moment et d'une même main, a provoqué l'Allemagne et abandonné Rome! (Oui! oui! —Applaudissements.)

Dix années auparavant, la souveraineté temporelle du pape avait été tout d'abord ébranlée par nos victoires mêmes; puis bientôt le pape fut dépouillé par notre complicité et nos faiblesses.

Un membre à droite. C'est cela!

Mgr. Dupanloup. Et enfin, il a été achevé par nos désastres. (C'est vrai! —Très-bien! très-bien!) dont l'ingrate Italie a si courageusement épié et saisi l'heure pour se jeter bravement sur sa proie. (Vive marques d'adhésion à droite.)

Et, il y a peu de jours, nous avons couru le danger,—je rends grâce à M. le président du conseil de nous avoir épargné ce spectacle,—nous avons couru le danger de voir nos deux ambassadeurs, en face l'un de l'autre, se regardant tristement d'une rive du Tibre à l'autre, l'un au Vatican, près de l'auguste vicillard spolié et captif, l'autre au Quirinal, près du roi galant homme. (Mouvement), et représentant ainsi non plus la France, mais la politique à double face de son ancien gouvernement. (Très-bien! très-bien!)

Et c'est ainsi, messieurs, que la souveraineté pontificale ayant été la première victime des fautes et des désastres de la France Impériale, il est simple, il est juste que les évêques français en appellent à la France, mieux inspirée, des douleurs de l'Église.

C'est une démarche naturelle, et qui nous est glorieuse aussi, car, de longue date c'est l'habitude, en Europe, quand la justice souffre trop quel-

que part, qu'on se tourne vers la France. (Sensation marquée.— Très bien ! très bien !)

Et ne vous plaignez pas, s'il est encore quelques cœurs, ici-bas, en qui cette confiance survive à nos malheurs ! (Applaudissements.)

Quand la France a souffert, on s'est peu tourné vers elle. Malgré un voyage célèbre et des efforts dont, quoi qu'il arrive, on n'oubliera jamais le patriotique dévouement. (Nouveaux applaudissements,) tous ces grands cœurs de souverains furent alors de glace. . . sauf le Pape, com me vous le disait affectueusement et respectueusement M. le chef du pouvoir exécutif, il n'y a qu'un moment. Dans sa détresse, il a trouvé des secours généreux pour nos blessés, et, dans son âme, des sympathies toujours fidèles pour notre malheureux pays, et si la voix de sa faiblesse n'a pas été entendue, il l'a du moins élevée, pour empêcher qu'on ne viole indignement le territoire de notre patrie. (Oui !—Très-bien ! très-bien !)

Mais la France, quoique misérablement abandonnée au jour de ses plus mortelles angoisses, sera toujours la nation généreuse et secourable à ceux qui souffrent ; elle ne délaissera pas celui qui n'a cessé d'espérer en elle, et elle le fera d'autant plus volontiers que tous aujourd'hui le trahissent et le délaissent.

Et maintenant, que vous demandent les évêques ? Le voici, et je n'ai que trois mots à répondre à trois adversaires que je rencontre sur mon chemin ; et qui ne sont pas méprisables par le temps qui court, car ils s'appellent la calomnie, le découragement, l'ingratitude. (Très-bien très-bien !)

Et d'abord vous voulez la guerre, nous dit-on.

Je réponds : Non, nous ne voulons pas la guerre ! . . (Applaudissements à droite et au centre), et je renvoie cette contradiction formelle aux calomniateurs qui, dans les dernières élections, nous ont poursuivis de ce mensonge impudent. (Vives marques d'approbation et applaudissements redoublés sur les mêmes bancs.)

Dans cette lugubre année, le sang français, le sang humain n'a-t-il donc pas assez et trop coulé ? La guerre ! mais nous, prêtres et évêques, nous en avons vu de trop près et trop longtemps les horreurs pour ne pas la maudire. (Applaudissements.) Et quand vous n'avez que cette calomnie à faire contre nous, c'est que vous n'avez rien à dire. . . (Très-bien ! très-bien !). . . Nous avons vu les villages ravagés, nos pauvres diocésains ruinés, les chaumières incendiées, les villes bombardées, les veuves désolées, les orphelins abandonnés. . . Ces infortunés, nous les recueillons, nous les soulageons, nous les adoptons de concert avec vous, et c'est en mêlant nos larmes à leur désespoir que nous avons appris de plus en plus à détester la guerre, la guerre étrangère, et surtout les horreurs impies de la guerre civile. (Très-bien !—Bravo !)

Non pas, messieurs, qu'il n'y ait ici-bas, dans ce triste monde, des

guerres justes et nécessaires : après Sédan, vous combattiez pour la justice, car vous combattiez pour le sol menacé de la patrie ! (Très-bien ! très-bien !) Qui ne sait d'ailleurs, que la guerre n'est pas l'unique raison des nations civilisées, et que souvent la Providence dénoue autrement les questions les plus difficiles !

Il y a dans la sainteté du droit méconnu une force immortelle . . (vif assentiment) qui appuie mystérieusement et invinciblement à la longue les revendications pacifiques et les protestations solennelles de la conscience humaine. (Nouvel assentiment et applaudissements.) Et, grâce en soit rendue au Dieu qui nous a faits, c'est l'honneur de l'humanité que la force brutale ne décide pas toujours tout ici-bas. (Très-bien ! très bien !)

Les plus superbes vainqueurs, il ne faut quelquefois qu'eux mêmes et leurs fautes pour les châtier et les dompter, et qu'un souffle pour briser leurs plus gigantesques desseins. (C'est vrai ! c'est vrai !) Cet orgueilleux, qui se croyait infaillible dans la paix et dans la guerre, et qui l'a fait croire un moment, se trouve parfois accablé tout à coup et de ce qu'il a fait de trop et de ce qu'il n'a pas fait assez. Dans ses prétentions démesurées, il perd l'équilibre : c'est alors que l'esprit de vertige et d'erreur tombe du ciel sur lui, sur ce fort qui a tout osé contre le faible, sur ces rois et ces peuples durs, cupides, — je les ai vus, — sans pitié, sans entrailles pour leurs ennemis vaincus . . Et c'est en Prusse même qu'un publiciste courageux a écrit, non sur le *væ victis* ! mais sur le *væ victoribus* ! malheur aux vainqueurs ! (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements !)

Quoi qu'il en soit, messieurs, de ces choses cachées dans le secret de Dieu, et aussi dans les profondeurs et la fécondité d'une grande politique, grande parce qu'elle est patiente, et enfin dans la vertu des expiations, si notre légèreté nous permet jamais d'expier quelque chose, quoi qu'il en soit, nous accuser ainsi, c'est une ignoble et absurde calomnie.

Mais, nous dit-on, derrière la restauration du pape, vous poursuivez d'autres restaurations, celle des dîmes, celles des corvées . . (Légères rumeurs sur divers bancs.)

Permettez, messieurs, je l'ai lu dans tout Orléans, et la France entière en a été remplie. Vous cherchez, nous dit-on, la restauration des dîmes, des corvées, des billets de confession . . (Mouvements en sens divers.)

Je suis confus, messieurs, de parler de telles choses dans une Assemblée française ; mais, je le répète, la France entière a été remplie de ces calomnies . . (Parlez ! parlez !)

Sans aucun doute, je ne puis prendre un plaisir quelconque à parler de ces indignités dont on n'a pas craint d'agiter aux yeux des masses populaires le ridicule et odieux fantôme ; mais enfin, messieurs, ne serait-il pas temps de ne plus abreuver de toutes ces sottises ce grand peuple français, si grand quand il n'est pas livré aux déclamateurs démagogues ? (Très-bien ! — Applaudissements.) Et j'ajoute si digne de compassion, même, quand ses nobles qualités le livrent sans défense à ceux qui l'égareront.

Messieurs, laissez-moi vous le dire,—il en vaut la peine en ces temps où tous les honnêtes gens, dont parlait tout à l'heure si bien M. Thiers, doivent travailler d'un commun accord à l'apaisement et non pas à l'irritation des esprits. . (Très-bien ! très-bien !)—laissez-moi vous le dire : il n'y a pas loin de ceux qui calomnient les prêtres à ceux qui massacrent les otages ! (Sensation profonde.—Très-bien ! très-bien !) Non ! messieurs ! (Bravos et applaudissements.) Nul ne peut plus se faire illusion sur la portée de ces vieux mensonges. . (Assentiment.) Dans les temps de fermentation où nous sommes, il suffit d'un homme crédule pour faire un criminel. (Nouvel assentiment. Tout menteur peut inspirer un meurtrier et un incendiaire. (Applaudissements.)

Eh bien, je le dis, ils ont menti, ceux qui ont accusé nos bons prêtres, si bons, si dévoués, si pauvres, si désintéressés, issus presque tous des familles populaires, de rêver je ne sais quelle domination féodale insensée !

Ils ont menti ceux qui nous accusent de semer l'ignorance, car nous la tenons avec le vice pour la source de tous les maux. (Nouveaux applaudissements.)

Ils ont menti, ceux qui nous accusent de vouloir ramener les hommes à la barbarie, car, sans le christianisme, ils y seraient, et ils y retournent. (Applaudissements redoublés.)

Mais parce que la France ne veut pas faire la guerre, est-ce donc qu'elle ne peut rien ni pour le pape, ni pour personne ? Vous seriez, messieurs, trop humbles si vous le croyiez.

Le Gouvernement et l'Assemblée ont remis debout la patrie ; la France, encore meurtrie, n'excite pas encore la crainte, mais elle ne demande plus la pitié. (Non ! non !—Bravo !)

Elle mérite, elle obtient le respect, elle compte de nouveau, et qu'elle me permette de le dire,—c'est un de ses dévoués serviteurs qui lui parle, si elle sait être tout à la fois forte et molle, elle pèsera désormais encore tout ce qu'elle vaut dans les destinées du monde. (Très-bien ! à droite et au centre.)

Eh bien, que faisons-nous aujourd'hui, nous, évêques, en nous adressant à elle ? Nous disons à la France : Si vous n'avez plus la puissance d'être seule à sauvegarder le saint père envers et contre tous, donnez-nous du moins l'honneur d'être la première à demander que l'Europe le garde avec vous. . (Mouvement), la première à demander pour ce représentant de Dieu sur la terre, pour le chef suprême de ce noble culte dont parlait tout à l'heure si éloquemment M. Thiers, l'entente et la protection commune de tous ceux qui croient en Dieu, à l'Évangile et à la justice.

Que fera l'Europe, messieurs ? quel système adoptera-t-elle ? Je l'ignore ; mais je sais deux choses : la première c'est qu'il sera infiniment honorable au Gouvernement français de prendre ici l'initiative, et la seconde, c'est,

vous le savez comme moi, que la situation actuelle est intolérable, inqualifiable, et ne peut durer ; et qu'il faut trouver moyen d'y mettre un terme pour l'honneur des nations et la paix des consciences. (Très-bien ! à droite.)

C'est ce que proclamait une voix généreuse, éteinte ici-bas dans la douleur, et dont l'absence et le silence se fait souvent ici vivement sentir.

“ La paix des consciences, disait M. de Montalembert, la liberté religieuse des catholiques, a pour condition *sine quâ non* la liberté du pape ; car si le pape, juge suprême, tribunal en dernier ressort, organe vivant de la loi de la foi des catholiques, n'est pas libre, nous cessons de l'être : (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Direz-vous : “ Oui, il y a là un grand intérêt catholique et social ; mais nous avons trop à faire chez nous, et c'est une question étrangère.”

Je réponds en deux mots.

Etrangère ? non, car c'est une question universelle : elle préoccupe les deux mondes ; les îles de l'Océanie n'y sont pas indifférentes. Et quand on sait, comme on vous le disait tout à l'heure, que tous les plus hauts intérêts de la France catholique y sont engagés, qui donc pourrait la dire étrangère à la France ?

Ah ! messieurs, cela est vrai ; oui, je le reconnais avec mes honorables contradicteurs. Et si je vous disais ici, non-seulement toutes mes pensées à cet égard, mais tous les renseignements qui affluent de tous côtés, vous seriez effrayés. Vous me permettrez peut-être de vous le dire quelque jour, de déchirer, ou plutôt d'écarter, d'une main respectueuse, le voile que nous jetons sur les plaies profondes qui sont au cœur de notre pays.

Avant tout, ce que vous m'accorderiez dès aujourd'hui, c'est que, parmi toutes les choses que nous avons à faire, il y en a une qui doit dominer et inspirer toutes les autres.

Avant tout, par dessus tout, nous devons relever l'ordre social et moral ; sans cela rien de fait. (Approbation)

Et pour moi, messieurs, silencieux témoin jusqu'à cette heure, j'admire chaque jour vos efforts, vos travaux, votre zèle au milieu même des controverses les plus violemment agitées parmi vous, je me dis : il y a là au moins des hommes qui croient à quelque chose ; mais laissez-moi l'ajouter : qui que vous soyez, vous ne fonderez jamais ni une république, ni une monarchie, ni une force quelconque de société régulière, sans relever les âmes et les caractères, les mœurs et les familles . . (Très-bien ! très-bien) et vous ne les relèverez pas sans les rattacher à Dieu. (Très-bien ! très-bien !)

Sans Dieu, vainqueurs ou vaincus, vous ne sauriez que vous écraser et vous dévorer les uns les autres : témoin 93 et la commune. (Vive approbation à droite et au centre.)

Pas de liberté, pas de moralité, pas d'égalité, pas de société sans Dieu. (Mouvement.) Sur ce point, je fais à cette Assemblée, ou plutôt je fais à moi-même l'honneur de dire qu'il n'y a ni gauche ni droite ici. (Très-bien ! très-bien !) Nous n'avons tous qu'un cœur et qu'une âme ; j'en appelle à tous les esprits libres et honnêtes.

C'est par là qu'au fond, et malgré de trop longs et trop vifs dissentiments, et quelles que soient les ébullitions d'impiété qu'on aperçoit de temps à autre à la surface, c'est par là que vous répondez tous aux vœux et aux aspirations de la France. La France attend Dieu... et Dieu attend la France aussi !. (Bravo !—Applaudissements !) Il est son premier et infailible prétendant, et son drapeau est incontesté . .

M. de Gavardie. Très-bien ! —Bravo ! bravo ! (Rires et acclamations à gauche et au centre gauche.)

Mgr. Dupauloup. C'est la croix, la croix secourable pour tous, la croix qui a sauvé le monde, et dont l'illustre chef du pouvoir exécutif disait si noblement et si éloquemment : « Cette puissante religion qu'on appelle le christianisme, montra Dieu souffrant pour nous sur une croix, et subjuga les hommes parce qu'elle a fait leur raison par l'unité de Dieu, et touché leurs cœurs par la déification de la douleur. » (Mouvement, Très-bien.)

Tel est le Christianisme.

Ah ! vous vous plaignez quelquefois que la religion vous menace ! Non : elle vous manque (Applaudissements.)

Voilà pourquoi le relèvement de la nation française, de toutes les nations catholiques, et si M. Guizot était ici, il ajouterait de toutes les nations chrétiennes, est essentiellement lié à la cause du christianisme, et, par là même à l'indépendance du chef suprême de l'Église : c'est parce que le pape est la clef de voûte du christianisme, que sa cause est la cause même de l'avenir moral des peuples et de la liberté des âmes.

Qui n'entend pas ces choses n'a pas compris l'histoire et n'aime pas la vraie liberté. Je le sais bien, messieurs. je ne le dissimulerai pas à aucun de vous, tout cela se dit facilement dans des discours, mais ne se traduit pas si facilement dans les faits. Tout cela, pour devenir l'or pur des nations, doit passer quelquefois dans des creusets terribles. Et nous, l'Église de France, depuis quatre-vingts ans, nous avons passé tour à tour par le creuset, et tout récemment nos victimes en ont souffert le feu le plus ardent.

Il me permettra de dire de loin : le souverain pontife lui-même n'est-il pas dans le creuset ? Pouvez-vous imaginer le cœur d'un vieillard, d'un père plus douloureusement saisi par des angoisses inexprimables entouré qu'il est des Italiens, qui sont là ?

Donc, messieurs, car il faut conclure : Il faut que le souverain pontife soit libre et indépendant. Il faut que son indépendance soit souveraine ; car, ainsi que le disait encore l'homme d'Etat dont j'ai déjà cité les paro-

les : " Pour le pontificat, l'indépendance, c'est la souveraineté." Il faut qu'il soit libre et qu'il le paraisse ; il faut qu'il soit libre et indépendant au dedans et au dehors.

Et malgré les nuages inévitables même autour des institutions divines, lorsqu'elles sont aux mains humaines, il est impossible que dix-huit siècles de grandeurs et de bienfaits aboutissent à faire du successeur de Saint-Pierre, le chapelain, plus ou moins mal payé, de Victor-Emmanuel. (On rit.—Très-bien ! très bien ! —Applaudissements au centre et à droite.)

Je dis que cela est impossible. Oui, il y a des impossibilités. En 1862, je me souviens, vous me permettrez de rappeler ce souvenir, qu'en arrivant à Rome, je me rendis à Saint-Pierre, et dans son admirable solitude, dans cette splendeur, dans cette lumière, dans cette immensité, quand je m'agenouillai là et que je contemplai le spectacle sublime qui m'entourait et m'enveloppait de toutes parts, je venais de traverser le Piémont ; Quoi ! ils veulent venir se poser, s'établir ici ? C'est impossible ! (Rumeurs à gauche.)

Vous pensez le contraire, soit ; mais nul n'y a tenu, ni les grands empereurs Constantin et Théodose ; ils sont allés s'établir ailleurs et ils étaient les maîtres ; ni les plus fiers vainqueurs Attila et Genséric ; après l'avoir pillée, ils ont fui ; et ce pauvre Victor-Emmanuel, ce .. Nouvelles rumeurs à gauche.)

Permettez ! (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Je ne fais que raconter ce qui est. Il a à peine osé y paraître ; il est arrivé le matin et parti le soir ; il a senti qu'il ne pouvait faire son lit là. (Rires à droite.)

Un homme qui a compté pour beaucoup dans la politique et le gouvernement des choses humaines, M. de Talleyrand, disait : Qui ne sait pas attendre n'est pas capable de grandes choses. Ce qui fait que l'Église catholique est grande, même à travers tous ses malheurs, c'est qu'elle a su attendre et souffrir en attendant quand il le fallait. (Très-bien ! très-bien !)

Je m'arrête ici, messieurs, et je m'associe aux évêques, mes vénérés collègues, qui ont eu l'honneur de vous adresser les pétitions dont on vous a fait le rapport. Je vous supplie de ne pas marchander à la religion la place qui lui convient dans la régénération de la société ; je vous supplie de ne pas diminuer, sans le vouloir, le rang de la France dans le conseil des nations européennes ; je vous supplie d'écouter la voix des évêques parlant au nom de leurs devoirs et des vôtres.

Je supplie l'Assemblée de vouloir bien renvoyer leurs pétitions à M.M. les ministres et, par eux, à l'illustre président du conseil. Placé au sommet des honneurs par la confiance universelle, et arrivé aussi par le cours des années au sommet de la vie, il sait, dans ces hauteurs, mesurer le prix des choses éternelles. (Approbaton et bravos à droite.)

Je remets avec une pleine confiance, que vingt années de fidélité n'ont fait qu'affirmer, de tels intérêts entre ses mains, après les avoir recommandés, messieurs, à vos sentiments les plus profonds, à votre respect pour le malheur, à votre religion et à votre justice. (Applaudissements à droite et au centre.—Aux voix ! aux voix !)

Une longue agitation succède à ce discours.— Un grand nombre de représentants de la droite et du centre droit se lèvent et viennent entourer et féliciter l'orateur.

LES RECEPTIONS AU VATICAN.

Les réceptions se succèdent en tel nombre au Vatican qu'il est impossible de les enregistrer toutes. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui la réponse que Pie IX a faite à l'adresse de l'*Académie de la jeunesse catholique de Naples* :

“ Je vous remercie des beaux sentiments que vous venez de m'exprimer. Le renouvellement de ferveur et de foi qui se manifeste dans la jeunesse catholique est vraiment un prodige de la Providence, et chaque partie du monde tient à m'envoyer des témoignages comme vous-mêmes, aujourd'hui.

“ Votre présence me rappelle ce jeune homme de l'Évangile, qui, nu et enveloppé seulement dans un linceul, suivit constamment jusqu'à la fin les traces glorieuses mais sanglantes du Sauveur. Ce linceul est une image de ce que vous devez faire pour me suivre fidèlement. Il faut que vous vous dépouilliez de toutes les passions humaines, afin d'être libres, forts, persévérants dans la pratique des vertus chrétiennes et des enseignements de notre très-sainte Religion.

“ Ce n'est pas sans un but important que la Providence a voulu cette manifestation universelle de la jeunesse catholique, à Naples et hors de Naples, en Italie et hors de l'Italie. Cela montre que, malgré l'apparence mauvaise de nos temps, il reste un grand fonds de bonté et de foi, donnant un appui solide à nos espérances. Et si ce but important n'apparaît point encore aux yeux, il n'en existe pas moins. Espérons que le Seigneur ouvrira enfin le trésor de ses miséricordes. Cependant je vous bénis du fond du cœur. *Benedic' o Dei, etc.* ”

Au dire d'un témoin, l'enthousiasme de la députation napolitaine était arrivé à un tel point, sur la fin du discours pontifical, qu'après la bénédiction tous entourèrent Pie IX avec une sorte d'ivresse, baisant ses pieds, sa main et jusqu'à son front auguste.

Nous oublions de remarquer, que M. Polistina, ayant offert, au nom de l'Académie, une somme de 600 fr. en or dans une gracieuse petite bourse d'argent, Pie IX s'est écrié : “ Pauvres chers enfants, jusqu'à l'obole ! ”

AUTRE RÉPONSE DE PIE IX A LA DÉPUTATION DE LA PROVINCE DE VITERBE :

“ Les fidèles des premiers temps avaient l'usage de déposer des dons aux pieds du Prince des Apôtres, portant leurs biens ou le prix de ces biens. C'est de ces offrandes faites à Pierre et à ses successeurs qu'a été formée peu-à-peu cette propriété sacrée qu'on a appelée du doux nom de *Patrimoine de S. Pierre*.

“ Or certains modernes bien différents des anciens volent et ravissent au lieu de donner. Lui, le Pape, n'a pas la parole puissante du Prince des Apôtres qui foudroyait les voleurs et les frappait d'une mort instantanée, mais son droit est le même, sa puissance spirituelle est la même, et si ses coups n'atteignent pas les corps, ils atteignent aussi fortement les âmes des coupables et les lient.. Mais la fidélité de ses bons Viterbais n'a pas été ébranlée par le succès de l'iniquité : ils sont demeurés dignes d'eux-mêmes. Le Pape se souvient encore avec complaisance que lors des soulèvements de 1831, quand il était archevêque de Spolète, un contadin lui apporta secrètement une lettre de Mgr. Pianetti, plus tard cardinal, qui l'informait que tout était tranquille à Viterbe et dans le Patrimoine, et que les Viterbais demeuraient fermes dans la foi au Seigneur, comme dans leur fidélité au Souverain.

“ Tels vous fûtes, a ajouté Pie IX, tels vous êtes aujourd'hui et tels vous vous maintiendrez toujours, je l'espère.

“ Je vous bénis de tout mon cœur, vous, vos familles, vos amis. Que Dieu vous conserve et vous augmente ses dons. ”

Après avoir reçu la bénédiction, les membres de la députation, s'étant approchés du trône, ont baisé le pied et la main de Sa Sainteté, qui a eu pour chacun d'eux des paroles bienveillantes et aimables.

Sa Sainteté a également reçu une députation de 100 jeunes filles, élèves d'un pensionnat romain tenu par les Dames de S. Joseph. Comme l'une des jeunes filles avait à la main une palme aux feuilles de laquelle pendaient des pièces d'or, offrande du pensionnat, Pie IX, en entrant dans la Salle où se trouvait la députation, a remarqué cette palme.

—“ Est-ce la palme du martyr que vous m'apportez, mes enfants, a-t-il dit aussitôt, d'un ton moitié mélancolique et moitié souriant. ”

“ Oh ! non, Très Saint Père, se sont écriées tout d'une voix les jeunes filles, oh ! non ; c'est la palme de la victoire. ”

Lundi Pie IX a admis en audience, dans la Salle du Trône, le chapitre de S. Laurent *in Damaso*. L'Adresse, dont la délicatesse de sentiments égalait la beauté de langage, établissait un gracieux parallèle entre le pontificat de S. Damase et celui de Pie IX. Le Pontife s'en est montré fort touché dans sa réponse. Il a remercié les chanoines d'une telle pensée, les a encouragés à la persévérance dans l'accomplissement si fidèle qu'ils observent de leurs devoirs, et leur a dit qu'aujourd'hui, plus que jamais, la prière devait être la source de notre espérance. Enfin, après les avoir admis tous au baisement du pied, Sa Sainteté a daigné s'entretenir, pendant quelques instants, avec chacun en particulier.

Dans une salle voisine se trouvaient beaucoup de religieux de divers Ordres, nombre de capucins et divers prêtres italiens et étrangers. Après les audiences de S. Laurent, Pie IX s'est présenté au milieu d'eux et a reçu leurs hommages. Comme un prêtre lui demandait un secours, le

Pape, s'inclinant, a dit à voix basse au pauvre ecclésiastique : " Mon Maître de Chambre vous verra quand vous sortirez ; " puis, tourné vers ce prélat, il a donné des ordres en conséquence. Vraiment Pie IX est le Père universel dans la large et belle signification du mot.

Cependant une nouvelle députation attendait dans la Salle du Trône : c'étaient les anciens officiers de l'armée pontificale avec leurs familles.

D'abord M. Fiorletta, major d'artillerie, a lu un noble et bref discours où étaient exprimés les sentiments de fidélité et d'obéissance qui avaient étroitement attaché les officiers et les soldats au drapeau tant que ce drapeau était demeuré debout. Aujourd'hui ils ne peuvent plus combattre que par la prière, mais ils le font sans relâche et sans découragement.

Puis, une dame, femme de quelqu'officier, s'est approchée du trône, et a lu, elle aussi, de tendres paroles au nom de ses compagnes. Ces deux lectures terminées, la salle a retenti d'acclamations enthousiastes.

Alors le Saint-Père s'est levé, a, du geste, demandé le silence, et d'une parole facile et sûre, avec cette voix harmonieuse qui connaît si bien le chemin des cœurs, il a dit en substance qu'il agréait les sentiments exprimés en si bon langage et qu'il les savait sincères. Il a ajouté qu'ils devaient continuer à marcher dans la voie de la fidélité et de l'honneur parce qu'ainsi ils servaient d'édification au monde et de consolation à sa personne même.

Cependant le Pape allait dire une chose qui les affligerait. Il se trouvait parmi eux une personne qui professait non leurs principes, mais les principes opposés et qu'elle était venue non avec des intentions bonnes, mais avec des intentions mauvaises.

A ces mots un frémissement a couru par toute l'assemblée.

— " Non, Saint-Père, non, c'est impossible. "

Et des exclamations, des cris, des sanglots ont éclaté. On eût dit d'assister à l'*Unus ex vobis trahet me* de la Cène et au *Numquid ego ?* des Apôtres.

" Je ne nommerai pas cette personne, a ajouté le Pape. Mais qu'elle sache que je la connais.

" Je vous bénis tous cordialement, vous, vos familles et vos biens, et je prierai pour cette personne malheureuse afin qu'elle se convertisse et qu'elle vive."

Puis, il a admis au baisement du pied et de la main un grand nombre de fidèles, encore que la foule se pressât autour de lui et que la chaleur de la salle fût étouffante.

A vrai dire, Sa Sainteté avait exprimé le désir charitable que cet incident ne sortit pas du Vatican. Mais considérant qu'il y avait une centaine de dames, je crois que la défense doit s'entendre avec l'épique, car *ad impossibilia nemo tenetur*. Je ne dis pas que contraindre cent femmes

au silence surpasse la toute puissance divine, mais je tiens que c'est au-dessus de la puissance humaine, même au-dessus de la puissance du Pape qui est souveraine.

D'après ce que j'ai pu savoir, il paraît que cette brave personne était venue pour remplir le noble office de l'espionnage. Mais les espions perdent leur temps au Vatican, et le gouvernement qui les paie perd son argent. Ces espions ne voient certainement pas les papiers et les affaires. Quant aux actes et aux discours quotidiens du Pape, si on ouvrait toutes les portes et fenêtres du palais Apostolique, le monde n'aurait que des sujets d'édifications. Pie IX peut s'appliquer ce que le Christ, dont il est le Vicaire, dit de lui-même : *Ego palam loquutus sum mundo.*

—“ Grâces à Dieu je n'ai rien à cacher, ” disait-il aujourd'hui même (19 juillet) à ceux qui l'entouraient.

D'où il suit que si le gouvernement italien employait l'argent qu'il jette aux espions à payer ses dettes ou au moins à payer les pauvres retraités auxquels il a déjà volé un mois de solde et auxquels il vole, chaque mois, 12 sous pour le certificat de vie et deux journées de travail, l'une pour aller chercher le dit certificat, l'autre pour toucher cette misérable solde, il ferait une bonne chose ; —mais parce que cette chose serait bonne il ne la fera pas.

Nous avons emprunté le récit de cette audience à Mgr. Nardi, dans la *Voce della verità*, et nous croyons devoir y ajouter un détail qui précise davantage l'incident et donne pleine satisfaction aux catholiques.

La personne à laquelle il a été fait allusion s'était introduite parmi les dames fidèles, et le Pape, prévenu de cet outrage, au moment même où il parlait, avait usé d'une charité extrême en contenant son indignation et n'ordonnant pas qu'on l'expulsât sur le champ.

On dit, au reste, que cette femme, qui a appartenu aux polices impériale et italienne, après avoir été compromise à Rome dans un procès célèbre de conjuration, s'est fait justice elle-même. Elle s'est enfuie quand le Pape descendant de son trône a voulu se mêler à la foule et aller au devant des fidèles qui ne pouvaient l'approcher.

Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que le gouvernement italien ait envoyé expressément cette femme au Vatican, mais nous tenons pour certain que l'acte impudent de cette femme se retourne contre le gouvernement en ce sens qu'il marque le mépris que peut concevoir pour lui une des créatures les plus abjectes.

Jeudi, le Saint-Père a reçu dans la Salle du Trône la députation de l'Académie de la Religion catholique présidée par S. Em. le cardinal Asquini. Le secrétaire, qui est le R. P. Cirino, a lu une Adresse où étaient exprimés les sentiments les plus élevés de reconnaissance et de vénération pour le Pontife.

Sa Sainteté a répondu qu'il agréait l'expression de ces sentiments et

louait le zèle et la doctrine des membres de cette Académie si ardente à défendre la vérité et à combattre les erreurs. Elle les a engagés à anéantir dans leurs travaux académiques les efforts de ceux qui veulent fausser l'idée de l'Infaillibilité, en disant qu'elle comprend le droit de déposer les souverains et de délier les peuples du devoir de la fidélité. Ce droit a été quelquefois exercé dans des circonstances suprêmes par les Papes, mais il n'a rien de commun avec l'*Infaillibilité* et sa source n'est pas dans l'infailibilité mais dans l'autorité même du Vicaire de Jésus-Christ. D'après le droit public et ancien et à cause de l'accord des nations chrétiennes qui révérait dans le Pape le Juge suprême de la Chrétienté, cette autorité s'étendait à juger même civilement les princes et les Etats. Mais les conditions présentes sont absolument diverses et la malice seule peut confondre les choses et les temps, comme si le jugement infailible sur un principe de révélation avait la moindre affinité avec un droit que les Papes jadis appelés par le vote des peuples avaient dû exercer quand le bien général le demandait. Mais on voit clairement pour quel motif on répand une idée si absurde à laquelle personne ne songe et le souverain Pontife moins que personne. C'est afin d'exciter les princes contre l'Eglise.

“ Quelques-uns voudraient, a ajouté Pie IX, que j'exprime et que j'éclaircisse la définition conciliaire, mais je ne le ferai pas : elle est claire d'elle-même et n'a nul besoin de commentaires et d'explications. Il suffit de lire avec un esprit sincère le décret, son vrai sens se présente facile et propre. ”

“ Cependant rien s'oppose à ce que vous, avec votre doctrine et votre talent, vous combattiez les erreurs qui peuvent tromper les illusionnés et égarer les ignorants.

“ Que Dieu bénisse vos travaux et les dirige vers la fin que vous vous proposez et qui est la diffusion de la vérité, de la gloire de Dieu et de son Eglise. ”

Dans la salle voisine était réunie une députation des jeunes romains de la *Société de la prière perpétuelle*. Le Saint-Père, ayant attendu la lecture de leur Adresse, a loué leur piété et répète qu'il faut attendre surtout de la prière la fin des maux qui nous oppriment.

Arrivé, enfin, dans la Salle Consistoriale, Pie IX y a vu réunis les cardinaux préfets, les secrétaires et les officiers des diverses Congrégations qui sont comme les ministères à l'aide desquels le Saint-Père gouverne l'Eglise. L'Eme card. Patrizi, en sa qualité de secrétaire de la suprême Congrégation du S. Office, a dit comment les membres des Congrégations, bien que chargés d'offices divers, ont un égal amour envers le Saint-Père et une égale reconnaissance pour tout ce qu'il fait à la gloire et à la grandeur de l'Eglise.

Le Pape a répondu qu'il savait leur zèle dans les branches diverses du

gouvernement ecclésiastique. Cependant tout zèle et tous travaux seraient vains, comme Dieu disait à Moïse, si Dieu même ne les dirigeait pas. Il faut donc, avant tout, que l'esprit et le cœur soient tournés vers Dieu et invoquent l'assistance qu'il ne refuse jamais et dont ils ont tant besoin dans la vaste administration ecclésiastique. Bien qu'énergique et incessante, cette administration est accusée de lenteur par des hommes qui n'ont pas une idée même légère de l'immense quantité d'affaires confiées à des mains si peu nombreuses. Il ne faut point s'arrêter à ces accusations, mais persévérer dans l'exercice fidèle du devoir.

Puis les ayant bénis, Sa Sainteté a admis l'assistance au baise ment de la main et du pied.

Réponse des Etudiants catholiques de l'Université Romaine, aux Etudiants de l'Université Catholique de Louvain.

“ Nobles amis, merci de l'acte très-cordial par lequel vous nous honorez ; merci de vos paroles de félicitations et de louange.

“ Cet acte nous est d'autant plus agréable que vous en avez conçu la pensée précisément au moment où un nombre restreint de nos disciples applaudissait un groupe d'étudiants de Bruxelles qui ont osé troubler les fêtes par lesquelles l'immense majorité de vos concitoyens solennisait le Jubilé Pontifical.

“ Nous sommes fiers de vos éloges parce qu'ils ne sont pas moins un témoignage de la noblesse de vos sentiments, qu'un stimulant pour nous de ne reculer point dans la lutte que nous soutenons.

“ Nous ne nous départirons jamais de la voie qui nous est tracé e par nos pères, lesquels, en témoignage de la vérité de la foi catholique, ont arrosé de tout leur sang le sol de la Rome des Papes.

“ L'héroïsme et la sainteté du Vieillard Infaillible qu'un gouvernement illégitime et sacrilège retient prisonnier, nous animent et nous rendent forts. Les décisions de la Chaire de vérité contenues dans le *Syllabus* et les décrets du Concile Œcuménique du Vatican, sont pour nous le flambeau qui nous conduira sûrement au port de la victoire. La victoire ne peut manquer ; elle est certaine. Mâtons-la par l'union dans la lutte.

“ Excellents amis,

“ Notre cœur bat avec le vôtre. Nous vous étions reconnaissant s depuis que vous aviez accueilli avec une extrême courtoisie nos concitoyens et amis qui venaient achever chez vous le cours tranquille de leurs études. Aujourd'hui nous étreignons avec vous une amitié indissoluble fondée sur la communauté des principes.

“ Généreux fils de la Belgique, rappelez-vous toujours des étudiants catholiques de Rome qui vous saluent fraternellement.

Rome, 12 juillet 1871.

VACANCE DE 89 DIOCÈSES EN ITALIE.

—Quatre-vingt-neuf diocèses en Italie sont sans pasteur, et la *Perseveranza* demande pourquoi le Pape ne pourvoit pas à la vacance de tant de sièges, aujourd'hui que l'article 15 des fameuses *garanties* lui accorde la faculté de nommer des évêques.

Nous répondons à la *Perseverance* que si le Pape agit ainsi c'est qu'il a raison de le faire.

Et puis qu'est la *liberté* dont parle la feuille de Milan ? Les évêques en Italie n'ont plus de quoi vivre : comment le Pape peut-il envoyer un évêque sans savoir où le loger et avec quoi le maintenir ? D'ailleurs l'évêque ne devrait-il pas, avant de prendre possession de son siège, demander le *placet* royal, reconnaissant ainsi les spoliateurs de l'Eglise ? Et si le dit évêque venait à ne pas plaire au gouvernement, ce dernier ne le saurait-il pas empêcher d'entrer dans le diocèse ou ne le forcerait-il point d'en sortir, avec les jolis moyens que l'on connaît ?

Enfin comment Pie IX peut-il nommer des évêques, quand lui, Evêque des évêques, est prisonnier, connaît les hommes auxquels il a affaire, et sait, qu'en multipliant les pasteurs, il ne ferait que multiplier les victimes ?

LE 2 JUILLET 1847.

Au mois d'octobre 1847, naissait à Victor-Emmanuel, alors duc de Savoie, une fille. Ce prince était l'héritier présomptif de la couronne ; c'est pourquoi la naissance de son enfant fut pour tout le royaume l'occasion d'une grande joie. Déjà Victor-Emmanuel avait fait demander à Pie IX s'il ne daignerait pas l'honorer en tenant la princesse sur les fonts baptismaux et le Pape avait accueilli sa demande avec cette bienveillance qui ne l'a jamais quitté. Il chargea donc Mgr. Antonucci, nonce apostolique à la cour de Turin, de le remplacer dans la cérémonie religieuse, et en même temps il faisait présenter à la duchesse mère la Rose d'or traditionnelle que l'on conserve encore à Turin dans le trésor du Saint-Suaire.

Tous les journaux de la péninsule saluèrent cet acte de Pie IX comme un gage d'union entre l'Italie et le Saint-Siège. Victor-Emmanuel lui-même écrivit au Pape une lettre chaleureuse pour le remercier de son précieux présent, et il déclarait en même temps " que si jamais on attendait au pouvoir temporel du Pape, lui, Victor-Emmanuel, tirerait son épée pour combattre les ennemis du Pape-roi qu'il considérait comme les ennemis de l'Italie même. Les ministres d'alors faisaient chorus. On n'avait pas assez de malédictions contre l'Autriche qu'on accusait d'en vouloir au domaine pontifical, et, à l'unanimité, ils déclarèrent " infâme " quiconque mettrait la main à cette sacrilège entreprise.

Malgré ces protestations on commençait déjà dans le royaume subalpin à recueillir les épines dont on devait faire une couronne pour Pie IX, et que le Victor-Emmanuel d'aujourd'hui enfonce dans la tête du parrain de sa fille. Si l'on rapproche ces faits du passé avec ceux du présent, le cœur se soulève d'indignation. En attendant que quelque main vengeresse grave sur le vase qui renferme la Rose d'or cette simple date : 2 juillet 1871, nous transcrivons ici, à la honte du parjure, le bref que Sa Sainteté adressa à son Auguste épouse en cette occasion.

A NOTRE BIEN-AIMÉE FILLE EN JÉSUS-CHRIST.

Marie-Adélaïde, duchesse de Savoie,

Princesse royale de Sardaigne,

PIE IX, PAPE.

Très-chère fille, en Notre Seigneur, salut et bénédiction apostolique.

Notre bienveillance envers votre Altesse Royale est telle que nous désirons vous en donner un spécial témoignage. Ce témoignage le voici : la première *Rose d'or* que nous avons solennellement bénite le 4^e dimanche du carême, selon la coutume et la tradition de nos prédécesseurs les Pontifes romains, nous en faisons présent à Votre Altesse Royale, et nous donnons l'ordre à notre cher fils Mgr. Santucci, notre camérier secret et auditeur de notre vénérable frère, archevêque de Tarse et nonce apostolique auprès de Notre cher Fils en Jésus-Christ, Charles-Albert, illustre roi de Sardaigne, de la porter et de la transmettre en Notre nom à Votre Altesse Royale.

Et maintenant, Très-Chère Fille en Notre Seigneur, Nous voudrions que vous remarquiez non pas le prix de notre cadeau, mais bien la sainteté des mystères qui sont admirablement rappelés dans les cérémonies de la bénédiction de cette Rose. Elle a été ointe du saint chrême et parfumée, afin qu'elle symbolise la bonne odeur du Christ que tout le monde doit répandre par ses actions et ses mœurs conformes à la justice et à la piété, ceux-là surtout qui n'ont été placés dans une position élevée qu'afin d'exciter et d'enflammer les autres à la vertu et à la religion. Il y a un salutaire et mystérieux enseignement aussi dans le jour même où s'accomplit la bénédiction ; nous y sommes conviés à la joie (1) afin qu'après avoir vécu dans la tristesse, nous nous réjouissons à l'approche de Pâques, de ce grand événement où le Christ en domptant la mort mit un terme à notre long et malheureux esclavage.

En outre, la Rose étant entre toutes les fleurs la plus belle à voir et la plus suave par son parfum, elle rappelle à l'esprit le élément rédempteur du genre humain, que les prophètes surnommèrent la Fleur des Champs, et même la Fleur des Roses aux jours d'hiver. De plus, en contemplant

(1) Le 4^e dimanche du Carême s'appelle aussi *Lecture*, du premier mot de son introit.

cette Rose, nous ne pouvions nous empêcher de nous reporter par la pensée à la Rose sacrée qui de Jéricho étendit son parfum jusqu'au ciel, c'est-à-dire à l'Immaculée Mère de Dieu ainsi saluée par l'Ange et que nous saluons et glorifions avec le même respect.

Cette Rose donc, remplie de tant de mystères, que Votre Altesse Royale daigne l'agrèer, non-seulement comme un témoignage de notre spéciale bienveillance pour vous, mais surtout comme un gage de la protection céleste, afin qu'à Vous, à votre auguste époux et à toute la famille royale il n'arrive rien que de joyeux, d'heureux et de salutaire ; tel est le désir ardent de notre cœur.

En attendant, c'est avec l'affection intime de notre cœur que nous vous accordons amoureusement la bénédiction apostolique à vous, très-chère fille, à votre auguste époux et à toute la famille royale.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 1er novembre 1847, l'année deuxième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Noas ne ferons qu'une simple observation, c'est que le lieu voisin de Sainte-Marie-Majeure d'où ce bref est daté, n'est autre que le Quirinal que l'auguste époux en question a volé brutalement au Pontife signataire de tant et de si belles bénédictions paternelles, et où il signe lui-même maintenant tous ses attentats sacrilèges contre Pie IX. Et nunc erudimini !

LE CONCLAVE DE 1846.

L'heureux événement du Jubilé Pontifical nous a fait croire que nos lecteurs trouveraient plaisir à connaître l'histoire véridique de la prodigieuse élévation de Pie IX sur le trône de S. Pierre. Ils verront ainsi que l'anniversaire auguste concorde bien avec le commencement du Pontificat.

§ 1.

Quand Grégoire XVI rendit son âme à Dieu, le Sacré Collège comptait 62 cardinaux, à savoir : 6 cardinaux évêques, dont le doyen était S. Em. le cardinal Ludovic Micara, évêque d'Ostie et Velletri, 48 cardinaux prêtres et 8 cardinaux diares. Entre ces cardinaux, 57 habitaient Rome ou les Etats de l'Eglise, 8 l'Italie, 3 la France, et 4 l'Autriche, l'Espagne, le Portugal et la Belgique. Il y avait encore parmi eux 2 créatures de Pie VII et 7 de Léon XII, tous les autres avaient reçu la pourpre des mains de Grégoire XVI.

Dans la soirée du 1er juin 1846, où le Pape mourut, le cardinal doyen appela, selon l'usage, les cardinaux de l'ordre des prêtres et de l'ordre

des diacres près de lui, ainsi que le camerlingue, qui, par hasard, se trouvait en même temps à la tête des diacres, et, de concert avec eux, au nom de l'auguste sénat de Rome, il ordonna les funérailles du défunt et intima l'ouverture du Conclave pour le 14 du même mois. Dès lors le Sacré Collège se prépara uniquement à élire un digne Pontife et à procurer la tranquillité des Etats afin que le Conclave ne fût point troublé.

Aussi mit-on en particulier des hommes énergiques à la tête des Marches et des Romagnes, où l'on craignait des soulèvements, non sans cause, puisque l'Emilie notamment préparait une véritable révolution. Il est vrai que les plus autorisés parmi les libéraux de la partie modérée déconseillaient la voix des armes. Les Suisses, disaient-ils, étaient fidèles, et les Impériaux prompts à venir au premier appel. Ce qu'il fallait donc encourager et provoquer, c'était des pétitions, dont on avait vu les avantages à Forli l'année précédente, et qui, ayant réussi admirablement à Pise, auraient le même bonheur dans les Etats de l'Eglise, si elles étaient bien préparées.

Un tel conseil plut généralement et fut mis à exécution avec tant de rapidité que les cardinaux d'Osimo et d'Ancone furent chargés de présenter au Sacré Collège les vœux de la secte qui avait su gagner les municipes. A Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne, les machinations furent moins habilement préparées, et le gouverneur, Mgr. Savelli, pensa un instant à punir les promoteurs des adresses. Quoi qu'il en soit, toutes les réclamations furent envoyées secrètement à Rome et communiquées aux ambassadeurs et ministres accrédités près du Saint-Siège.

Le teneur des adresses était généralement semblable : pardon pour les politiques et ceux que des raisons d'Etat retenaient en exil ou en prison, institution de conseils provinciaux chargés de présenter au gouvernement les vœux des peuples.

Il est vrai que le peu de durée du Conclave ne permit pas au cardinal camerlingue de prendre connaissance de toutes les pétitions ; quelques-unes pourtant lui tombèrent entre les mains, et d'ailleurs les cardinaux savaient de reste les dangers qui menaçaient. Mais il est bon d'ajouter que le Sacré Collège trouva, d'autre part, deux protecteurs, l'empereur d'Autriche, Ferdinand I, et le roi de France Louis-Philippe, le premier avec plus de loyauté, le second avec moins de noblesse peut-être, quoique fidèle pourtant au principe du maintien du pouvoir temporel et à l'indépendance des Etats du Saint-Siège.

Ainsi il arriva que, malgré les intrigues et de véritables menaces, jamais Sacré collège se trouva plus uni et plus tranquille au milieu d'un Conclave. Puis chacun comprenant que la tiare était, en ces temps, une véritable couronne d'épines, elle ne fut vraiment ambitionnée de personne. Seul l'Esprit-Saint dirigea les votes, dont le résultat s'obtint au bout de 48 heures, sans manœuvres, ni disputes.

§ 2.

Il n'a pas manqué d'hommes qui, pour expliquer la brièveté du Conclave, ont dit et affirmé que les cardinaux y étaient entrés seulement pour la forme, que le Pape était déjà choisi auparavant, et que la réclusion dans le Quirinal fut une simple mesure d'apparence. Tout cela est on ne peut plus faux. Les cardinaux connaissaient parfaitement l'état des esprits, et ils voulaient ne pas perdre un temps aussi nécessaire à l'Eglise qu'il aurait pu être funeste à nombre d'entre eux déjà avancés en âge. Cependant le principal mobile de leur conduite fut de ne rien précipiter : la promptitude vint seulement de ce que ceux qui hésitaient, voyant que chaque tour de scrutin augmentait les voix en faveur du cardinal Mastai, donnèrent aussi leur vote à l'archevêque-évêque d'Imola, lequel obtint de cette façon, au quatrième scrutin, une majorité plus que suffisante pour être élu, et trompa l'opinion universelle qui s'attendait à un long Conclave.

En effet, chaque paroisse avait son candidat ou ses préférés : les Légations pensaient à l'archevêque de Ravenne, au légat apostolique de Forli, à l'archevêque-évêque d'Imola ; les Marches proposaient l'archevêque de Formo ou l'évêque d'Osimo ; enfin Rome penchait pour le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de Grégoire XVI ; et tous ces candidats eurent d'abord plus ou moins de voix. Les puissances elles-mêmes croyaient à des retards, si bien que l'Autriche ne trouva plus le temps d'envoyer son *exclusive*.

Comme les particularités de l'élection sont de leur nature choses secrètes, ce que l'on a pu seulement savoir sur les motifs qui réunirent si promptement les voix des cardinaux, c'est que l'on cherchait surtout un sujet, lequel, aux qualités ordinaires d'un Pontife, unît la force et la vigueur d'un âge non pas trop avancé, né dans les Etats Romains, éloigné des emplois civils, et bienvenu en particulier des Marches et de l'Emilie. On voulait, chez le Pape futur, une disposition à octroyer des faveurs et des largesses de l'ordre civil que Grégoire XVI n'avait pu accorder, se trouvant, comme il l'était, entre des révoltes intérieures perpétuelles et des arrogances extérieures, qui auraient compromis sa dignité s'il leur avait cédé quelque peu. Mais les temps étaient changés, l'annistie désirée, le Pontife pouvait introduire à sa guise les réformes jugées utiles dans les administrations publiques, d'autant que les ennemis de la Papauté n'étaient pas tous des sectaires et le nombre des séduits était plus grand que celui des séducteurs. Bref, les Etats de l'Eglise avaient besoin, pour les gouverner, d'un Prince ferme et doux, et le Pontificat d'un Chef saint, capable de dissiper les haines accumulées autour de la Chaire de Pierre. Voilà si nous ne nous trompons, les motifs qui déterminèrent l'élection du nouveau Pape, lequel, comprenant de telles raisons, recourut dès le commencement,

comme depuis, aux conseils et aux avis de ceux qui l'avaient élu, afin de rester toujours fidèle aux devoirs qu'il avait assumés en prenant la tiare.

§ 3.

Donc le 15 juin, à 9 h. du matin, les cardinaux s'étant réunis dans la chapelle Pauline, entendirent la messe du Saint-Esprit célébrée par le sous-doyen; et reçurent la communion. Cette Eminence leur fit ensuite un bref discours, que suivit la lecture des bulles de Grégoire X ainsi que celle du cérémonial de Grégoire XV, puis commença aussitôt l'opération du vote. Cette opération, d'après un usage très-ancien, comprend deux parties : le scrutin proprement dit et l'*accessoire*, consistant en une seconde collation des suffrages où chaque électeur est libre de changer son vote.

Au premier tour Lambruschini obtint 15 voix, 9 au scrutin et 6 à l'*accessoire* ; Mastai 13, c'est-à-dire 8 au scrutin et 5 à l'*accessoire* ; Falconieri 5. Les autres votes furent divisés, mais on remarqua qu'ils recherchaient particulièrement les sujets jeunes, nés sur les domaines de l'Eglise, et, à part Lambruschini, éloignés jusqu'alors du gouvernement des affaires.

A la seconde épreuve, qui eut lieu le même soir, le résultat ne varia guère, seulement Lambruschini perdit deux suffrages et Mastai en gagna 4. Philippe Gualterio parle des intrigues qui remplirent la nuit suivante, mais il est le seul à les avoir connues, ou plutôt il les a inventées, car tout resta tranquille dans le Quirinal jusqu'au matin du 16. Alors eut lieu un troisième vote, mais il fut annulé parce que le billet d'un des cardinaux se trouva décacheté. Parmi les plus chauds partisans de cette annulation on cite Mastai. Le scrutin fut donc renouvelé et l'archevêque-évêque d'Imola obtint 27 suffrages, c'est-à-dire plus de la moitié. Pareil résultat ouvrit les yeux des électeurs. Falconieri, d'ailleurs, surnommé l'ange du Conclave, et qui avait eu 7 voix, pria ceux qui l'avaient désigné de reporter leur choix sur son ami Mastai. C'est pourquoi, vers le soir, au moment du dernier scrutin, on remarquait une certaine allégresse parmi les membres du Conclave, lesquels sentaient que la fin approchait. A l'examen des votes étaient proposés LL. EE. Vanicelli-Casoni, Fieschi et Mastai. Ce dernier avait eu 27 voix au scrutin, mais à l'*accessoire* d'autres s'y joignirent à la file, si bien que l'archevêque-évêque d'Imola se troubla en signant la trentième et fit signe à Fieschi de se taire. Mais ce fut en vain, d'une voix plus forte encore Fieschi annonça jusqu'à 36 suffrages, plus qu'il n'en fallait pour l'élection canonique. Aussi les membres du Sacré-Collège, se tenant debout, confirmèrent-ils aussitôt par acclamation Jean-Marie des comtes Mastai Ferretti, archevêque-évêque d'Imola, légitime Pontife de l'Eglise romaine. Pour lui, baigné de larmes, il demanda de ne pas prendre part à la vérification des votes, et se retira dans sa

chambre. Quand il y fut entré, il se prosterna humblement au pied du Christ, vers lequel montait sa prière. Le nouvel élu avait 54 ans.

Pendant que s'accomplissait ce dernier scrutin, une colombe allait se poser sur la corniche de la chapelle à l'endroit auquel correspondait à l'intérieur le siège de Mastai. C'était là une chose rare, et les conclavistes, qui attendaient, dans une salle, le résultat des votes, en tiraient déjà un heureux augure, quand retentit la clochette appelant les maîtres des cérémonies et le secrétaire du Sacré-Collège à remplir les formalités habituelles pour l'élection de Mastai lui-même.

Il serait impossible de dépeindre la confusion joyeuse qui remplit alors la chapelle : les maîtres des cérémonies furent eux-mêmes admis à accueillir l'acceptation authentique de l'élu. D'autre part les cardinaux s'empressaient d'enlever le baldaquin suspendu sur leur siège en signe d'autorité, tous faisaient foule autour du nouveau Pape, le félicitaient et l'embrassaient tendrement, tandis que lui soupirait et pleurait. Cependant le sous-doyen lui avait demandé s'il acceptait son élection canonique au Souverain Pontificat, et Mastai avait répondu, les yeux et les mains élevés au ciel, qu'il se soumettait à la volonté de Dieu ; puis, comme il était prié de se choisir un nom, il avait ajouté qu'en honneur de Pie VII, aussi évêque d'Imola, il prenait celui de Pie. Vive Pie IX, s'écria aussitôt le Sacré Collège, lequel attendit à peine que l'élu eût revêtu les habits pontificaux et se fût assis près de l'hôtel pour lui rendre l'obédience. On l'accompagna ensuite jusqu'à ses appartements, et, comme l'heure était trop avancée, on remit au lendemain la promulgation solennelle en présence du peuple.

§ 4.

Pendant le temps du Conclave, il est d'usage de brûler les votes après le scrutin, et la fumée, qui sort par l'ouverture pratiquée à cet effet dans la chapelle, sert de guide au peuple réuni sur la place du Quirinal pour savoir si un Pape est élu ou non. Comme la fumée tardait à se montrer, le soir du 16, on en conclut que le Pontife était nommé, et comme d'ailleurs on sut que le garde-robe des Sacrés Palais avait été prévenu de faire préparer un vêtement plutôt pour un homme de taille petite, on pensa que le choisi était le cardinal Gizzi. A cette nouvelle les libéraux qui estimaient le cardinal de leur parti parce que Massimo d'Azeglio l'avait loué, on ne sait pourquoi, dans un de ses ouvrages, se mirent en fête ; en fête également se mirent les serviteurs du légat apostolique de Forli ; on envoya même une estafette à Ceccano, sa patrie.

Cependant Mastai, ou plutôt le Saint-Père, enfermé dans ses appartements, écrivait à ses frères la lettre suivante, où apparaissent les sentiments qui l'animèrent aux heures de son élévation sur le siège de Pierre :

“ Le Seigneur, qui humilie et exalte, a voulu élever ma misère à la plus sublime dignité de ce monde. Que sa très-sainte volonté soit toujours faite ! Je connais la gravité presque immense d'une si haute charge, je connais également la pauvreté, pour ne pas dire la vraie nullité de mon esprit. Priez et faites prier pour moi. Le Conclave a duré quarante-huit heures. Si la commune voulait faire quelque dépense pour des démonstrations, procurez, car telle est ma volonté, que la somme à dépenser soit consacrée tout entière en choses utiles à la ville, selon le jugement du gonfalonnier et des anciens. Pour vous, chers frères, je vous embrasse de tout cœur en Jésus-Christ, et, loin d'être dans la joie, ayez plutôt compassion de votre frère, lequel vous donne à tous la bénédiction apostolique.”

Donc le peuple romain s'endormit avec la persuasion que le cardinal Gizzi était Pape, et le lendemain, quand le camerlingue proclama, du balcon du Quirinal, Jean-Marie Mastai Ferretti, sous le nom de Pie IX, il se trouvait encore des gens qui doutaient. Cependant la proclamation ne recueillit que des applaudissements. On avait ouvert, pour le mieux, le mur provisoire élevé dans le vide du grand balcon dont nous venons de parler, mais comme la foule restait stationnaire au-dessous et semblait attendre la bénédiction de l'élu, Pie IX dut se montrer à son tour aux Romains et il les bénit pour la première fois, revêtu seulement de la soutane blanche, de la mozette et de l'étole. Quand le Pape se rendit en grande pompe au Vatican, pour y recevoir les deux autres obédiences du Sacré-Collège, de bien plus grandes preuves d'allégresse l'accueillirent. Il est vrai que sa munificence envers les pauvres en particulier, sut lui concilier tous les cœurs, comme l'abrogation des lois d'exil lui gagna, du moins en apparence, les libéraux.

D'ailleurs le monde entier, les catholiques et leurs pasteurs, les princes et leurs cabinets, frappés de la promptitude avec laquelle avait été élu le Pontife, s'empressèrent de faire parvenir au Vatican des congratulations, des vœux ou des témoignages d'amour.

Hélas ! n'était-ce point là une preuve de la prédestination de Pie IX, et l'autorité incomparable dont il jouit dans le monde n'est-elle pas chose nécessaire au milieu du délaissement déloyal et des assauts féroces qui en forment aujourd'hui la contre-partie.

(Civiltà Cattolica).

ECHOS DE PARTOUT.

La presse hostile au Saint-Siège se remet de nouveau en campagne, et va publiant chaque matin que Pie IX est dangereusement malade. Non contente de l'accabler d'injures, de l'avoir spolié, brûlé en effigie, elle le voudrait mort. Mais notre Saint-Père, cette fois encore, trompera l'at-

tente de ses ennemis et déconcertera leurs iniques désirs. Il jouit, grâce à Dieu, de la meilleure santé possible ; le ciel lui conserve visiblement ses forces, et, si quelquefois elles semblent le trahir, c'est uniquement à des excès de fatigue qu'il faut attribuer ces indispositions momentanées. Non, rien ne justifie en ce moment les alarmes dont pourraient s'affecter les catholiques : le bien-aimé Pontife est en possession de toute sa vivacité, et surtout de cette admirable sérénité d'âme et d'esprit, qui l'a, toujours si hautement caractérisé, qui l'a toujours montré égal à lui-même et supérieur à toutes les tribulations.

*
* *

La plupart de nos lecteurs connaissent quelques-uns des articles de la fameuse Loi dite " des garanties papales " votée par les chambres italiennes, et réglant les rapports entre l'Église et l'État. Veut-on savoir de quelle manière le gouvernement du roi galant-homme exécute ou laisse exécuter cette loi ? Voici des faits :

Le vendredi 30 juin, une douzaine de vauriens se sont transportés sous les fenêtres du Vatican, portant sur leurs épaules un énorme mannequin qu'ils avaient coiffé d'une tiare, et vociférant à tue-tête : " Rendez-moi mon pouvoir temporel ! Ce n'est pas à moi qu'il faut s'en prendre, c'est à ce coquin d'Antonelli, qui a tout fait ! etc., etc. " Eh bien, le croirait-on ? Le gouvernement italien, qui a déclaré Pie IX *souverain et inviolable* comme la personne du roi lui-même, ce gouvernement avait là ses hommes, ses agents, et aucun d'eux n'a bougé, aucun n'a protesté de la voix ni du geste contre cette scandaleuse et honteuse scène.

*
* *

Autre fait. Un jeune ouvrier sortait du Vatican, où il venait d'apporter à l'une des personnes de la maison pontificale un travail qui lui avait été commandé. Arrivé à la porte, il est arrêté et fouillé avec la dernière rigueur par les Gardes de la Sûreté publique. Les Communeux de Paris étaient gens passablement soupçonneux, passablement vexants et irrévérencieux. Avouons que les nouveaux maîtres de Rome ne sont guère plus confiants ni mieux élevés. Après tout, ainsi le veut sans doute quelque article secret de la loi " des garanties. "

*
* *

Ceci est mieux encore.

Le Cardinal-Vicaire a publié ces jours-ci, par ordre de Sa Sainteté, une instruction concernant les mauvais journaux et prescrivant aux curés de Rome d'en interdire la lecture à leurs paroissiens. A peine connue, la lettre de l'éminent cardinal a porté ses fruits : une multitude de désabonnements se sont produits instantanément, les collections des livraisons reçues ont été brûlées, et nombre de petits marchands, qui prenaient des

numéros, en dépôt, se sont empressés de les renvoyer, avec refus formel d'en recevoir d'autres. Blessé au vif dans son amour-propre et dans ses intérêts, le directeur du *Don pirlone figlio* a imaginé de citer le Cardinal-Vicaire devant les tribunaux pour lui demander réparation du préjudice dont il est atteint par l'interdiction de son journal ! Burlesque ! Burlesque ! mais douloureux aussi !

*
* *

S'il faut en croire les bruits qui commencent à courir et qui prennent de plus en plus consistance, la suppression des Pères jésuites serait décidée en principe. La *Nouvelle Rome* est même très-formelle sur ce point.

“ Il résulte de nos informations, dit ce journal, que le ministre de grâce et de justice met la dernière main à un projet de loi pour étendre à Rome et aux provinces romaines la loi relative à la suppression des corporations religieuses. ”

Il est vrai que l'article 13 du statut sur les garanties s'exprime en ces termes :

“ Dans la ville de Rome et dans les six évêchés suburbicaires, les séminaires, les Académies, les collèges et les autres instituts, fondés pour l'éducation et la culture des ecclésiastiques, continueront à dépendre uniquement du Saint-Siège, sans aucune ingérence des autorités scolastiques du royaume. ”

Mais ces bons, ces candides Italiens, paraissent tenir absolument à se jouer de leur parole. Rome disait des Carthaginois : *Fides punica* : ils veulent qu'elle dise d'eux : *Fides Italiana* !

*
* *

On me rapporte à ce sujet un bien joli mot de Pie IX.

Un des cardinaux de son entourage exprimait au Saint-Père sa peine de le voir réduit à vivre au Vatican et à s'incliner devant le pouvoir usurpateur.

— Hélas ! Saint-Père, ajouta le cardinal, quand tout cela finira-t-il ?

— Patience, mon cher fils, répliqua Pie IX ; tout cela n'est qu'une affaire d'argent. L'Italie tiendra tant que sa caisse sera pleine ; la caisse vide, plus d'Italie ! ”

SIMON PIERRE ET SIMON LE MAGICIEN.

LÉGENDE.

(Suite.)

III.—LA PIÉTÉ ROMAINE AU TEMPS DE PIERRE ET DE PAUL.

L'apparition inattendue des apôtres Pierre et Paul dans le *sacerarium* de Pudence, fut comme un rayon de soleil et un coup de foudre au milieu d'une tempête. Les assistants se jetaient pêle-mêle à leurs pieds, avec un mélange de joie et de bonheur inexprimable, espérant et tremblant en même temps.

Et les saints voyageurs pressaient sur leur poitrine chacun des frères, et leur donnaient le baiser du Seigneur avec la salutation solennelle : *que la paix soit avec vous !* non sans verser quelques larmes de consolation paternelle en se retrouvant au milieu de fils si dignes et si dévoués. Mais après les premiers épanchements de la charité, Lin se mit à exposer brièvement les conditions de l'Église Romaine et le vœu des anciens, ici réunis : la présence de Pierre et de Paul était désirée des frères de Rome, néanmoins tous pensaient qu'il fallait céder pour un temps à la force accablante des ennemis de Dieu ; et ils priaient les Apôtres d'avoir pitié d'eux-mêmes et des leurs, et de se conserver à l'amour et à l'utilité de l'Église entière.

Pierre laissa proposer la résolution, et il reprit avec une douce et sereine majesté :—Béni soit Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, par sa grande miséricorde, nous a reconduits au milieu de vous. Vous savez, mes frères, quelle guerre longue et obstinée, Simon le magicien a faite contre l'Église, et que depuis le jour où je l'ai excommunié dans la Samarie, (1) il a envoyé des faux prophètes et des maîtres menteurs dans la Syrie, et dans toute l'Asie ; qu'il y a introduit des sectes de perdition, et séduit un grand nombre de sectateurs, qui suivent les voies de la luxure et blasphèment la voie de la vérité. Vous ne pouvez ignorer qu'il cherche encore ici à former et à grossir son parti, en rôdant partout et en attirant par l'appât trompeur des passions, nos frères, récemment sortis de la Gentilité.

Il leur promet la liberté, tandis que lui et les siens sont esclaves de la corruption ; et déjà, plus d'un malheureux, détourné du droit chemin, est retombé dans une condition pire que la première, accomplissant en lui ce proverbe véritable : le chien est retourné à son vomissement, le pour-

(1, Act. VIII. 29 etc.

ceau à la fange. Or comment pourrai-je plus longtemps souffrir, qu'il perversisse ici sans opposition ? qui me consoleraït s'il parvenait à souiller l'Eglise de Rome, jusqu'à présent chère à Jésus-Christ, sans tache et sans ride, dont la foi est célébrée dans tout le monde ? Je sais bien que vous, par la vertu de Dieu, vous vous êtes conservés dans la foi ; mais je sais aussi que l'heure de la tribulation est proche et que votre foi sera éprouvée par le feu, comme l'or est purifié dans le creuset. Je sais que vous ne manquez pas d'aides courageux dans le bon combat, je connais Lin et Clément ; mais il est écrit : Pais mes agneaux, et Dieu a dit aux apôtres : Malheur ! si vous n'évangélisez pas !

Pour moi, je suis certain que bientôt je déposerai mon tabernacle terrestre ; il faut donc que je me hâte de frapper par la parole cette pierre d'achoppement et que je la brise. Que s'il plaît à Dieu que je retrouve ici celui qui doit me ceindre, comme l'a dit Notre Seigneur Jésus-Christ, et me conduire là, où la chair infirme répugne d'aller : que sa volonté soit faite.

Et vous, fils d'obéissance, ne vous laissez pas aller aux désirs charnels, comme lorsque vous étiez dans l'ignorance ; mais soumettez-vous plutôt au pasteur et à l'évêque de vos âmes. Au reste, personne ne pourra nous nuire, si nous sommes zélateurs de la justice ; rappelez-vous que les yeux du Seigneur se reposent sur les justes, et que ses oreilles se penchent avidement pour écouter leurs prières ; mais la vengeance divine veille sur les prévaricateurs. Soyez donc prudents et veillez dans la prière. Que la grâce soit avec vous tous, qui êtes en Jésus-Christ.

Ainsi parla Pierre. (1).

Paul qui était assis à ses côtés, approuvait modestement par un signe de tête ; et le discours terminé, il demanda à parler, imposant silence avec la main. Il ne s'étendit pas longuement, mais il déclara qu'à lui aussi l'Esprit avait ordonné de retourner à Rome, pour y rendre témoignage à Jésus-Christ en présence de César, et pour recevoir la couronne de justice ; il engagea les fidèles à s'abstenir de retarder son bonheur, parceque déjà la victime était prête pour le sacrifice et dans peu il attendait le moment si désiré d'être délivré des liens mortels, pour être uni à Jésus-Christ.

A ces paroles de Paul, encore plus manifestes que celles de Pierre,

(1) Voyez ses épîtres d'où sont tirés les sentiments ici exprimés. Que St. Pierre soit retourné à Rome pour s'opposer à Simon le magicien, on peut l'affirmer avec raison, à cause des immenses ravages, que les hérésies de Simon causaient alors dans toute l'Eglise et même à Rome. Le saint apôtre, dans sa seconde lettre, écrite de Rome précisément dans ce temps, et probablement dans la maison de Pudence, ne fait presque que combattre le Simonisme. On découvre le même but dans les lettres de St. Paul, de St. Jean, de St. Jacques et de St. Jude, écrites à peu près vers la même époque. Déjà, à la même occasion avait eu lieu le premier voyage de St. Pierre à Rome, sous l'empereur Claude. Petrus..... secundo Claudii imperatoris anno ad expugnandum Simonem magum pergit. St Jérôme De viris ill. cap. 1.

comme si un voile venait d'être déchiré et que déjà l'on vit le supplice imminent des apôtres bien aimés, un gémissement universel éclata dans l'assemblée, et ce qui augmentait encore la désolation, personne n'osait s'opposer aux desseins de Dieu. Il ne restait d'autre parti à prendre que d'incliner la tête, et de remettre l'avenir au Seigneur. En ce moment, Claudia, ses filles Praxède et Pudencienne, ainsi que les autres sœurs de la maison de Pudence, ayant été introduites pour rendre leurs devoirs aux apôtres, ces âmes tendres et dévouées, toutes ensemble, se laissant aller à une douleur démesurée, le vieillard si aimant fut touché de compassion ; et voulant autant que possible calmer leur peine, il condescendit un peu à leur faiblesse et promit de rester quelques jours caché dans la demeure du Sénateur. (1)

Lin, Clément et les autres prêtres eurent ordre de renouveler l'esprit de la grâce dans les fidèles, en les invitant au jeûne et à la prière. (2) L'apôtre Paul, comme chef de la prédication et maître de la parole, (3) sans s'inquiéter des embûches de Simon, se mit à parcourir avec un zèle ardent, les nombreuses églises déjà fondées par lui, celles qui, avaient été formées par le magistère de Pierre et beaucoup d'autres, qui comme de nouveaux rejetons, se multipliaient dans chaque quartier de Rome. Quelquefois il célébrait les mystères dans la maison d'Aquila et de Priscilla sur l'Aventin, près de la fontaine des Faunes, et il y fortifiait cette sainte famille d'hôtes affectionnés, auxquels il devait la vie ; à elle seule elle formait une église qui pouvait servir de modèle aux autres assemblées chrétiennes ; (4) d'autrefois il réunissait les fidèles dans son hôtellerie, chez la généreuse Sabina, dans la *Via Lata*, et là, aidé par Luc, il baptisait les néophytes dans la fontaine miraculeuse qui avait jailli auparavant par sa prière, lorsqu'il y habita comme prisonnier. (5)

Souvent il se rendait vers les pauvres habitations des Juifs de Trastevere, où il distinguait les humbles et chères demeures des frères chrétiens.

A la tombée de la nuit, il montait sur le sommet du Janicule, et par la porte Aurelia descendait dans la vallée du Vatican, où il célébrait

(1) La pieuse condescendance de Pierre pour les fidèles de Rome a été attestée par St. Ambroise. Serm. cont. Aux. No. 13. Christianos animos deprecatorum sunt, ut paulisper cederet. Et quamvis esset cupidus passionis, tamen contemplatione populi precantis inflexus est, etc.

(2) Tradition romaine très-ancienne. Aug. ep. XXXVI ad Casulum n. g.

(3) Act. XIV 11.

(4) I Cor. XVI 19. Rom. XVI 3-5. Leur habitation, selon la tradition romaine, s'élevait au lieu où est aujourd'hui l'église de Ste. Prisque. Il ne faut pas confondre Priscilla de l'Aventin, avec une autre Priscilla du même temps, mère de St. Pudence dont il est fait mention dans les actes de Ste. Pudencienne, et qui a donné son nom à un cimetière sur la voie Nomentane.

(5) Au lieu où s'élève actuellement l'église de Ste. Marie in *Via Lata*. On dit que St. Pierre y a aussi demeuré quelque temps, et que de là il a envoyé St. Martial prêcher dans les Gaules. Cette fontaine est encore visitée aujourd'hui par les pèlerins ainsi que l'image de la Ste. Vierge peinte par St. Luc. Moron. dict. vol. XII p. 172.

les fonctions saintes au milieu de ces bons ouvriers, vigneron, potiers, maçons, briqueleurs, dans le lieu de retraite déjà institué par Pierre ; il écoutait en pleurant, le récit de la mort des saints massacrés dans les environs et déposés dans le cimetière du Vatican, ou dans les arénaires de la pieuse Lucine sur la voie Aurelia. (1) Il aimait à passer la nuit avec les fidèles dans de saints entretiens, à donner l'onction aux infirmes, (2) et à distribuer les aumônes aux familles pauvres ou persécutées. Et il n'oubliait jamais dans ses courses intrépides de prêcher hautement, la pénitence, comme le remède le plus puissant dans les douleurs de l'Eglise.

Pierre, en même temps, réunissait en secret l'élite de l'Eglise romaine, au milieu des petits sépulcres, hors la porte Collina, où la piété de familles illustres et l'inviolabilité des tombeaux lui donnait la facilité de prêcher et de baptiser. Pudence lui-même tenait à sa disposition ses fermes le long de la voie Nomentane. (3)

Cependant l'apôtre résidait plus habituellement dans le palais du sénateur, dont l'atrium, toujours ouvert aux nombreux clients, servait à couvrir comme d'un manteau commun le libre accès des frères. C'était un admirable spectacle que présentait à chaque heure, ce sanctuaire retiré. La nuit, les fidèles de toutes les conditions venaient par la porte secrète pour les sacrés mystères, le jour était réservé pour ceux qui avaient quelque affaire à traiter avec l'apôtre et particulièrement pour les conférences avec les sœurs. La première à se présenter était la vénérable Claudia Sabinilla, conduisant par la main ses deux filles Praxède et Pudencienne, déjà consacrées à la virginité perpétuelle, et suivie des esclaves et des affranchies chrétiennes. Et Pierre sachant que c'étaient les dernières marques d'attachement, qu'il devait recevoir de la sainte famille de Pudence, faisait à chacune d'elles un accueil plein de tendresse et toutes ses paroles étaient animées d'un feu céleste. Le bon vieillard ne se lassait pas s'entretenir avec la jeune vierge Pudencienne, qu'il voyait, quoique à peine âgée de quinze ans, déjà comblée de mérites, mûre pour le ciel, et sur le point, comme une chaste colombe, de monter vers la demeure du divin époux. (4)

Bien souvent les deux sœurs employaient leur journée à copier l'Evangile que Marc avait écrit, pour l'usage des Romains ; et les pieuses vierges

(1) Nous croyons qu'au Vatican il y avait des habitations de chrétiens, un hospice, un lieu de retraite pour l'apôtre Pierre et une salle pour les assemblées chrétiennes, selon l'ancienne tradition romaine, mentionnée par Bosius, Rome souterr. II. 2.

(2) Ep. St. Jac. V. 14.

(3) C'est ce qui a donné lieu au cimetière de Priscilla, mère de Pudence, et tout auprès à celui d'Ostiano, où selon la tradition, St. Pierre baptisait, ce serait à Ste. Emérentienne, à peu de distance du célèbre cimetière et de la basilique de Ste. Agnès. De Rossi. Rome souterr. tom. 1 p. 134. Act. de Ste. Pudencienne, Boll. 19 mai.

(4) Les actes de Ste. Pudencienne supposent qu'elle mourut à l'âge de seize ans.

ne transcrivaient jamais l'histoire détaillée de la chute de Pierre, sans se sentir attendries et sans admirer l'humilité du prince des apôtres, qui de sa bouche l'avait dictée. (1) Lorsqu'elles en avaient terminé une copie, elles la gardaient en réserve pour Pierre, qui la donnait aux évêques en les consacrant. Les saintes copistes en éprouvaient une grande joie, en voyant que leurs fatigues devenaient utiles, non-seulement à Rome, mais à toute l'Eglise : puisque l'apôtre dans la maison de Pudence ordonna Apollinaire pour l'église de Ravenne, Romulus pour Fiesole, Eutrope pour Vérone, Sirus pour Pavie et d'autres pour l'apostolat de la Sicile, de la Gaule, de l'Espagne, de la Bretagne et de l'Orient. D'autrefois aussi elles transcrivaient les Epîtres écrites par Paul et les donnaient aux familles des néophytes, qui, demeurant loin de la cité, ne pouvaient qu'avec peine en entendre la lecture dans les assemblées.

Mais leurs fatigues s'étaient démesurément augmentées durant les deux dernières années, à cause de la fureur de la persécution. Dans le quartier de Claudia Sabinilla, sous prétexte de devoirs de civilité, les dames se réunissaient fréquemment pour s'entendre sur les œuvres de charité chrétienne : et elles se partageaient entre elles les sépultures, chacune prenant pour soi, le soin des morts et des martyrs les plus rapprochés de son habitation (2). Claudia, pour sa part, s'était principalement réservé les chrétiens persécutés, qui se trouvaient le long de la voie Salaria et de la voie Nomentane ; elle envoyait chaque jour quelques esclaves dévoués sous la conduite du généreux affranchi Eubulus pour s'informer des exécutions qui avaient eu lieu ; ils portaient avec eux les linceuls pour recueillir les saintes reliques (3), les vases pour recevoir le sang versé, les éponges pour n'en perdre aucune goutte. De sorte que les jeunes filles, Praxède et Pudencienne, avaient la charge de tenir prêts à toute heure, les vases, les bandelettes, les aromates, etc., pour des sépultures. Outre cela, il leur arrivait souvent de passer les nuits sans fermer l'œil, parce que les brancards chargés des dépouilles des morts pour le Christ, arrivaient à l'improviste ; et alors le doux repos des vierges, unies avec leur mère Claudia, et leur aïeule Priscilla, était de recueillir les reliques bénies, de laver, en pleurant, ces restes glorieux et de baiser les blessures encore chaudes et saignantes des martyrs. Priscilla les envoyait ensuite dans les arénaires de son domaine, qui pour cela a reçu le nom de cimetière de Priscilla ; et lorsque le nombre était trop grand, les pieuses femmes leur donnaient un asile momentané dans l'arénaire de leur maison. De cette manière, au milieu de l'immense multitude des martyrs de son temps,

(1) Tradition ancienne. Voir Tillement, tom. 2, p. 89.

2 Pour preuve de ce que nous avançons, nous trouvons que les cimetières des temps apostoliques et même des siècles suivants, sont presque tous connus sous le nom de quelques saintes dames, et il n'y a rien de plus fréquent dans les actes des martyrs, que l'intervention de quelque pieuse matrone pour ensevelir les corps des martyrs.

(3) Un de ces linceuls, encore teint de sang, est exposé chaque année dans la basilique de St. Pierre

la pieuse Pudentienne a rendu les derniers devoirs à un nombre incalculable de saints (1).

Parmi de telles occupations ces riantes fleurs de la charité chrétienne se développaient et répandaient au loin l'odeur de leurs vertus : et il ne faut point s'étonner, si, dans les églises éloignées, on en faisait mention, et si la très-noble apôtre (c'est ainsi que l'on désignait Thècle) leur demandait des nouvelles des apôtres. Pudentienne, après avoir joui pendant quelque temps des instructions de Pierre et de Paul, s'empessa de répondre à la lettre qu'elle avait reçue.

“ Pudentienne de Cornelius Pudence, à Thècle, servante de Dieu, salut. Que la paix de Jésus-Christ et sa grâce croissent toujours dans votre cœur, ô Thècle notre sœur. Je vous réponds au nom de Praxède ma sœur et de toute notre famille, que vous avez daigné honorer de votre très-chère lettre. Pierre et Paul sont à Rome, réjouissez-vous dans le Seigneur, ils y sont arrivés sains et saufs, mais non sans nous causer de l'inquiétude à cause des tribulations toujours croissantes des frères.

“ Mais ils en écriront eux-mêmes, aux églises d'Asie ; et Onésime, qui nous a apporté votre lettre, devra séjourner quelque temps, jusqu'à ce que les apôtres aient pu faire les réponses. (2) Je m'empresse de vous écrire par le tabellaire de mon père, pour ne vous point faire soupirer trop longtemps après l'heureuse nouvelle, que Paul votre maître et le nôtre dans la foi, lève la défense, qu'il vous avait faite de venir le voir : seulement pour ne point vous exposer aux dangers de la persécution présente, il vous recommande de retarder votre navigation, jusqu'aux nouveaux consuls. Telles sont ses paroles.

“ En attendant Cornelius Pudence, mon père, me charge de vous offrir dès à présent, un asile dans notre maison. Quelle joie pour nous toutes d'être avec Thècle, la martyr de Jésus-Christ ? Venez donc, notre bien-aimée sœur, venez, pour que je puisse imprimer mes lèvres sur vos cicatrices, et me confondre moi-même de ce que jusqu'à présent j'ai été jugée indigne de souffrir pour notre Sauveur et notre Dieu. Vous y aurez aussi votre consolation si désirée, la parole ardente de Paul, et les discours enflammés de Pierre.

“ Ecoutez, et partagez notre bonheur. Les deux bienheureux apôtres, sont arrivés ici pendant la nuit, à l'improviste, et quelque heures plus tard, ils ont présidé à la fraction du pain. Représentez-vous notre joie ! Les jours suivants, Paul, selon sa grâce, se mit à visiter les églises de cette *Babylone* (c'est ainsi que Pierre appelle notre cité) ; (4) Pierre, pour le

(1) Priscilla a été elle-même ensevelie dans son domaine ainsi que Pudence, son fils et pendant quelque temps Ste. Pudentienne y a été déposée. Quant au nombre des chrétiens qui ont péri sous Néron, Tacite lui-même l'appelle *multitudo ingens*.

(2) St. Paul en effet écrivit vers ce temps la IIe Epître à Timothée, évêque d'Ephèse, et Pierre la seconde et dernière aux chrétiens d'Orient.

(3) Les actes de Ste. Thècle font mention de cette défense.

(4) I Epit. de St. Pier. C. V. v. 13.

moment. se tient caché dans notre demeure, et fait face aux affaires des saints répandus dans tout le monde. Mais les frères de Rome plus que les autres ressentent le bienfait de sa présence. Si vous voyiez quel concours ! Les hommes viennent à toutes les heures, comme s'ils étaient ou les clients du papa, ou les fermiers de ses domaines, ou comme s'ils avaient à traiter des affaires du Forum : les dames et les jeunes personnes font semblant de visiter ma mère, ou mon aïeule Priscilla, et ainsi elles sont admises dans les appartements intérieurs. Et nous, nous les recevons avec joie et nous leur tenons compagnie jusqu'à ce qu'elles soient réunies au nombre de quinze ou vingt, avec leurs servantes et leurs suivantes. Alors nous en donnons avis à notre bienheureux apôtre, qui se rend aussitôt au sanctuaire pour les recevoir, et nous les y accompagnons.

Le St. Vieillard ne se montre jamais fatigué : il est assis sur sa chaise les yeux tournés vers le ciel, et nous, nous approchons, le front incliné et nous lui baisons la main, qu'il tient ordinairement voilée sous l'orarium, dont il essuie ses larmes. Car, vous le savez, son visage, alors même qu'il sourit, porte presque toujours des traces de ses pleurs. Alors celles qui ont à lui parler en secret, se placent à sa droite, et en même temps nous prions pour notre sœur jusqu'à ce qu'elle s'agenouille pour l'imposition des mains. Quand toutes sont satisfaites, nous formons un cercle autour de notre père et nous écoutons ses avis. Le plus souvent il demande, si, parmi nous, il ne se serait point élevé de dispute, et il nous recommande la charité ; enfin, avant de nous séparer, il nous souhaite la paix de Jésus-Christ.

“ J'ai entendu Paul l'apôtre, dire qu'il n'a jamais vu un si grand concours de fidèles. Chaque jour, ceux qui s'étaient laissés séduire par les artifices de Simon, viennent trouver les apôtres pour confesser et manifester leurs actions, et un grand nombre de ceux qui étaient tombés dans les pièges du magicien, et qui avaient transcrit ses livres, les apportent et les brûlent en présence des frères. En un mot, ici se renouvelle, ce qui a lieu dans toutes les églises, lorsque Dieu les visite par ses ministres. (1)

“ Ce que fait Pierre dans notre maison, Paul le fait, ainsi que Lin, Clément et les autres dispensateurs des mystères de Dieu dans chaque église de Rome. Vous le savez, nous en avons beaucoup, Dieu soit loué, dans la région de la *Via lata*, sur l'Aventin, l'Esquilin, le Celius, dans le Trastevere, dans le territoire du Vatican, et ailleurs (2). Les apôtres nous recommandent le jeûne et la prière, et ils nous pressent de nous détacher du siècle. Mais je crains de vous attrister en vous faisant part de nos joies, qui surpassent tout sentiment. Eh bien ! sachez que ces roses ont aussi leurs épines, mais il y en a une surtout bien pénible, c'est que les bienheureux apôtres du Seigneur, en nous exhortant à la piété, nous laissent souvent entrevoir, que désormais leur carrière est achevée et quelquefois on dirait qu'ils prennent déjà congé de nous pour le ciel.

“ Maintenant que je vous ai fait participer à nos douleurs, je veux aussi vous communiquer quelque peu de nos consolations, en vous répétant les paroles, qu'aujourd'hui même, j'ai entendues de la bouche de Clément en présence de Pierre.

(1) Act. XIX. 17. 19. Les *constit. apostol.* parlent des livres de magie, composés par Simon.

(2) Nous faisons allusion aux églises qui subsistent encore à présent, et qui revendiquent une origine apostolique, comme Ste. Marie in *Via lata*, Ste. Prisque, St. Pierre aux Liens, St. Clément, etc.

“ —Mes sœurs, nous disait-il, la possession du ciel ne s'acquiert point par l'éloquence, par la gloire, la noblesse du sang, la beauté, ou la force, de simples désirs ne suffisent pas pour l'obtenir; le ciel est ravi par la vertu de la foi manifestée par les œuvres. Celui donc qui aspire à ces sublimes et bienheureuses demeures du ciel, doit mourir au monde, s'en tenir séparé afin de mener une vie céleste et divine, comme celle des anges, et garder sa conscience pure et sans tache; et il doit avec la grâce de l'Esprit Saint, servir le Dieu Tout Puissant, dans l'espérance de gagner le ciel par les mérites de Jésus-Christ. Si vous voulez entrer dans la voie et parvenir au terme de cette vocation, combattez la chair, domptez ses appetits, surmontez le monde par l'Esprit de Dieu.

Ici le prédicateur fut interrompu par un bruit assourdissant de cris et d'éclats de rire désordonnés, qui se fit entendre jusque dans notre sanctuaire: c'était une troupe de nos malheureux citoyens, qui accouraient au cirque voisin de (1) ah! je n'ose point écrire ce nom diabolique. Clément élève la voix, et plein d'indignation, continue: Combattez les caduques, honteuses et abominables vanités du siècle. Mais pour vaincre le dragon, le lion, le serpent antique, Satan, il faut se serrer auprès du Christ, fortifier l'esprit par la céleste doctrine, et l'âme par la divine Eucharistie.

Puis, il nous enseigna la manière de visiter les frères infirmes, les orphelins et les pauvres veuves, les obsédés du malin esprit, et les infidèles. Enfin il conclut:—Allons, mes sœurs, soyons de bonnes brebis de Jésus-Christ, observant toute justice et prouvant la sincérité de notre foi par des mœurs pures et saintes. Prenez pour modèles, celles qui se distinguent par leur conduite régulière, leur modestie et leur piété, et soyez pour elles pleines de respect, honorez aussi dans le Seigneur, nos coopérateurs. Si vous demeurez ainsi en Jésus-Christ, si, en toutes choses avec son secours, vous vivez pieusement et fidèlement, vous serez notre joie, notre espérance et notre vie. Amen.—(2)

Pierre, en entendant ces dernières paroles de son fidèle ministre, les approuvait et les confirmait par ses gestes. Il nous semblait que nous renaissions et que l'Esprit Saint renouvelait en nous la grâce primitive, infuse dans le sacrement de la régénération; qu'il serait doux pour moi d'entendre de tels discours à vos côtés pour réchauffer ma froideur à votre feu. Mais s'il ne vous est pas donné pour le moment de vous embarquer pour Rome, pour moi je vole vers vous de tout mon cœur. Je vous embrasse dans le baiser de la sainte dilection, et avec moi ma sœur Praxède et les autres sœurs de notre église domestique. Aurélia Pétronilla, la fille bien aimée de Pierre, vous salue aussi. Que la grâce de Jésus-Christ croisse dans votre cœur.

Pudentienne avait plié la lettre, mais avant d'y mettre le sceau, elle se rendit avec sa sœur pour la lire à sa mère. Et Claudia l'ayant écoutée avec attention leur dit:—Mes enfants, attendez avant de l'envoyer, parce que je crains bien qu'il n'y ait à y ajouter un postscriptum douloureux.

—Et lequel, maman?

—Je ne saurais vous le dire; mais je vois que Pierre est plus alarmé

(1) De Flore. Le cirque de Flore se trouvait près de la maison de Pudence, quelques antiquaires croient même qu'il se trouvait sur la rue Patricienne.

(2) Ce discours de Clément est tiré de ses *homélies*, ou *lettres aux Vierges* qu'il écrivit à peu près au temps de notre récit. Le rite que nous décrivons pour ces assemblés auprès de l'apôtre est confirmé par le même Clément: lettres (II, 4.) Voir aussi St. Basile (Reg. brev. 110) Le P. Marchi arch. christ. p. 130 et 182. De Rossi Rom. Sout. tom. I p. 184 pour le rite de la confession.

que jamais ; il ne parle d'autre chose que des grands maux de l'Église et des périls de Paul. L'esclave gardien de la porte secrète, m'a dit qu'aujourd'hui les messagers se succédaient sans relâche auprès de Pierre et qu'ils étaient hors d'eux-mêmes et consternés. Le cœur me dit qu'il doit y avoir eu quelque malheur : d'autant plus que Pierre a ordonné de doubler le nombre des sièges pour l'assemblée.

—Il est certain que depuis plusieurs jours, Paul ne se laisse plus voir ; peut-être s'est-il enfui ?

—Plût à Dieu, répondit Claudia.

Les jeunes filles n'osèrent poursuivre leurs questions, et elles se tenaient assises sur des escabeaux aux pieds de leur mère sans faire de mouvements. Pudencienne tenait la lettre dans ses mains, et tantôt elle baissait la tête, tantôt elle levait les yeux vers sa mère partagée entre la crainte et le désir d'éclaircir ses doutes. Aussi Claudia voulant faire diversion à ces tristes pressentiments, leur dit :—Courage, mes filles, allez préparer la salle ; prenez soin que le pain soit frais et qu'il en y ait deux fois plus qu'à l'ordinaire.

Praxède alla pétrir la farine et Pudencienne se rendit dans la salle, disposer tout pour la réunion de la nuit. Elle étendit une nappe blanche sur la table de bois et sans l'aide des esclaves, disposa les sièges pour les hommes et pour les femmes séparément ; elle mit d'un côté la chaise curule pour l'homélie, et comme pendant la longue absence de Pierre l'or et l'ivoire s'était ternis, elle se mit en devoir de repolir minutieusement chaque partie.

Ce siège était le seul meuble précieux de ce sanctuaire caché, parce que Pierre, dès le commencement, n'ayant pas encore baptisé toute la famille, craignait de faire soupçonner la destination de cet appartement en y laissant mettre des ornements de prix. Cependant il n'avait pu refuser le don que Pudence lui avait fait de sa chaise curule, afin qu'il put paraître dignement, lorsqu'il présidait l'assemblée des fidèles, et principalement quand il consacrait des évêques.

Pudencienne commença par essuyer avec un linge le dossier, les bras, le siège, les portoirs, puis elle frota avec soin les petits pilastres, qui ayant leur base sur les traverses des pieds, courent tout autour pour porter le siège, mais surtout elle désirait voir briller les trois colonnettes de bois, qui avec les barres soutiennent le dossier. Elle n'oublia point même l'enfoncement des petits arceaux, qui se posent sur les colonnes et portent gracieusement sur leur sommet l'architrave et le tympan orné de trois petites rosaces percées à jour et surmonté d'une corniche en forme de fronton.

Puis mettant la main à une éponge, elle se mit à blanchir l'ivoire avec l'écume de savon marseillais, et d'abord les marqueteries, qui revêtent le fond du fronton et couronnent le dossier ; puis elle passa aux bandes le long des supports et des bras, ce qui lui coûta beaucoup de travail, parce que ces bandes sont enrichies de fleurs, de figures, de représentations d'animaux fantastiques, qui ressortent en relief dans une guirlande continue de feuillage large de deux doigts. Mais l'ouvrage le plus long fut de rendre leur lustre à dix-huit petits cadres, qui ornent le devant du siège, il fallait minutieusement faire briller chaque saillie et pénétrer chaque retraits des nombreux sujets, qui y étaient sculptés, ainsi que la moulure qui les relie et la bordure à évasement, qui forme l'encadrement et les sépare.

Dans ce travail ingrat, la jeune fille, obligée de passer en revue la variété des monstres capricieux imaginés par les poètes payens et les indignes mythologies des travaux d'Hercule (car tels étaient les sujets de ces tableaux), s'indignait contre les malheureuses superstitions idolâtriques et contre Satan leur auteur. C'est bien là ta place, disait-elle, tu dois servir d'es-cabeau aux serviteurs du Seigneur. Il est écrit contre toi, que nous foulerons aux pieds le lion et le dragon.

Enfin prenant une brosse, elle la trempa dans un peu de terre de Samos (1) et se mit à brunir les ornements d'or enchassés dans les encadrements et au milieu des personnages, pour leur redonner leur éclat un peu voilé, elle n'oublia pas non plus les anneaux destinés à recevoir les barres des porteurs.

Après avoir terminé cette œuvre fatigante, la pieuse vierge, comme si elle eut prévu que ce siège serait un jour l'objet de la vénération du monde entier et la gloire de Rome, s'agenouilla, joignit les mains et baisant le bois, pria en disant : Béni soit Dieu, qui sur ce siège dans la maison paternelle, a fait que Pierre s'est assis pour nous enseigner la vérité ! (2) En ce moment une servante vint, de la part de Claudia, appeler Pudentienne.

—Ma maîtresse, quand finirez-vous de faire la Samienne ! La maman vous attend. Claudia la rappelait pour le souper.

Quand la nuit fut venue, les frères, plus nombreux qu'à l'ordinaire, accouraient timides, incertains et effrayés des terribles nouvelles qui circulaient de bouche en bouche.

Pierre s'étant assis pour faire l'homélie dit : " les jours de la grande tribulation sont arrivés. Paul est par ordre de César enchaîné dans la prison Mamertine. (Ici on entendit un gémissement universel, des pleurs et des sanglots). Priez Dieu pour qu'il s'apaise envers nous et qu'il brise les liens de l'apôtre ; priez pour qu'il nous donne la force d'arrêter les scandales de l'ennemi de l'Eglise, qui est aujourd'hui transporté de furie et triomphe. Allez en paix.

Pierre ne put rien ajouter, son cœur débordait d'amertume, et cependant l'arrestation de Paul n'était que le premier coup de la tempête.

(1) Espèce de tripoli dont on se servait pour brunir l'or. Ceux qui polissaient les métaux étaient appelés Samiens. Pline XXVI. 40.

(2) La table sur laquelle la tradition rapporte que St. Pierre a célébré la Ste. messe, dans la maison de Pudence est conservée en partie dans l'église de Ste. Praxède, l'autre partie est dans la basilique de St. Jean de Latran. Quant à la *sedia gestatoria*, ou chaise curule, c'est celle même qui est conservée dans la basilique du Vatican et est exposée dans la magnifique représentation de l'abside ; elle est de tout point conforme à la description que nous en avons faite et porte tous les caractères de l'époque de St. Pierre, comme le remarque le cardinal Wiseman.

(A continuer.)